This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Rapports sur la bibliographie, la destruction des patois et les ...

Henri Grégoire, A.
Émile EGGER, Charles Renard

Digitized by Google

Fr
1336
92

Digitized by Google

Fr
1336
92

Digitized by Google

Fr 1336.92

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS

DE

HENRI GRÉGOIRE

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS

SUR

LA BIBLIOGRAPHIE, LA DESTRUCTION DES PATOIS

ET

LES EXCÈS DU VANDALISME

FAITS A LA CONVENTION

Du 22 germinal an II au 24 frimaire an III

RÉÉDITÉS SOUS LES AUSPICES DE

M. Emile EGGER, de l'Institut

PAR

UN BIBLIOPHILE NORMAND

CAEN
A. MASSIF, LIBRAIRE,
Rue Notre-Dame, 111.

PARIS
DELAROQUE, LIBRAIRE,
Quai Voltaire, 9.

1867

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Flameng sc.

L'ABBÉ GRÉGOIRE

D'APRÈS UNE ESTAMPE ANONYME

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS

DE

HENRI GRÉGOIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS

DE

HENRI GRÉGOIRE

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS

SUR

LA BIBLIOGRAPHIE, LA DESTRUCTION DES PATOIS

ET

LES EXCÈS DU VANDALISME

FAITS A LA CONVENTION

Du 22 germinal an II au 24 frimaire an III

RÉÉDITÉS SOUS LES AUSPICES DE

M. Emile EGGER, de l'Institut

PAR

UN BIBLIOPHILE NORMAND

CAEN
A. MASSIF, LIBRAIRE,
Rue Notre-Dame, 111.

PARIS
DELAROCQUE, LIBRAIRE,
Quai Voltaire, 15.

1867

Digitized by Google

Fr 1336.92

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL 1927

Digitized by Google

L'idée première de la réédition de ces cinq rapports de Henri Grégoire ne nous appartient pas, elle nous a été suggérée par M. Emile Egger, l'éminent helléniste, dont les travaux, le caractère et l'aménité sont si universellement connus et appréciés. La rareté de ces rapports a dû nécessairement influer sur leur publication ; toutefois, on se convaincra que si ces pièces sont des curiosités bibliographiques, elles sont aussi des documents précieux sur l'état des sciences, des arts et des lettres pendant la période révolutionnaire.

Ces rapports mettent en relief d'une façon saisissante la résolution inébranlable de certains hommes d'élite de cette époque de s'opposer aux ravages des ignorants et aux déprédations des fripons.

Qui pourrait dire le nombre et l'importance des objets d'art et des monuments aujourd'hui l'orgueil et la gloire de la France, dont la conservation est due à la courageuse initiative de l'ancien évêque de Blois ?

Combien de bibliothèques, de musées, de collections publiques et privées, lui doivent leur existence et leur salut ?

Et cependant, au moment où Grégoire disputait avec succès aux vandales de la Révolution, nos trésors artistiques et littéraires, une formidable coalition, menaçant ou envahissant nos frontières, absorbait les forces vives de la nation, détournait des études, et ne laissait aux Français, d'autres préoccupations que celles de luttes désespérées, sans trève ni merci.

Dans ces circonstances peu favorables aux questions d'art et de littérature, Grégoire, presque seul, contre les iconoclastes qui s'étaient donné la mission de couvrir la France de ruines et de débris, sûrs de l'impunité, Grégoire, dédaignant les attaques et les

Digitized by Google

critiques dont il était l'objet (1), soutenu par une énergie que rien ne put abattre, triompha de ces misérables, fit restituer ou empêcher leurs larcins, et acquit ainsi des droits imprescriptibles à la reconnaissance de tous les savants, des amis des lettres et de la postérité.

La commission temporaire des arts, présidée à son début par Thomas Lindet, évêque et député de l'Eure à la Convention, fut formée à la suite de ces rapports, au sein du comité d'instruction publique, et contribua puissamment, par ses instructions minutieuses et son intervention active (2), à arrêter les destructions, les détournements, et à en faire punir les fauteurs.

Nous avons donné *in extenso*, le texte des rapports, sans en rien retrancher ; ces pièces appartenant à l'histoire, nous avons pensé qu'aucune mutilation ne nous était permise, tant à cause de la bibliographie qu'au point de vue exclusivement littéraire de cette publication.

(1) A cet égard, voici une curieuse note qui nous a été communiquée par M. Egger. On lit dans l'intermédiaire (*notes and queries français*) :

« Le vandalisme, au point de vue de l'art, est un des accidents fâcheux de la Révolution, tout le monde n'est pas de cet avis. Plutôt que de discuter, cédons la plume à un témoin non suspect.

« Les sans-culottes devraient bien couvrir de boue un certain rapport de l'abbé Grégoire au nom du comité de l'instruction publique, sur ce qu'il appelle le vandalisme, où il regrette la basilique de Chartres, celle de Nîmes, et celle de Strasbourg, la résurrection du frère Luc à Verdun, la descente de Croix à Mayence, les vitraux de Gisors, les tableaux des Sept Sacrements à Grasse, les clochers de Bourg, le mausolée du maréchal de Saxe à Strasbourg, les stalactiques et les stalagmites de Coutances, et autres turpitudes tombées sous le fer destructeur des hochets du fanatisme et du nobilisme. Il n'a oublié que les statues équestres des places Royale, Vendôme, des Victoires, de Louis XV et du Pont-Neuf, que le vandalisme parisien a renversées, mais cela viendra, car Grégoire nous promet la suite de son rapport tous les mois. Que nous veut ce prêtre ? (Extrait *de la Tribune du Peuple, ou le Défenseur des Droits de l'Homme,* par Gracchus Babeuf, n° 28, 28 frimaire an III de la République, page 856.) »

« Toutefois, Alexandre Lenoir, qui rendit alors de si grands services à l'histoire et aux beaux-arts, dit dans l'avant-propos de la *description* de son musée : Heureux si je peux faire oublier à la postérité, les destructions de l'ignorance ! vers cette époque, le député Grégoire publia trois rapports contre le vandalisme ; ces ouvrages intéressants, tirés à un grand nombre d'exemplaires, furent envoyés dans les départements. Cette dernière touche savamment appliquée, fit recouvrer au Gouvernement beaucoup d'objets précieux et fit conserver ce qui restait des monuments de nos provinces. — V. D. »

(2) Voir l'appendice.

Digitized by Google

Ces morceaux d'éloquence républicaine sont le tableau le plus vrai des égarements de cette tourbe fanatique et ignorante, qui voulait régénérer la France, en anéantissant la civilisation et la liberté pour ramener nos pères, par une licence effrenée, jusqu'à la barbarie.

Pour bien apprécier la portée de ces œuvres de Grégoire, il faut dépouiller toute prévention, oublier, en les lisant, l'ennemi irréconciliable des rois et des institutions monarchiques (1), pour ne voir que la généreuse et persévérante indignation du savant, et la grandeur des résultats obtenus.

D'ailleurs, en se reportant à l'époque à laquelle Grégoire écrivait, on peut, on doit arriver à cette conclusion, que la forme, les expressions et le style employés étaient certainement alors des conditions de succès.

M. Egger nous ayant manifesté le désir de voir publier de nouveau ces intéressants rapports, dont les trois derniers sont introuvables (2), nous offrimes de nous charger de cette publication, et c'est à la suite de diverses communications échangées sur ce sujet, que nous avons été honoré de la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

« Notre ami, M. Chatel (3), m'a remis votre lettre, et l'obligeant envoi que vous y avez joint. Cet Oppien des Aldes est un fort précieux volume, que je m'honorerai de joindre à ma réserve, Je vous en remercie cordialement.

« Quant aux opuscules de Grégoire, voici ce que je pense, et je vous autorise à faire de ma réponse, l'usage que vous jugerez le plus convenable.

« Je suis trop peu bibliophile pour que mon nom recommande « utilement aux bibliophiles une réimpression, comme celle que « vous proposez. Mais je n'oublie pas que j'ai, en 1864, suggéré à

(1) Grégoire, toutefois, se souvint qu'il était chrétien, qu'il était prêtre, il ne vota pas la mort du Roi.

(2) Jusqu'ici, nous n'en connaissons que deux exemplaires : l'un dans notre collection, l'autre dans celle de M. J. Travers, conservateur de la Bibliothèque publique de Caen ; ces exemplaires d'éditions contemporaines des rapports, contiennent des variantes.

(3) Archiviste du département du Calvados, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, officier d'Académie, savant aussi modeste que consciencieux.

Digitized by Google

« nos confrères de la Société des Antiquaires de Normandie, l'idée « de reproduire les rapports de Grégoire sur les patois et sur le « vandalisme. Ces pièces, devenues très-rares, me semblent vrai- « ment importantes pour l'histoire des vicissitudes de la langue « française et pour celle de nos dépôts d'antiquités. Il est donc à « souhaiter qu'on en fasse une seconde édition, et cela en les com- « plétant et les corrigeant par quelques notes qui en augmenteraient « beaucoup le prix. Or, une société littéraire, ne peut guère en « général insérer dans ses mémoires des ouvrages déjà publiés. Le « projet en question, appartient donc plutôt au zèle d'un particu- « lier, et personne ne me semble mieux préparé que vous, Mon- « sieur, pour rendre un tel service aux amateurs sérieux de « curiosités historiques. Possesseur d'une riche collection de « documents sur la Révolution française, où j'ai puisé jadis, grâce « à votre obligeance, des renseignements précieux sur cette période « de notre histoire, vous avez tout droit à procurer cette réimpres- « sion des opuscules du célèbre conventionnel, et les matériaux « abondent sous vos mains pour la rendre particulièrement inté- « ressante. Je vous encourage donc beaucoup à entreprendre ce « petit travail, et je souhaite que vous trouviez pour le publier un « éditeur consciencieux. L'éditeur y trouvera, j'en suis presque « sûr, quelque profit, et, en tout cas, il n'y risquera pas une grosse « somme d'argent, car il s'agit de cent pages au plus. Je lui con- « seillerai même de joindre aux quatre opuscules, dont nous avons « jusqu'ici parlé, le cinquième morceau, que vous m'avez fait « récemment connaître, le rapport sur la bibliographie. Ainsi « rapprochées, ces cinq parties se complètent et s'éclairent l'une « l'autre; quelque notes sobrement réparties au bas du texte, les « rendraient plus instructives encore. Peut-être conviendra-t-il, par « exemple, d'ajouter à chaque pièce, un résumé des délibérations « qui l'ont précédée ou suivie et qu'il vous sera possible de retrou- « ver dans le *Moniteur* d'alors. Ce serait comme l'encadrement « naturel de ces pages qui présentent une image si originale de « l'état des esprits pendant la Révolution.

« J'avoue qu'avec les additions proposées on fera presque un « volume, mais ce sera toujours un petit volume, et dont le succès « ne me semble pas douteux. Il appartient à votre éditeur de « décider sous quel format et à quel nombre d'exemplaires l'ou-

Digitized by Google

« vrage doit-être publié; je ne me crois guère compétent pour « vous donner là-dessus un conseil, et je n'ai plus qu'à vous re- « nouveler l'expression de ma confiance en votre judicieux savoir.

« E. EGGER. »

Trouville, 12 septembre 1866.

Fier d'un tel appui, désireux de justifier, dans la mesure de nos forces, la confiance dont nous étions l'objet, certain d'un éditeur désintéressé, nous nous sommes mis à l'œuvre, et si le public ne partage pas l'opinion bienveillante de M. Egger sur le compte de cet éditeur, nous croyons cependant que ce dernier n'a rien négligé pour obtenir un autre résultat.

A ceux des lecteurs de ce livre qui pourraient ne pas connaître Grégoire, ce prêtre intrépide qui porta toujours le costume ecclésiastique, même dans les époques les plus orageuses de la Révolution, nous indiquerons le passage suivant d'un ouvrage peu commun intitulé : *Portraits des personnages célèbres de la Révolution*, avec tableaux et notices par P. Guenard, l'un des représentants de la commune de Paris, en 1789 et 1790; et Bonneville, Paris, 4 vol. in 4°, 1796, 1797 et 1802 (4e vol. notice 46e) :

« Malgré l'esprit de parti, si ardent à flétrir les meilleures actions et à calomnier les hommes les plus honnêtes, le nom de Grégoire réveillera toujours l'estime et inspirera un intérêt fondé sur le sentiment incontestable de ses principes vertueux et de son inflexible dévouement à la cause de la liberté. Peu d'hommes, parmi ceux qui ont été appelés à jouer un rôle dans la Révolution, ont eu sur les évènements publics une influence plus honorable. Grégoire, dans tous les temps et jusque sous le glaive des factions, ne cessa jamais représenter la liberté que comme la compagne des beaux-arts, et l'amie de toutes les vertus pacifiques et bienfaisantes. Qui peut calculer le degré de reconnaissance que lui doivent les sciences et l'humanité, lorsque dans ce foyer de passions violentes et exaspérées, où tout était sacrifié à l'ambition ou aux vengeances des partis opposés, Grégoire montant à la tribune, venait y adoucir les âmes et captiver les esprits par des idées conservatrices, ou par des sentiments de bienveillance publique? Qui pourrait lui contester la gloire d'avoir arraché des mains du vandalisme révolutionnaire, les monuments et les chefs-d'œuvre du génie dont la France s'honore, et d'avoir rappelé à l'émulation et à la confiance

Digitized by Google

tant de savants et d'artistes utiles, prêts à tomber dans le découragement, ou à porter loin de leur patrie le tribut de leurs lumières et de leurs talents? Sans être l'instrument d'aucune faction, Grégoire fut un des premiers, après la chute du trône, à demander que la République française fut proclamée. Si elle le fut au profit de *Marat* et de *Robespierre*, l'histoire ne lui en fera point un crime, et il sera regardé, non comme le fondateur de la République française, avilie par les crimes des factions et des réactions sanglantes, mais de la république victorieuse et triomphante par le double empire de ses armes et de sa législation. Grégoire commença de bonne heure à se faire connaître par son goût pour les lettres et par ses idées philantropiques; il n'avait que vingt-trois ans lorsque l'Académie de Nancy lui adjugea le prix d'honneur pour son éloge de la poésie. Député aux États-Généraux, il y influa par ses écrits sur les deux plus puissantes déterminations qui aient accéléré la marche de la révolution, savoir sur la réunion du clergé au tiers-état et sur le vote par tête. Toutes les fois qu'il fut question à l'Assemblée constituante, ou dans les assemblées législatives, des gens de couleur, il s'y montra leur défenseur et leur appui. Ses rapports à la Convention nationale sur la bibliographie et sur le vandalisme révolutionnaire, sa lettre au grand Inquisiteur d'Espagne contre l'existence de l'Inquisition, et ses mémoires lus à l'Institut national attestent autant la variété de ses connaissances que la bonté de ses principes (1). »

Nous citerons encore la lettre si remarquable qu'il adressa au maréchal Macdonald, grand chancelier de la Légion d'honneur, à propos de son abdication motivée de sa qualité de Commandeur de l'Ordre; cette lettre peint admirablement l'homme éminent dont nous nous occupons :

(1) Grégoire (Henri), né à Vého, près Lunéville (Meurthe), le 4 décembre 1750, curé d'Embermesnil, député à l'Assemblée constituante et à la Convention, élu évêque du Mans et de Blois, le même jour; depuis membre du Conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, de l'Institut et du Sénat conservateur, commandeur de la Légion d'honneur, etc., etc.

Digitized by Google

Paris, 19 novembre 1822.

« MONSIEUR LE GRAND CHANCELIER,

« Votre lettre du 13 de ce mois m'avertit que l'ordonnance du 26 mars 1816, dont j'ignorais la teneur, prescrit le remplacement des anciens brevets des membres de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.

« Je vous envoie ci-joint l'acte primitif de ma nomination au grade de Commandeur, et si je n'y joins pas les autres pièces exigées pour l'obtention d'un nouveau brevet, c'est par des considérations que je vais déduire avec la franchise, j'ai presque dit la crudité de mon caractère. Parler de soi est une chose embarrassante, mais elle m'est imposée par l'obligation de vous répondre.

« Pendant un quart de siècle et plus, j'ai rempli honorablement, dans l'ordre social, des fonctions éminentes que m'avait déléguées l'estime de mes concitoyens. En 1819, leur faveur persévérante rappela sur le théâtre politique un vétéran concentré dans la solitude; mais alors était arrivé le temps des vengeances féodales, ecclésiastiques, coloniales, etc., etc. Un plan systématique d'impostures, d'outrages, de persécutions commandées, soudoyées, fut ourdi; les rôles furent distribués, pour faire retentir dans toute l'Europe une calomnie démentie, et l'on peut le dire, jusqu'au delà de l'évidence, par un procès-verbal, par un discours prononcé à la tribune nationale, par une lettre dont l'original est déposé aux archives du Gouvernement (1); toutes ces pièces sont imprimées. A ce déchaînement de fureurs, dont les annales françaises n'offrent pas un pareil exemple, concouraient ardemment des dévots; c'est l'antipode des hommes pieux. Le pardon que je leur accorde et le désir sincère que j'ai de me venger d'eux par des bienfaits, ne les absolvent pas d'un assassinat moral, et des conséquences que pour eux il entraîne.

« Le résultat de cette trame odieuse, subversive de la Charte et de toute liberté nationale, fut tel que j'ai pu m'en applaudir; car, depuis cette époque, l'opinion publique et très-publique n'a pas

(1) Allusion à son vote dans le procès du Roi; ses ennemis l'accusaient faussement d'avoir opiné pour la mort.

Digitized by Google

cessé d'offrir des consolations à celui auquel suffit le témoignage de sa conscience.

« Mais cependant, Monsieur le Grand Chancelier, si l'homme contre lequel furent déployées tant de fureurs était coupable, doit-on lui renouveler son brevet d'inscription sur le tableau de la Légion d'honneur? Le fait suivant rendrait plus saillante encore cette contradiction.

« Sous la terreur de 1793, après avoir plus que personne (j'ose le dire, car le fait est indéniable), contribué à sauver les monuments des sciences, des arts et ceux qui les cultivent; membre de la représentation nationale, je fus un des plus fervents promoteurs et l'un des fondateurs de l'Institut, auquel m'agrégea une élection libre et sanctionnée par la loi, mais dont je fus exclus en 1816, sinon de droit, au moins de fait, par ordonnance; et celui qui, le premier, dans cette société, avait expressément repoussé l'acte additionnel, dont on se rappelle le dernier article, fut, d'après cette ordonnance, réputé sans doute indigne de siéger au milieu de cent cinquante signataires de ce fameux acte additionnel; il fut même censé indigne de vivre, car, pendant quelques années, on lui ravit ses moyens d'existence, et quoique, soit nécessité, soit pudeur, on ait arrêté ou suspendu le cours de cette injustice, jamais on n'a rempli à son égard les lacunes d'une dette étayée de lois et d'ordonnances.

« La métamorphose de l'Institut a établi une doctrine absolument neuve sur la légitimité littéraire, et si elle n'a pu obscurcir la notion des devoirs que commande la solidarité littéraire, elle a laissé à d'autres hommes, d'autres temps, d'autres pays, la gloire de la mettre en pratique. Mais, revenant à l'objet de ma lettre, je demande si l'exclusion de l'Institut ne heurterait pas la concession d'un nouveau brevet de la Légion d'honneur, n'offrirait pas une seconde contradiction, qui ne serait pas la dernière, car d'autres résulteraient de faits et de monuments historiques dont on pourrait ici entremêler le souvenir.

« A ces difficultés il est une solution; mais il ne faut pas même la faire entrevoir, parce qu'en général les ministres ont pour maxime d'agir comme s'ils étaient infaillibles ou impeccables.

« Honoré des suffrages les plus flatteurs dans les trois hiérarchies ecclésiastique, politique et littéraire, je ne les cherchai point; ils

Digitized by Google

vinrent trouver celui qui s'efforçait de les mériter et non de les obtenir. Dans cette dernière route on est coudoyé par la foule, dans l'autre on ne court pas ce danger. Tandis qu'au milieu des tourbillons révolutionnaires, les hommes sans caractère (c'est la presque totalité), se trouvaient dans les ornières de l'adulation, de la servilité, je restai immobile sur les principes qui, dès la plus tendre jeunesse, présidèrent à ma conduite; car la religion est une boussole qui ne décline jamais: avec elle on épanche sur tous les hommes les effusions de la bonté; celui qui est l'objet de leurs persécutions n'est pas le plus à plaindre.

« Une vie intègre défie la médisance; mais qui pourrait défier la calomnie, surtout depuis que les théories de l'indignité, du pouvoir absolu et du système interprétatif ont fait un progrès si étrange? Des vexations d'un genre nouveau, si toutefois l'immense série n'en est pas épuisée, sont réservées peut-être à un citoyen paisible, inoffensif, éloigné du monde, que les amis des mœurs, de la liberté, de l'ordre, rencontrent toujours dans leurs rangs; mais qui, n'étant pas dirigé par des idées, par des sentiments d'emprunt, toujours rallié au drapeau de la loi, ne s'enrôle jamais sous la bannière des partis.

« Un serment de fidélité au Gouvernement est exigé dans la Légion d'honneur, il est également prescrit aux colléges électoraux où plusieurs fois je l'ai prêté, et récemmment encore aux dernières élections de Paris.

« Certes, elle est très-respectable cette institution d'un Ordre destiné à récompenser le mérite civil et militaire. Mon diplôme de nomination sous la date du 26 prairial an XII, énonce textuellement qu'elle est *un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale.* Si c'eût été simplement une grâce, je l'eusse refusée; mais le régime sous lequel on vivait alors, était aussi peu disposé à étendre sur moi la répartition de ses faveurs que j'étais peu disposé à la recevoir.

« Quiconque se respecte, met dans sa conduite un ensemble dont il ne sait pas se départir; telle est ma susceptibilité à cet égard, que placé par une main ennemie, dans une catégorie particulière, appelant le passé au conseil du présent, je craindrais (si j'envoyais les documents demandés pour le renouvellement du brevet) que cette démarche ne fut assimilée à une sollicitation. Qui sait si, contre la volonté formelle et l'assurance positive consignée dans la lettre du

Digitized by Google

Grand Chancelier, qui sait, dis-je, si des agents de la puissance la circonvenant, ne se ménageraient pas en cette occurrence le plaisir, que je ne veux pas leur donner, de faire rejeter la prétendue sollicitation, ou après l'expédition du brevet, le plaisir de le faire révoquer?

« D'ailleurs, lorsque pendant huit ans consécutifs, un individu a été conspué, tourmenté sans relâche (et par qui!); lorsque pour le flétrir ont été faites des tentatives inouïes, quoique sans aucun succès, conserver son nom dans la matricule de l'honneur civil, ne serait-ce pas une inconséquence, dont on peut et dont on doit s'épargner le reproche? Il serait plus convenable, ce semble, de procéder régulièrement à l'examen de ses griefs et de ses droits. Celui qui indique cette mesure tient pour indubitable que la justice rendue sur un article, fait ressortir plus vivement l'injustice en d'autres.

« Inaccessible à l'ambition, arrivé aux confins de l'éternité, je m'occupe uniquement, comme dans toute ma vie, de ce qui peut éclairer mon esprit, améliorer mon cœur, et contribuer au bonheur des hommes; quoique les services qu'on leur rend soient ici-bas rarement *impunis*. Repoussé du siége législatif, repoussé de l'Institut, à ces deux exclusions on permettra sans doute que j'en ajoute moi-même une troisième; et que je me renferme dans le cercle des qualités qui ne peuvent être ni conférées par *brevet*, ni enlevées par *ordonnance;* qualités seules admises dans deux tribunaux qui réviseront beaucoup de jugements, dont nous sommes contemporains : le tribunal de l'Histoire et celui du Juge éternel :

« Monsieur le Grand Chancelier, la prolixité de cette lettre réclame votre indulgence. Pour obvier à des interprétations erronées, à des suppositions gratuites d'arrière pensée, en vous annonçant ma détermination, j'ai dû l'entourer des motifs sur lesquels elle s'appuie. La vérité les a tracés, je vous crois digne de l'entendre, et cette déclaration est un hommage que je vous présente.

« † GRÉGOIRE.

« Ancien évêque de Blois. »

Ce document laisse cependant, dans l'ombre, une face de la personnalité de Grégoire, celle qui s'applique au savant, au publiciste, à l'écrivain.

On est frappé d'étonnement, quand on voit Grégoire, absorbé par les immenses travaux de ses différentes fonctions publiques, trou-

Digitized by Google

ver encore des loisirs pour écrire une centaine de brochures et d'ouvrages pour la plupart d'une importance capitale : histoire, archéologie, économie politique et agricole, matières religieuses et théologiques, etc., etc., il aborde, discute et traite la majeure partie de toutes les connaissances humaines avec un égal succès.

Quérard donne, dans sa *France littéraire,* l'énumération d'un grand nombre de ces ouvrages, mais le célèbre bibliographe regrette que la communication de la collection de Deschiens, qui existait alors à Versailles, et contenait tous les écrits connus de Grégoire, lui ait été refusée,

L'antipathie, nous dirons même la haine profonde de l'évêque de Blois pour la royauté, durent lui susciter de nombreuses inimitiés, qui ne produisirent peut-être d'autre résultat sur un caractère trempé comme le sien, que de fortifier, s'il en était besoin, son républicanisme ardent. (1)

Mais d'un autre côté, on ne saurait trop applaudir à Grégoire, qui pendant la tempête révolutionnaire, usa sans relâche de sa position et de son influence, pour mettre à l'abri du danger, sans tenir compte de leurs opinions, les artistes et les savants. Ayant dressé une liste de ceux qui habitaient les provinces, il faisait expédier à chacun d'eux, par le comité d'instruction publique, des missions littéraires ou scientifiques, qui en le rattachant officiellement à l'administration centrale, était pour lui un gage de sécurité. (2)

Grégoire, ce citoyen digne des Républiques antiques, mourut à Paris le 28 mai 1831. Il mourut en conservant peut-être quelques généreuses illusions, mais sans répudier aucune des fortes convictions d'une vie si complètement remplie.

Nul homme de la révolution ne mérita plus que lui l'application de ces vers d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium ,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ, neque Auster
Dux inquieti turbidus Hadriæ,

(1) On pourra dire avec plus de malice que de justesse, que le républicain Grégoire se laissa créer comte par Napoléon ; mais Grégoire était alors sénateur, et c'était plutôt au sénateur qu'à l'homme que la distinction nobiliaire s'appliquait.

(2) *Indroduction aux mémoires de Grégoire,* par M. H Carnot, p. 73, 1er vol., Paris 1837.

Digitized by Google

Nec fulminantis magna Jovis manus :
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Nous avions recueilli beaucoup de notes sur plusieurs passages de nos rapports; mais, après un examen attentif de ces notes, nous n'en avons utilisé qu'une très-petite partie, le surplus nous ayant paru n'ajouter aucun intérêt au texte ou s'appliquer à des faits que nous ne pouvions suffisamment contrôler.

Dans un appendice final, nous avons reproduit, outre le décret de de la Convention du 8 pluviôse an II, sur l'établissement des bibliothèques publiques dans les districts, l'extrait de l'Instruction de la Commission temporaire des arts, sur la manière d'inventorier, de classer et de conserver les objets servant aux arts, aux sciences et à l'enseignement, et une circulaire du Comité d'Instruction publique aux districts, sur le même sujet. Ces pièces, avec leurs indications substantielles et méthodiques, sont le complément naturel des rapports réédités.

Nous terminons en faisant un appel pressant à tous les savants, à tous les bibliophiles et bibliographes, à tous les collectionneurs, à tous ceux que le passé de notre pays intéresse; nous les convions à mettre au jour, à publier les documents rares ou inédits qu'ils pourraient posséder ou découvrir, à suivre l'exemple donné dans leurs récentes et curieuses publications, par M. Boivin-Champeaux, premier avocat général à la Cour impériale de Caen, M. Charles Vatel, avocat à Paris, et autres hommes d'initiative; et cette grande épopée de la Révolution, dont l'histoire contient encore tant de lacunes, sera mieux connue et mieux appréciée.

CHARLES RENARD.

Saint-Aubin-sur-Mer, 26 août 1867.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT

SUR

LA BIBLIOGRAPHIE

PAR GRÉGOIRE

Séance du 22 Germinal, l'an II de la République : une et indivisible

SUIVI DU DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Imprimés et envoyés, par ordre de la Convention Nationale, aux Administrations et aux Sociétés populaires.

Depuis longtemps un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la Nation ; jamais on n'en rendit compte à l'Assemblée nationale. Associé aux commissaires chargés de surveiller cette opération, je viens, au nom du Comité d'instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail, et lui donner la plus grande activité, afin que dans le cours de votre session vous soyez à portée de répartir vos richesses bibliographiques, dont je vous présenterai un aperçu. Ce sera un nouveau bienfait que vous ajouterez à ceux qui signalent votre existence politique.

Les objets scientifiques appartenant à la Nation, proviennent des dépôts qu'elle possédait avant la Révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclé-

Digitized by Google

siastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des suppliciés.

Ces objets consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiques, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc., etc.

Des objets rares et précieux avaient été accumulés, ou plutôt accaparés, pour servir l'ambition des familles ci-devant nobles : tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, et qui sans doute a coûté plusieurs millions. Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance; celui de la guerre, seul, renferme plus de douze mille cartes géographiques; celui des affaires étrangères, à Versailles, contient environ quatorze mille volumes in-folio manuscrits.

La commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets : relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre commission des archives concernant les chartriers. Il en résultera un triage général qui renverra à la refonte tous les papiers inutiles, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile, et qui placera sous la main exclusive du Gouvernement ce qui doit n'être connu que de lui seul.

Je passe aux bibliothèques, qui font l'objet de mon rapport. Il s'en faut beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés ou conservés. Une foule de livres ont été vendus à bas prix, au poids, peut-être même depuis le décret du 10 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature ; ailleurs on a dilapidé. On prétend qu'à la seule bibliothèque de Mejanes, à Aix, dix mille volumes ont disparu ; et l'on sait que les fripons ne manquent pas de choisir.

Dans un moment où la Révolution se moralise et poursuit tous les crimes, des dénonciations civiques et le zèle constant des sociétés populaires vous mettront sans doute à portée d'atteindre les coupables dans tous les genres, et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

Digitized by Google

Il est quelques parties des connaissances humaines sur lesquelles nous avons peu : soit, qu'en général, elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences ; telles sont la statistique, qui est une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la météorologie, l'anatomie comparée, l'acoustique, les arts chimiques, l'analyse des sensations, la grammaire générale ; soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez d'autres peuples ; telles sont l'étude des langues étrangères et le traitement des mines. Sur ce dernier article les Saxons et les Suédois sont nos instituteurs. Mais dans presque tous les autres genres, malgré les destructions opérées par *les étourderies de l'ignorance* (1) et les crimes de la malveillance, nous avons d'immenses richesses.

Dans le seul département de Paris, la Nation possède environ dix-huit cent mille volumes, y compris la biblothèque nationale qui, en 1373, n'était composée, dans sa totalité, que de neuf cent dix volumes manuscrits, et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, bien plus de trois cent mille volumes et pièces imprimés ; ce qui, joint à la masse des autres livres des diverses communes de la République, présente un aperçu de dix millions de volumes.

Sur ces dix millions, si l'on suppose faite la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être deux cent mille ouvrages différents, dont environ le quart d'anonymes connus ou inconnus. On présume que la bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer pour la plupart par la voie des agents politiques et des Consuls de la République.

(1) Ces expressions adoucies, que nous soulignons, paraissent être peu en situation dans la bouche du rude auteur des trois rapports sur le vandalisme. C. R.

Digitized by Google

Si des bibliothèques telles que celle du Vatican, enrichie des manuscrits enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont uniques, celle de Paris peut à plus juste titre se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait vainement ailleurs. Celle de Vienne voudrait rivaliser avec elle, mais les nouveaux trésors littéraires, dont la bibliothèque nationale s'enrichit journellement, lui assureront bientôt l'incontestable privilége d'être la première du monde connu.

L'opération préliminaire au travail de la bibliographie française était l'envoi des catalogues de toutes les bibliothèques; grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais la plupart n'exécutèrent rien, ou exécutèrent mal.

Elles n'exécutèrent rien par la négligence d'administrateurs, qui sans doute ne négligeaient pas de percevoir leur traitement; et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles. D'autres causes se joignirent à cette première: divers départements, dans l'arrondissement desquels se trouvaient de vastes bibliothèques, craignaient qu'on ne les leur enlevât; ils aspiraient à leur possession exclusive. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme, ou plutôt de fédéralisme, qui se fait centre, qui s'isole, et qui est un crime. Ce qui est national n'est à personne, il est à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on dépèce certaines collections qui, outre la valeur intrinsèque des ouvrages, ont un mérite résultant de la manière dont ces collections sont assorties, telle est celle de Schœpfling, à Strasbourg. Quoiqu'il en soit, les bibliothèques de Strasbourg, de Lille, de Perpignan, par exemple, n'appartiennent pas plus à ces communes que leurs fortifications: les citoyens de Brest, de Dunkerque, de Besançon y ont autant de droit qu'elles, et le tout est la propriété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentants, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie, et avouée par elle.

D'autres administrations exécutèrent mal, quoique trois ins-

Digitized by Google

tructions consécutives eussent indiqué la marche du travail. Pour le faire avec succès, il fallait : 1° des hommes probes, c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes aux médailles rares, aux éditions rares; 2° il fallait des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie : celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des livres et leur valeur dans le commerce; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiômes et des usages.

Malheureusement la plupart étaient d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions, et envoyé des catalogues inutiles en cahiers, au lieu de catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.

L'insouciance et l'ignorance ont été poussées à tel point, que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent à peu près ces mots : « De plus, trois ou quatre cents volumes An- » glais, Allemands, Grecs, Hébreux, ou en écriture indéchif- » frable, vieux et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru » devoir énumérer, et qu'il eût été trop long de décrire, etc. » Ainsi s'expriment les rédacteurs en parlant des livres les plus précieux peut être de ces dépôts : ils ont jugé les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit. Les nobiliaires, les traités généalogiques, les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs, avaient presque toujours les honneurs du maroquin, tandis que les livres immortels d'*Hubert Languet*, d'*Althusius*, de *Milton*, de *Williams Allen* n'échappaient au compas de la censure, aux poursuites de l'inquisition des cours, qu'en se réfugiant dans des angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin. Les ouvrages qui révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples, étaient les *sans-culottes* des bibliothèques.

Les diverses causes dont on vient de parler, ayant retardé

Digitized by Google

l'envoi des cartes, il ne nous en est parvenu qu'environ douze cent mille, qui correspondent à peu près à trois millions de volumes; car une carte seule indique un ouvrage, quel que soit le nombre des volumes qui le composent: nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues. Le décret du 8 pluviôse enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans l'espace de 4 mois: comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, dernièrement nous fîmes parvenir à toutes les administrations une ample instruction concernant la manière d'inventorier tous les objets d'arts et de sciences; une circulaire snpplétive à celle-là va partir, et nous espérons que l'énergie du Gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues.

Je passe au travail fait jusqu'à ce jour sur les cartes, et qui, dans le principe, avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une *bibliographie générale et raisonnée de la France.* Sans entrer dans des détails qui seraient aussi fastidieux qu'inutiles, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très-difficile, très-coûteuse, et très-longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus aisé de porter le Mont Atlas que de faire une histoire littéraire universelle.

Jugez-en par la partie imprimée du catalogue de la bibliothèque nationale, qui, malgré les soins qu'on s'est donné pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très-fondées.

La bibliothèque historique du P. Le Long, édition de Fontette, qui indique seulement les ouvrages concernant l'histoire de France, est en cinq volumes in-folio, comprenant 48,223 articles, de plus, environ 6,000 de supplément, et il en manque encore plusieurs mille. Ce fait seul fera sentir qu'une bibliographie générale entraînerait une dépense énorme, car l'ouvrage formerait une masse de plus de 150 volumes in-folio; les inconvénients que présente cette entreprise, au moins pour le moment actuel, contre-balancent puissamment les avantages qu'on peut

Digitized by Google

s'en promettre : si cependant on la croit utile, on sera toujours à portée de l'exécuter, car les matériaux nous resteront.

Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux ; que si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves : puisque la Convention a rendu un décret très-sage sur l'établissement des bibliothèques, il faut les organiser ; elles le seront.

La section de la bibliographie qui était au Louvre, rapprochée sous nos yeux dans le nouveau local du Comité, y sera surveillée d'une manière immédiate et constante ; un règlement et une instruction ont été faits pour diriger le travail. Tous les titres des livres se rectifient mutuellement par la confrontation ; toutes les cartes des catalogues partiels s'intercalent pour former un catalogue général, les manuscrits sont à part ; l'ordre des anonymes est établi sur l'ordre des matières ; les auteurs connus sont par ordre alphabétique ; les éditions sont par ordre de date ; les exemplaires d'une même édition sont rapprochés : et si les administrations sont exactes à nous faire parvenir les catalogues ; si dès à présent on rassemble les idées qui formeront un bon plan de répartition, nous avons lieu d'espérer que dans 8 à 9 mois le travail sera fini.

Outre l'économie de temps et de dépense, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux ; nous trouvons les ouvrages anciens chez les moines, les modernes chez les émigrés : et ces bibliothèques de parade qui étaient réservées à l'usage de quelques individus, devenues désormais la propriété commune, seront accessibles au génie malheureux.

Qu'un Allemand ait formé le projet de réunir toutes les éditions de la Bible au nombre de huit mille, quoiqu'il lui en manque encore deux mille ; qu'un Anglais se soit plu à rassembler 365 belles éditions d'Horace, afin d'en avoir un chaque jour de l'année, on ne voit là que les calculs d'une curiosité bizare.

Mais le travail de la bibliographie nous promet des résultats

Digitized by Google

d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra : par là nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très-chers des auteurs dont le texte a été gravé (1); les exemplaires d'environ 1200 ouvrages, dont on a tiré quelques-uns en vélin (2); les exemplaires d'environ 12 mille ouvrages imprimés au quinzième siècle, et dont le prix augmente dans une progression exorbitante (3); enfin, les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement, et qui sont actuellement très-recherchés. Quand nous saurons qu'il est tel livre dont nous avons 20 mille exemplaires,

(1) On ne connaît guère que cinq écrivains dont les ouvrages aient été entièrement gravés.

1. *Les Aventures de Teurdancks,* en allemand, Ausbourg 1517 et 1519; ces deux éditions sont imprimées en planches de bois.

2. *L'Horace de Pine,* Londres 1733-37, 2 vol. in-8°, gravé en cuivre.

3. *Le Virgile,* par Justice, Amsterdam 1765, 5 vol. in-8°, en cuivre.

4. *Fables de la Fontaine,* Paris 1764-75, 6 vol. in-8°, en cuivre.

5. *Télémaque de Cochin,* in-8°, en cuivre, non terminé.

(2) La Bibliothèque nationale possède 274 articles en vélin, formant 380 vol.; celle de Macarty, à Toulouse, en possède à peu près le même nombre; aucune autre n'en a réuni un aussi grand nombre. On connaît aussi quelques exemplaires tirés sur satin, entre autres un Pindare et un Anacréon.

(3) Les faits suivants donneront une idée de la rareté et de la cherté de certains ouvrages que l'ignorance voudrait renvoyer au rebut, sous prétexte qu'ils sont mal reliés, vieux, gothiques, etc.

Un exemplaire de la première édition de Pline le naturaliste, Venise 1469, fut acheté, en 1769, par Lavallière, au prix de 750 liv. En 1784 le même exemplaire a été vendu 1,700 liv.; et en 1786, un autre exemplaire moins beau a été vendu à un Anglais pour 3,000 liv.

En 1791 on a vendu :

Marci tullii Ciceronis Epistolæ familiares, Venise 1469, en parchemin, 2,000 liv.

Grammaticæ méthodus, Mayence 1468, in-folio, 1,121 liv.

Sancti Hieronimi Epistolæ, in-folio, 1,199 liv. 19 s., etc., etc.

Nota. — Cette note et les deux précédentes m'ont été fournies par le citoyen Vanpraët, sous-garde des imprimés à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

tandis qu'il est tel autre dont nous n'en avons que 20, outre la valeur intrinsèque, nous connaîtrons la valeur qu'on y attache, à raison de la rareté.

Par la connaissance d'une foule de tomes dépareillés on pourra compléter beaucoup d'exemplaires.

Par le moyen des doubles et des échanges, vous serez à portée de rapprocher du complet la bibliothèque nationale. Il lui manquait entr'autres choses le Tite-Live imprimé à Venise, en 1470, par Vendelin de Spire; un exemplaire de cet ouvrage, qui lui arrive de Commune-Affranchie (1), fera monument sous deux points de vue. parce qu'il est rare, et parce que, dans le siége de cette commune rebelle, un boulet a brisé la couverture et les marges d'un volume sans endommager notablement le texte.

Le travail bibliographique fournira des matériaux abondants.

1° Pour travailler à neuf l'histoire de France, car cet ouvrage est à refaire : alors seront mises au jour une foule d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme;

2° Pour faire un dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes, ouvrage qui manque à la littérature; car, malgré les efforts de Baillet, Placcius et Moller, nous n'avons que des choses informes à cet égard;

3° Un tableau généalogique des connaissances humaines, dont les subdivisions seront plus étendues et plus précises que dans celui de Bacon, quoique rectifié par les rédacteurs de l'*Encyclopédie*;

4° La paléographie de notre langue, qui sera désormais la langue de la liberté.

Ici permettez-moi quelques observations sur les trames de nos ennemis pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche et toujours grand.

D'une part, on voyait des sots calomnier le génie pour se consoler d'en être dépourvus, et avancer gravement, sans distinction de talents utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau

(1) Lyon.

Digitized by Google

dans un état ; ce qui nous laisse au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux sous ce rapport.

D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de brûler les bibliothèques : la théologie, disait-on, parce que c'est du fanatisme ; la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves ; les sciences on n'en a pas besoin. Ainsi pensait un visir de nos tyrans, qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'almanach et à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, des contre-révolutionnaires détruisaient des monuments. Au dépôt des Petits-Augustins, certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étrange que l'on conservât telle colonne de marbre, qui vaut 50,000 liv. ; à la bibliothèque nationale, ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la monnaie les deux boucliers votifs en argent qui sont au cabinet des médailles, et aux fonderies de canons les cercles en bronze de l'horizon et du méridien des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt (1).

La politique de nos ennemis fut toujours de nous enlever tout ce qu'ils pourraient, de détruire ce qu'ils ne pourraient enlever ; en un mot, de commettre et de faire cemmettre des crimes pour avoir le plaisir de nous les imputer en nous traitant de barbares qui refusaient un asile aux arts. Quel tableau consolant pour nous et flétrissant pour eux que celui de leurs intrigues corruptrices et atroces, en contraste avec la loyauté et la générosité françaises !

Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire, quelques administrateurs voudraient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur les livres nationaux ; leurs fonctions sont de conserver, de mettre en ordre, d'accélérer la confection et l'envoi des cartes. Le moment d'élaguer viendra ;

(1) Ces deux globes, exécutés il y a plus d'un siècle par Coronelly, ont chacun près de douze pieds de diamètre. Butterfield, aidé des lumières de La Hire, exécuta en bronze les méridiens et les horizons.

Digitized by Google

mais il faut savoir ce que nous avons, avant de savoir ce que nous garderons.

Certainement peu d'écrivains se présentent avec éclat à la postérité. Quoique, sur la bibliothèque d'Alexandrie, on lut ces mots : *Trésor des remèdes de l'âme*, comme les nôtres, sans doute elle contenait bien des rêveries qui sont le scandale de la raison. Ces vastes réservoirs des pensées, des projets de tous les siècles, de tous les pays, sont en même temps la honte et la gloire de l'espèce humaine.

Mais il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions, à traverser toutes les erreurs, avant d'atteindre la vérité. Les idées fausses, les systèmes absurdes ont du moins l'avantage de faire au moral les fonctions de balise, ils marquent l'écueil. Il n'est pas toujours vrai de dire, comme le prétendait Fontenelle, que les sottises des pères sont perdues pour leurs enfants. Ainsi une histoire bien faite de la féodalité, qui fut une des grandes erreurs de l'esprit humain, serait un morceau très-philosophique. La connaissance des écarts de la raison la prémunit contre de nouvelles chutes; le récit des crimes des tyrans les dévoue d'une manière plus signalée à l'anathême et à l'exécration des siècles.

Quand nous aurons formé le catalogue général, nous appellerons le goût et la philosophie pour exploiter cette mine féconde et pour chercher la paillette d'or jusques dans la fange des livres absurdes : ce sera l'objet d'un rapport particulier dont s'occupe le Comité. Après avoir garni les bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étaient extrêmement multipliés : on pourra les vendre. Quant à ceux qui auront été mis à l'*index* de la raison, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations étrangères, et nous procurer ceux de leurs ouvrages qui nous manquent et qui ne sont pas indignes d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition; et dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduisit même à cinq millions de volumes les ou-

Digitized by Google

vrages à garder, ce serait encore plus de 56 mille volumes pour chacun des 89 départements.

Il serait un malveillant celui qui tenterait de faire croire qu'on veut concentrer ici tous les objets scientifiques ; Paris lui-même réclamerait contre cette injuste préférence : ils doivent seulement y être en plus grande abondance ; mais la patrie n'a point de prédilection. Les monuments des arts étant un héritage commun, tous les départements y ont droit : je ne crains pas d'être démenti, en assurant que tous y auront part. Mais surtout qu'on se dépouille de cet esprit de localité qui est le poison du patriotisme. Si chaque district considérait comme sa propriété exclusive tout ce qui appartient à la Nation dans son arrondissement, il en résulterait, par exemple, que le district de Mont-Doubleau, département de Loir-et-Cher, n'aurait pas un seul volume, et que celui de Saint-Diez, département des Vosges, en aurait trois cent mille. L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social. Elle pesera les réclamations des communes qui demandent des bibliothèques. Serait-il juste que Montivilliers, chef-lieu de district avec une population de trois mille âmes, eût tout, à l'exclusion du Havre, qui a vingt mille habitants? Les petites îles qui avoisinent le continent et les colonies, ne seront point oubliées dans le travail que l'on prépare, et, sans doute, les répartitions d'objets scientifiques seront assorties à l'étendue de la population, et suivant que les communes sont ports de mer, places de guerre, manufacturières, agricoles, etc. Nous exposerons des moyens d'accroître annuellement ces dépôts et des mesures de conservation et d'administration dans un règlement applicable à toutes les bibliothèques : mais votre Comité a cru qu'il était utile de présenter ces aperçus préliminaires pour prévenir les inquiétudes et détruire les insinuations des perfides. Des bibliothèques et des musées formés avec choix, sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la

Digitized by Google

lecture d'un bon livre, à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté ! C'est devant un tableau de Raphaël que le Corrège se connut peintre ; c'est en voyant une pendule que Vaucanson sentit la direction de son génie ; c'est en lisant les méditations de Descartes que Malebranche connut sa vocation : que d'hommes faute de livres ont consumé un temps précieux pour trouver la solution de problèmes qui étaient résolus, pour inventer des machines qui étaient décrites !

Vous avez émancipé l'esprit humain, il faut actuellement révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tons les genres de connaissances sont liés : ouvrons-en toutes les sources, afin que toutes les vérités éclipsent toutes les erreurs, afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que toutes concourent à la gloire et à la prospérité de la République.

Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun, où sans cesse il pourra converser avec les grands génies de tous les pays, de tous les âges ! Près d'eux l'art trouve toujours des modèles ; le goût, des leçons ; la vertu, des exemples ; car périssent les talents qui n'ont pas la vertu pour appui ! Sans elle, ils ne peuvent être que les instruments du crime. La patrie repousse ces hommes qui étudient uniquement pour briller et satisfaire leur orgueil ; elle n'avoue pour ses enfants que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir meilleurs pour la mieux servir.

Après la lecture de ce rapport, Grégoire présente un projet de décret ainsi conçu :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport « de son Comité d'instruction publique, décrète :

« Les administrations de district rendront compte à la Con- « vention nationale du travail relatif à la confection des catalo- « gues de chacune des bibliothèques de leurs arrondissements

Digitized by Google

« respectifs, dans la décade qui suivra immédiatement la récep-
« tion du présent décret. »

Ce décret est adopté et la Convention nationale ordonne l'impression du rapport et l'envoi aux Administrations et aux Sociétés populaires (1).

(1) Le *Moniteur* ne contient pas la discussion de ce rapport.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT

SUR

LA NÉCESSITÉ ET LES MOYENS D'ANÉANTIR LES PATOIS

ET

D'UNIVERSALISER L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR GRÉGOIRE

Séance du 16 Prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible

SUIVI DU DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Imprimés, par ordre de la Convention Nationale, et envoyés aux Autorités constituées, aux Sociétés populaires et à toutes les communes de la République.

La langue Française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique: mon but n'est pas d'assigner les causes qui lui ont assuré cette prérogative. Il y a dix ans qu'au fond de l'Allemagne (à Berlin) on discuta savamment cette question qui, suivant l'expression d'un écrivain, eût flatté l'orgueil de Rome empressée à la consacrer dans son histoire comme une de ses belles époques. On connaît les tentatives de la politique romaine pour universaliser sa langue: elle défendait d'en employer d'autre pour haranguer les ambassadeurs étrangers, pour négocier avec eux; et malgré ses efforts, elle n'obtint qu'imparfaitement ce qu'un assentiment libre accorde à la langue Française. On sait qu'en 1774 elle servit à rédiger

Digitized by Google

le traité entre les Turcs et les Russes. Depuis la paix de Nimègue elle a été prostituée, pour ainsi dire, aux intrigues des cabinets de l'Europe. Dans sa marche claire et méthodique la pensée se déroule facilement ; c'est ce qui lui donne un caractère de raison, de probité que les fourbes eux-mêmes trouvent plus propre à les garantir des ruses diplomatiques.

Si notre idiome a reçu un tel accueil des tyrans et des cours, à qui la France monarchique donnait des théâtres, des pompons, des modes et des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples, à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté?

Mais cet idiome, admis dans les transactions politiques, usité dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liége, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada et sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très-grande partie des Français?

A travers toutes les révolutions, le Celtique qui fut le premier idiome de l'Europe, s'est maintenu dans une contrée de la France, et dans quelques cantons des îles britanniques. On sait que les Gallois, les Cornoualliens et les Bas-Bretons s'entendent : cette langue indigène éprouva des modifications successives. Les Phocéens fondèrent, il y a vingt-quatre siècles, de brillantes colonies sur les bords de la Méditerranée ; et dans une chanson des environs de Marseille, on a trouvé récemment des fragments grecs d'une ode de Pindare sur les vendanges. Les Carthaginois franchirent les Pyrénées, et Polybe nous dit que beaucoup de Gaulois apprirent le Punique pour converser avec les soldats d'Annibal.

Du joug des Romains, la Gaule passa sous la domination des Francs. Les Alains, les Goths, les Arabes et les Anglais, après y avoir pénétré tour à tour, en furent chassés ; et notre langue, ainsi que divers dialectes usités en France, portent encore les empreintes du passage ou du séjour de ces divers peuples.

La féodalité qui vint ensuite morceler ce beau pays, y conserva soigneusement cette disparité d'idiomes comme un moyen

Digitized by Google

de reconnaître, de ressaisir les serfs fugitifs et de river leurs chaînes. Actuellement encore l'étendue territoriale où certains patois sont usités, est déterminée par les limites de l'ancienne domination féodale. C'est ce qui explique la presque identité des patois de Bouillon et de Nancy, qui sont à 40 lieues de distance, et qui furent jadis soumis aux mêmes tyrans, tandis que le dialecte de Metz, situé à quelques lieues de Nancy, en diffère beaucoup, parce que pendant plusieurs siècles le pays Messin, organisé dans une forme presque républicaine, fut en guerre continuelle avec la Lorraine.

Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée ; encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi de termes impropres et surannés, surtout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais, Amyot et Montaigne.

Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnois, le basque, le rouergat et le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tous sens.

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très-dégénérés.

Enfin, les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connaît guère que l'infinitif.

Plusieurs de ces dialectes, à la vérité, sont génériquement les mêmes ; ils ont un fonds de physionomie ressemblante, et seulement quelques traits métis tellement nuancés, que des vil ;

Digitized by Google

lages voisins, que les divers faubourgs d'une même commune, telle que Salins et Commune-Affranchie, offrent des variantes.

Cette disparité s'est conservée d'une manière plus tranchante dans des villages situés sur les bords opposés d'une rivière, où, à défaut de pont, les communications étaient autrefois plus rares. Le passage de Strasbourg à Brest est actuellement plus facile que ne l'étaient jadis certaines courses de vingt lieues, et l'on cite encore vers Saint-Claude, dans le département du Jura, des testaments faits (est-il dit) *à la veille d'un grand voyage;* car il s'agissait d'aller à Besançon, qui était la capitale de la province.

On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions; et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre.

Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations.

Quoiqu'il y ait possibilité de diminuer le nombre des idiomes reçus en Europe, l'état politique du globe bannit l'espérance de ramener les peuples à une langue commune. Cette conception, formée par quelques écrivains, est également hardie et chimérique. Une langue universelle est, dans son genre, ce que la pierre philosophale est en chimie.

Mais au moins on peut uniformer le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté.

Digitized by Google

Sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention nationale décréta, le 8 pluviôse, qu'il serait établi des instituteurs pour enseigner notre langue dans les départements où elle est moins connue. Cette mesure, très-salutaire, mais qui ne s'étend pas à tous ceux où l'on parle patois, doit être secondée par le zèle des citoyens. La voix douce de la persuasion peut accélérer l'époque où ces idiomes féodaux auront disparu. Un des moyens les plus efficaces peut-être pour électriser les citoyens, c'est de leur prouver que la connaissance et l'usage de la langue nationale importent à la conservation de la liberté. Aux vrais républicains, il suffit de montrer le bien ; on est dispensé de le leur commander.

Les deux sciences les plus utiles et les plus négligées sont la culture de l'homme et celle de la terre : personne n'a mieux senti le prix de l'une et de l'autre que nos frères les Américains, chez qui tout le monde sait lire, écrire et parler la langue nationale.

L'homme sauvage n'est, pour ainsi dire, qu'ébauché : en Europe, l'homme civilisé est pire ; il est dégradé.

La résurrection de la France s'est opérée d'une manière imposante ; elle se soutient avec majesté : mais le retour d'un peuple à la liberté ne peut en consolider l'existence que par les mœurs et les lumières. Avouons qu'il nous reste beaucoup à faire à cet égard.

Tous les membres du souverain sont admissibles à toutes les places ; il est à désirer que tous puissent successivement les remplir, et retourner à leurs professions agricoles ou mécaniques. Cet état de choses nous présente l'alternative suivante : Si ces places sont occupées par des hommes incapables de s'énoncer, d'écrire correctement dans la langue nationale, les droits des citoyens seront-ils bien garantis par des actes dont la rédaction présentera l'impropriété des termes, l'imprécision des idées, en un mot tous les symptômes de l'ignorance ? Si au contraire cette ignorance exclut des places, bientôt renaîtra cette aristocratie qui jadis employait le patois pour montrer son

Digitized by Google

affabilité protectrice à ceux qu'on appelait insolemment *les petites gens*. Bientôt la société sera réinfectée de *gens comme il faut*; la liberté des suffrages sera restreinte, les cabales seront plus faciles à nouer, plus difficiles à rompre, et, par le fait, entre deux classes séparées s'établira une sorte d'hiérarchie. Ainsi l'ignorance de la langue compromettrait le bonheur social, ou détruirait l'égalité.

Le peuple doit connaître les lois, pour les sanctionner et leur obéir; et telle était l'ignorance de quelques communes dans les premières époques de la Révolution, que, confondant toutes les notions, associant des idées incohérentes et absurdes, elles s'étaient persuadé que le mot *décret* signifiait un *décret de prise de corps*; qu'en conséquence devait intervenir un décret pour tuer tous les ci-devant privilégiés; et l'on m'écrivait à ce sujet une anecdote qui serait plaisante, si elle n'était déplorable. Dans une commune les citoyens disaient : « Ce serait pour-« tant bien dur de tuer M. Geffry; mais au moins il ne faudrait « pas le faire souffrir. » Dans cette anecdote, à travers l'enveloppe de l'ignorance, on voit percer le sentiment naïf d'hommes, qui d'avance calculent les moyens de concilier l'humanité avec l'obéissance.

Proposerez-vous de suppléer à cette ignorance par des traductions ? alors vous multipliez les dépenses: en compliquant les rouages politiqnes, vous en ralentissez le mouvement : ajoutons que la majeure partie des dialectes vulgaires résistent à la traduction, ou n'en promettent que d'infidèles. Si dans notre langue la partie politique est à peine créée, que peut elle être dans des idiomes dont les uns abondent à la vérité en expressions sentimentales, pour peindre les douces effusions du cœur, mais sont absolument dénués de termes relatifs à la politique ; les autres sont des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple ; les mots ne croissent qu'avec la progression des idées et des besoins. Leibnitz avait raison : Les mots sont les lettres de change de l'entendement ; si donc il

Digitized by Google

acquiert de nouvelles idées, il lui faut des termes nouveaux; sans quoi l'équilibre serait rompu. Plutôt que d'abandonner cette fabrication aux caprices de l'ignorance, il vaut mieux certainement lui donner votre langue; d'ailleurs, l'homme des campagnes, peu accoutumé à généraliser ses idées, manquera toujours de termes abstraits; et cette inévitable pauvreté du langage qui resserre l'esprit, mutilera vos adresses et vos décrets, si même elle ne les rend intraduisibles.

Cette disparité de dialecte a souvent contrarié les opérations de vos commissaires dans les départements. Ceux qui se trouvaient aux Pyrénées Orientales en octobre 1792, vous écrivaient que chez les Basques, peuple doux et brave, un grand nombre était accessible au fanatisme, parce que l'idiome est un obstacle à la propagation des lumières. La même chose est arrivée dans d'autres départements, où des scélérats fondaient sur l'ignorance de notre langue, le succès de leurs machinations contre-révolutionnaires.

C'est surtout vers nos frontières que les dialectes, communs aux peuples des limites opposées, établissent avec nos ennemis des relations dangereuses, tandis que dans l'étendue de la République tant de jargons sont autant de barrières qui gênent les mouvements du commerce et atténuent les relations sociales. Par l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs, ils empêchent l'amalgame politique, et d'un seul peuple en font trente. Cette observation acquiert un grand poids, si l'on considère que, faute de s'entendre, tant d'hommes se sont égorgés, et que souvent les querelles sanguinaires des nations, comme les querelles ridicules des scholastiques, n'ont été que de véritables logomachies. Il faut donc que l'unité de langue entre les enfants de la même famille éteigne les restes des préventions résultant des anciennes divisions provinciales, et resserre les liens d'amitié qui doivent unir des frères.

Des considérations d'un autre genre viennent à l'appui de nos raisonnements. Toutes les erreurs se tiennent comme toutes

Digitized by Google

les vérités : les préjugés les plus absurdes peuvent entraîner les conséquences les plus funestes. Dans quelques cantons ces préjugés sont affaiblis; mais dans la plupart des campagnes ils exercent encore leur empire. Un enfant ne tombe pas en convulsion, la contagion ne frappe pas une étable, sans faire naître l'idée qu'on a *jeté un sort:* c'est le terme. Si dans le voisinage il est quelque fripon connu sous le nom de *devin*, la crédulité va lui porter son argent, et des soupçons personnels font éclater des vengeances. Il suffirait de remonter à très-peu d'années, pour trouver des assassinats commis sous prétexte de maléfice.

Les erreurs antiques ne font-elles donc que changer de formes en parcourant les siècles? Que du temps de Virgile on ait supposé aux magiciennes de Thessalie la puissance d'obscurcir le soleil et de jeter la lune dans un puits ; que dix-huit siècles après on ait cru pouvoir évoquer le diable, je ne vois là que des inepties diversement modifiées.

En veut-on un exemple plus frappant? le génie noir chez les Celtes, *plus noir que la poix*, dit l'Edda; l'*éphialtes* des Grecs, les *lémures* des Romains, les *incubes* du moyen âge, le *sotré* vers Lunéville, le *drac* dans le ci-devant Languedoc, le *chaoucebreille* dans quelques coins de la ci-devant Gascogne, sont depuis quarante siècles le texte de mille contes puérils pour expliquer ce que les médecins nomment le cauchemar.

Les Romains croyaient qu'il était dangereux de se marier au mois de mai; cette idée s'est perpétuée chez les Juifs; Astruc l'a retrouvée dans le ci-devant Languedoc.

Actuellement encore les cultivateurs, pour la plupart, sont infatués de toutes les idées superstitieuses que des auteurs anciens, estimables d'ailleurs, comme Aristote, Elien, Pline et Columelle, ont consignées dans leurs écrits : tel est un prétendu secret pour faire périr les insectes, qui des Grecs est passé aux Romains, et que nos faiseurs de maisons rustiques ont répété. C'est surtout l'ignorance de l'idiome national qui tient tant d'individus à une grande distance de la vérité : cependant si vous ne les mettez en communication directe avec les hommes et les

Digitized by Google

livres, leurs erreurs accumulées, enracinées depuis des siècles, seront indestructibles.

Pour perfectionner l'agriculture, et toutes les branches de l'économie rurale si arriérées chez nous, la connaissance de la langue nationale est également indispensable. Rozier observe que, d'un village à l'autre, les cultivateurs ne s'entendent pas : après cela, dit-il, comment les auteurs qui traitent de la vigne, prétendent-ils qu'on les entendra ? Pour fortifier son observation, j'ajoute que, dans quelques contrées méridionnales de la France, le même cep de vigne a trente noms différents. Il en est de même de l'art nautique, de l'extraction des minéraux, des instruments ruraux, des maladies, des grains et spécialement des plantes. Sur ce dernier article, la nomenclature varie non-seulement dans les localités très-voisines, mais encore dans des époques très-rapprochées. Le botaniste Villars, qui en donne plusieurs preuves, cite Sollier qui, plus que personne, ayant fait des recherches, dans les villages, sur les dénominations vulgaires des végétaux, n'en a trouvé qu'une centaine bien nommés. Il en résulte que les livres les plus usuels sont souvent inintelligibles pour les citoyens des campagnes.

Il faut donc, en révolutionnant les arts, uniformer leur idiome technique ; il faut que les connaissances disséminées éclairent toute la surface du territoire français ; semblables à ces réverbères qui, sagement distribués dans toutes les parties d'une cité, y répartissent la lumière. Un poète a dit :

> Peut-être qu'un Lycurgue, un Cicéron sauvage,
> Est chantre de paroisse ou maire de village.

Les développements du génie attesteront cette vérité, et prouveront que surtout parmi les hommes de la nature se trouvent les grands hommes.

Les relations des voyageurs étrangers insistent sur le désagrément qu'ils éprouvaient de ne pouvoir recueillir des renseignements dans les parties de la France, où le peuple ne parle pas français. Ils nous comparent malignement aux Islandais

Digitized by Google

qui, au milieu des frimats d'une région sauvage, connaissent tous l'histoire de leur pays, afin de nous donner le désavantage du parallèle. Un anglais, dans un écrit qui décèle souvent la jalousie, s'égaie sur le compte d'un marchand qui lui demandait si, en Angleterre, il y avait des arbres et des rivières, et à qui il persuada, que, d'ici à la Chine, il y avait environ 200 lieues. Les Français, si redoutables aux Anglais par leurs baïonnettes, doivent leur prouver encore qu'ils ont sur eux la supériorité du génie, comme celle de la loyauté : il leur suffit de vouloir.

Quelques objections m'ont été faites sur l'utilité du plan que je propose. Je vais les discuter.

Pensez-vous, m'a-t-on dit, que les Français méridionnaux se résoudront facilement à quitter un langage qu'ils chérissent par habitude et par sentiment? Leurs dialectes, appropriés au génie d'un peuple qui pense vivement et s'exprime de même, ont une syntaxe où l'on rencontre moins d'anomalie que dans notre langue. Par leurs richesses et leurs prosodies éclatantes, ils rivalisent avec la douceur de l'Italien et la gravité de l'Espagnol : et probablement, au lieu de la langue des trouvères, nous parlerions celle des troubadours, si Paris, le centre du Gouvernement, avait été situé sur la rive gauche de la Loire.

Ceux qui nous font cette objection ne prétendent pas sans doute que d'Astros et Goudouli soutiendront le parallèle avec Pascal, Fénélon et Jean-Jacques. L'Europe a prononcé sur cette langue, qui tour à tour embellie par la main des grâces, insinue dans les cœurs les charmes de la vertu, ou qui faisant retentir les accents fiers de la liberté, porte l'effroi dans le repaire des tyrans. Ne faisons point à nos frères du Midi l'injure de penser qu'ils repousseront aucune idée utile à la patrie ; ils ont abjuré et combattu le fédéralisme politique. Ils combattront avec la même énergie celui des idiomes. Notre langue et nos cœurs doivent être à l'unisson.

Cependant la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monuments du moyen âge. L'histoire et les langues se prêtent un secours mutuel pour juger les habitudes et le gé-

Digitized by Google

nie d'un peuple vertueux ou corrompu, commerçant, navigateur ou agricole. La filiation des termes conduit à celle des idées; par la comparaison des mots radicaux, des usages, des formules philosophiques ou proverbes, qui sont les fruits de l'expérience, on remonte à l'origine des nations.

L'histoire étymologique des langues, dit le célèbre Sulzer, serait la meilleure histoire des progrès de l'esprit humain. Les recherches de Peloutier, Bochart, Gebelin, Bochat, Lebrigand, etc., ont déjà révélé des faits assez étonnants pour éveiller la curiosité et se promettre de grands résultats. Les rapports de l'Allemand au Persan, du Suédois à l'Hébreu, de la langue Basque à celle du Malabar, de celle-ci à celle des Bohémiens errants, de celle du pays de Vaud à l'Irlandais, la presque identité de l'Irlandais qui a l'alphabet de Cadmus, composé de 17 lettres, avec le punique, son analogie avec l'ancien Celtique qui, conservé traditionnellement dans le nord de l'Ecosse, nous a transmis les chefs-d'œuvres d'Ossian; les rapports démontrés entre les langues de l'Ancien et du Nouveau-Monde, en établissant l'affinité des peuples par celle des idiomes, prouveront d'une manière irréfragable l'unité primitive de la famille humaine et de son langage, et par la réunion d'un petit nombre d'éléments connus, rapprocheront les langues, en faciliteront l'étude et en diminueront le nombre.

Ainsi, la philosophie qui promène son flambeau dans toute la sphère des connaissances humaines, ne croira pas indigne d'elle de descendre à l'examen des patois, et dans ce moment favorable pour révolutionner notre langue, elle leur dérobera peut-être des expressions enflammées, des tours naïfs qui nous manquent. Elle puisera surtout dans le Provençal qui est encore rempli d'hellénismes et que les Anglais mêmes, mais surtout les Italiens ont mis si souvent à contribution.

Presque tous les idiomes rustiques ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation. Déjà la Commission des arts, dans son instruction, a recommandé de recueillir ces monuments imprimés ou manuscrits : il faut chercher des perles jusques dans le fumier d'Ennius.

Digitized by Google

Une objection plus grave en apparence contre la destruction des dialectes rustiques, est la crainte de voir les mœurs s'altérer dans les campagnes. On cite spécialement le *Haut-Pont*, qui, à la porte de Saint-Omer, présente une colonie laborieuse de 3,000 individus distingués par leurs habits courts à la manière des Gaulois, par leurs usages, leur idiome, et surtout par cette probité patriarchale et cette simplicité du premier âge.

Comme rien ne peut compenser la perte des mœurs, il n'y a pas à balancer pour le choix entre le vice éclairé et l'ignorance vertueuse. L'objection eût été insoluble sous le règne du despotisme. Dans une monarchie, le scandale des palais insulte à la misère des cabanes, et comme il y a des gens qui ont trop, nécessairement d'autres ont trop peu. Le luxe et l'orgueil des tyranneaux prêtres, nobles, financiers, gens du barreau et autres, enlevaient une foule d'individus à l'agriculture et aux arts.

De là cette multitude de femmes de chambre, de valets de chambre, de laquais qui reportaient ensuite dans leurs hameaux des manières moins gauches, un langage moins rustre, mais une dépravation contagieuse qui gangrenait les villages. De tous les individus qui, après avoir habité les villes, retournaient sous le toit paternel, il n'y avait guère de bons que les vieux soldats.

Le régime républicain a opéré la suppression de toutes les castes parasites, le rapprochement des fortunes, le nivellement des conditions. Dans la crainte d'une dégénération morale, des familles nombreuses d'estimables campagnards avaient pour maxime de n'épouser que dans leur parenté. Cet isolement n'aura plus lieu parce qu'il n'y a plus en France qu'une seule famille. Ainsi la forme nouvelle de notre Gouvernement et l'austérité de nos principes repoussent toute parité entre l'ancien et le nouvel état de choses. La population refluera dans les campagnes, et les grandes communes ne seront plus des foyers putrides, d'où sans cesse la fainéantise et l'opulence exhalaient le crime. C'est là surtout que les ressorts moraux doivent avoir

Digitized by Google

plus d'élasticité. Des mœurs ! sans elles point de république, et sans république point de mœurs.

Tout ce qu'on vient de lire appelle la conclusion, que pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, simplifier le mécanisme et faciliter le jeu de la machine politique, il faut identité de langage. Le temps amènera sans doute d'autres réformes nécessaires dans le costume, les manières et les usages. Je ne citerai que celui d'ôter le chapeau pour saluer, qui devrait être remplacé par une forme moins gênante et plus expressive.

En avouant l'utilité d'anéantir les patois, quelques personnes en contestent la possibilité : elles se fondent sur la tenacité du peuple dans ses usages. On m'allègue les Morlaques qui ne mangeaint pas de veau il y a quatorze siècles, et qui sont restés fidèles à cette abstinence; les Grecs, chez qui, selon Guys, se conserve avec éclat la danse décrite, il y a trois mille ans, par Homère dans son *Bouclier d'Achille.*

On cite Tournefort, au rapport duquel les Juifs de Pruse en Natolie, descendant de ceux qui, depuis longtemps, avaient été chassés d'Espagne, parlaient espagnol comme à Madrid. On cite les protestants réfugiés à la révocation de l'édit de Nantes, dont la postérité a tellement conservé l'idiome local, que dans la Hesse et le Brandebourg, on retrouve les patois gascon et picard.

Je crois avoir établi que l'unité d'idiome est une partie intégrante de la révolution, et dès lors plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre. Dût-on n'obtenir qu'un demi-succès, mieux vaudrait encore faire un peu de bien que de n'en point faire. Mais répondre par des faits, c'est répondre péremptoirement, et tous ceux qui ont médité sur la manière dont les langues naissent, vieillissent et meurent, regarderont la réussite comme infaillible.

Il y a un siècle qu'à Dieuse un homme fut exclu d'une place publique parce qu'il ignorait l'allemand, et cette langue est

Digitized by Google

déjà repoussée à grande distance au-delà de cette commune. Il y a cinquante ans que dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Papillon disait, en parlant des *Noëls* de la Monnaie : « Ils conserveront le souvenir d'un idiome qui commence à se « perdre comme la plupart des autres patois de la France. » Papon a remarqué la même chose dans la ci-devant Provence. L'usage de prêcher en patois s'était conservé dans quelques contrées : mais cet usage diminuait sensiblement ; il s'était même éteint dans quelques communes, comme à Limoges. Il y a une vingtaine d'années qu'à Périgueux il était encore honteux de *francimander*, c'est-à-dire de parler français. L'opinion a tellement changé, que bientôt sans doute, il y sera honteux de s'énoncer autrement. Partout, ces dialectes se dégrossissent, se rapprochent de la langue nationale ; cette vérité résulte des renseignements que m'ont adressés beaucoup de sociétés populaires.

Déjà la Révolution a fait passer un certain nombre de mots français dans tous les départements, où ils sont presque universellement connus, et la nouvelle distribution du territoire a établi de nouveaux rapports qui contribuent à propager la langue nationale.

La suppression de la dîme, de la féodalité, du droit coutumier, l'établissement du nouveau système des poids et mesures entraînent l'anéantissement d'une multitude de termes qui n'étaient que d'un usage local.

Le style gothique de la chicane a presque entièrement disparu, et sans doute le Code civil en secouera les derniers lambeaux.

En général dans nos bataillons on parle français, et cette masse de Républicains qui en aura contracté l'usage, le répandra dans ses foyers. Par l'effet de la Révolution, beaucoup de ci-devant citadins iront cultiver leurs terres ; il y aura plus d'aisance dans les campagnes ; on ouvrira des canaux et des routes ; on prendra, pour la première fois, des mesures efficaces pour améliorer les chemins vicinaux ; les fêtes nationales, en contribuant à détruire les tripots, les jeux de hasard qui

Digitized by Google

sont l'école des fripons et qui ont désolé tant de familles, donneront au peuple des plaisirs dignes de lui : l'action combinée de ces opérations diverses doit tourner au profit de la langue française.

Quelques moyens moraux, et qui ne sont pas l'objet d'une loi, peuvent encore accélérer la destruction des patois.

Le 14 janvier 1790, l'Assemblée constituante ordonna de traduire ses décrets en dialectes vulgaires. Le tyran n'eut garde de faire une chose qu'il croyait utile à la liberté. Au commencement de sa session, la Convention nationale s'occupa du même objet. Cependant j'observerai que, si cette traduction est utile, il est un terme où cette mesure doit cesser, car ce serait prolonger l'existence des dialectes que nous voulons proscrire, et s'il faut encore en faire usage, que ce soit pour exhorter le peuple à les abandonner.

Associez à vos travaux ce petit nombre d'écrivains qui rehaussent leurs talents par leur républicanisme. Répandez avec profusion dans les campagnes surtout, non de gros livres (communément ils épouvantent le goût et la raison), mais une foule d'opuscules patriotiques, qui contiendront des notions simples et lumineuses, que puisse saisir l'homme à conception lente, et dont les idées sont obtuses; qu'il y ait de ces opuscules sur tous les objets relatifs à la politique, et aux arts, dont j'ai déjà observé qu'il fallait uniformer la nomenclature. C'est la partie la plus négligée de notre langue : car malgré les réclamations de Leibnitz, la ci-devant Académie française, à l'imitation de celle *della Crusca*, ne jugea pas à propos d'embrasser cet objet dans la confection de son dictionnaire, qui en a toujours fait désirer un autre.

Je voudrais des opuscules sur la météorologie, qui est d'une application immédiate à l'agriculture. Elle est d'autant plus nécessaire, que jusqu'ici le campagnard, gouverné par les sottises astrologiques, n'ose encore faucher son pré sans la permission de l'almanach.

J'en voudrais même sur la physique élémentaire. Ce moyen

Digitized by Google

est propre à flétrir une foule de préjugés ; et puisque inévitablement l'homme des campagnes se formera une idée sur la configuration de la terre, pourquoi, dit quelqu'un, ne pas lui donner la véritable ? Répétons-le : *toutes les erreurs se donnent la main, comme toutes les vérités.*

De bons journaux sont une mesure d'autant plus efficace, que chacun les lit ; et l'on voit avec intérêt les marchandes à la halle, les ouvriers dans les ateliers se cotiser pour les acheter, et de concert faire la tâche de celui qui lit.

Les journalistes (qui devraient donner plus à la partie morale) exercent une sorte de magistrature d'opinion propre à seconder nos vues, en les reproduisant sous les yeux des lecteurs ; leur zèle à cet égard nous donnera de nouveau la mesure de leur patriotisme.

Parmi les formes variées des ouvrages que nous proposons, celle du dialogue peut être avantageusement employée, On sait combien elle a contribué au succès des *Magasins des enfants, des adolescents, etc.*

Surtout qu'on n'oublie pas d'y mêler de l'historique. Les anecdotes sont le véhicule du principe, et sans cela il échappera. L'importance de cette observation sera sentie par tous ceux qui connaissent le régime des campagnes. Outre l'avantage de fixer les idées dans l'esprit d'un homme peu cultivé, par là, vous mettez en jeu son amour-propre, en lui donnant un moyen d'alimenter la conversation ; sinon quelque plat orateur s'en empare, pour répéter tous les contes puérils de la bibliothèque bleue, des commères et du sabbat, et l'on ose d'autant moins le contredire que c'est presque toujours un vieillard qui assure avoir ouï, vu et touché.

Le fruit des lectures utiles en donnera le goût, et bientôt seront vouées au mépris ces brochures souillées de lubricité ou d'imprécations convulsives qui exaltent les passions, au lieu d'éclairer la raison ; et même ces ouvrages prétendus moraux dont actuellement on nous inonde, qui sont inspirés par l'amour du bien, mais à la rédaction desquels n'ont présidé ni le goût ni la philosophie.

Digitized by Google

Au risque d'essuyer des sarcasmes, dont il vaut mieux être l'objet que l'auteur, ne craignons pas de dire que les chansons, les poésies lyriques importent également à la propagation de la langue et du patriotisme : ce moyen est d'autant plus efficace, que la construction symétrique des vers favorise la mémoire ; elle y place le mot et la chose.

Il était bien pénétré de cette vérité ce peuple harmonieux, pour ainsi dire, chez qui la musique était un ressort entre les mains de la politique. Chrysippe ne crut pas se ravaler en faisant des chansons pour les nourrices. Platon leur ordonne d'en enseigner aux enfants. La Grèce en avait pour toutes les grandes époques de la vie et des saisons, pour la naissance, les noces, les funérailles, la moisson, les vendanges ; surtout elle en avait pour célébrer la liberté. La chanson d'Harmodius et d'Aristogiton, qu'Athénée nous a conservée, était chez eux ce qu'est parmi nous l'air des Marseillais : et pourquoi le Comité d'instruction publique ne ferait-il pas, dans ce genre, un triage avoué par le goût et le patriotisme ?

Des chansons historiques et descriptives, qui ont la marche sentimentale de la romance, ont pour les citoyens des campagnes un charme particulier. N'est-ce pas là l'unique mérite de cette strophe mal agencée, qui fait fondre en larmes les nègres de l'île de Saint-Vincent ? C'est une romance qui faisait pleurer les bons Morlaques, quoique le voyageur Fortis, avec une âme sensible, n'en fût pas affecté. C'est là ce qui fit le succès de *Geneviève de Brabant,* et qui assurera celui d'une pièce attendrissante de Berquin. Avez-vous entendu les échos de la Suisse répéter, dans les montagnes, les airs dans lesquels Lavater célèbre les fondateurs de la liberté helvétique ? Voyez si l'enthousiasme qu'inspirent ces chants républicains n'est pas bien supérieur aux tons langoureux des barcaroles de Venise, lorsqu'ils répètent les octaves galantes du Tasse.

Substituons donc des couplets riants et décents à ces stances impures ou ridicules, dont un vrai citoyen doit craindre de souiller sa bouche ; que sous le chaume et dans les champs les

Digitized by Google

paisibles agriculteurs adoucissent leurs travaux en faisant retentir les accents de la joie, de la vertu et du patriotisme. La carrière est ouverte aux talents : espérons que les poëtes nous feront oublier les torts des gens de lettres dans la révolution.

Ceci conduit naturellement à parler des spectacles. La probité, la vertu sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être éternel. Le théâtre ne s'en doute pas, puisqu'on y voit encore, dit-on, tour à tour préconiser les mœurs et les insulter : il y a peu qu'on a donné *le Cocher supposé par Hauteroche.* Poursuivons l'immoralité sur la scène ; de plus, chassons-en le jargon par lequel on établit encore entre les citoyens égaux une sorte de démarcation. Sous un despote, Dufresny, Dancourt, etc., pouvaient impunément amener sur le théâtre des acteurs qui, en parlant en demi-patois, excitaient le rire ou la pitié : toutes les convenances doivent actuellement proscrire ce ton. Vainement m'objecterez-vous que Plaute introduit dans ses pièces des hommes qui articulaient le latin barbare des campagnes d'Ausonie ; que les Italiens, et récemment encore Goldoni, produisent sur la scène leur marchand vénitien, et le patois bergamasque de Brighella, etc. Ce qu'on nous cite pour un exemple à imiter, n'est qu'un abus à réformer.

Je voudrais que toutes les municipalités admissent dans leurs discussions l'usage exclusif de la langue nationale ; je voudrais qu'une police sage fît rectifier cette foule d'enseignes qui outragent la grammaire, et fournissent aux étrangers l'occasion d'aiguiser l'épigramme ; je voudrais qu'un plan systématique répudiât les dénominations absurdes des places, rues, quais et autres lieux publics ; j'ai présenté des vues à cet égard.

Quelques sociétés populaires du midi discutent en provençal : la nécessité d'universaliser notre idiome leur fournit une nouvelle occasion de bien mériter de la patrie. Eh ! pourquoi la Convention nationale ne ferait-elle pas aux citoyens l'invitation civique de renoncer à ces dialectes et de s'énoncer constamment en français ?

La plupart des législateurs anciens et modernes ont eu le tort

Digitized by Google

de ne considérer le mariage que sous le point de vue de la reproduction de l'espèce. Après avoir fait la première faute de confondre la nubilité et la puberté, qui ne sont des époques identiques que chez l'homme de la nature, oublierons-nous que, lorsque des individus veulent s'épouser, ils doivent garantir à la patrie qu'ils ont les qualités morales pour remplir tous les devoirs de citoyens, tous les devoirs de la paternité? Dans certains cantons de la Suisse, celui qui veut se marier doit préalablement justifier qu'il a son habit militaire, son fusil et son sabre. En consacrant chez nous cet usage, pourquoi les futurs époux ne seraient-ils pas soumis à prouver qu'ils savent lire, écrire et parler la langue nationale? Je conçois qu'il est facile de ridiculiser ces vues : il est moins facile de démontrer qu'elles sont déraisonnables. Pour jouir du droit de cité, les Romains n'étaient-ils pas obligés de faire preuve qu'ils savaient lire et nager?

Encourageons tout ce qui peut être avantageux à la patrie ; que dès ce moment l'idiome de la liberté soit à l'ordre du jour; et que le zèle des citoyens proscrive à jamais les jargons, qui sont les derniers vestiges de la féodalité détruite. Celui qui, connaissant à demi notre langue, ne la parlait que quand il était ivre ou en colère, sentira qu'on peut en concilier l'habitude avec celle de la sobriété et de la douceur. Quelques locutions bâtardes, quelques idiomes prolongeront encore leur existence dans le canton où ils étaient connus. Malgré les efforts de Desgrouais, les *gasconismes corrigés* sont encore à corriger. Les citoyens de Saintes iront encore voir leur *borderie,* ceux de Blois leur *closerie*, et ceux de Paris leur *métairie*. Vers Bordeaux on défrichera des *landes*, vers Nîmes des *garrigues;* mais enfin les vraies dénominations prévaudront même parmi les ci-devant Basques et Bretons, à qui le Gouvernement aura prodigué ses moyens : et sans pouvoir assigner l'époque fixe à laquelle ces idiomes auront entièrement disparu, on peut augurer qu'elle est prochaine.

Les accents feront une plus longue résistance et probablement

Digitized by Google

les peuples voisins des Pyrénées changeront encore pendant quelques temps les *e* muets en *é* fermés, le *b* en *v*, les *f* en *h*. A la Convention nationale on retrouve les inflexions et les accents de toute la France. Les finales traînantes des uns, les consonnes gutturales ou nasales des autres, ou même des nuances presque imperceptibles décèlent presque toujours le département de celui qui parle.

L'organisation, nous dit-on, y contribue. Quelques peuples ont une inflexibilité d'organe qui se refuse à l'articulation de certaines lettres : tels sont les Chinois, qui ne peuvent prononcer la dentale *r;* les Hurons qui, au rapport de La Hontan, n'ont pas de labiale, etc. Cependant si la prononciation est communément plus douce dans les plaines, plus fortement accentuée dans les montagnes ; si la langue est plus paresseuse dans le Nord et plus souple dans le Midi; si, généralement parlant, les Vitriats et les Marseillais grasseyent, quoique situés à des latitudes un peu différentes, c'est plutôt à l'habitude qu'à la nature qu'il faut en demander la raison. Ainsi n'exagérons pas l'influence du climat. Telle langue est articulée de la même manière dans les contrées très-distantes, tandis que dans le même pays la même langue est diversement prononcée. L'accent n'est donc pas plus irréformable que les mots.

Je finirai ce discours en présentant l'esquisse d'un projet vaste et dont l'exécution est digne de vous; c'est celui de révolutionner notre langue : j'explique ma pensée.

Les mots étant les liens de la société et les dépositaires de toutes nos connaissances, il s'ensuit que l'imperfection des langues est une grande source d'erreurs. Condillac voulait qu'on ne pût faire un raisonnement faux sans faire un solécisme, et réciproquement : c'est peut-être exiger trop. Il serait impossible de ramener une langue au plan de la nature, et de l'affranchir entièrement des caprices de l'usage : le sort de toutes les langues est d'éprouver des modifications ; il n'est pas jusqu'aux lingères qui n'aient influé sur la nôtre, et supprimé l'aspiration de l'*h* dans les *toiles d'Hollande*. Quand un peuple

Digitized by Google

s'instruit, nécessairement sa langue s'enrichit, parce que l'augmentation des connaissances établit des alliances nouvelles entre les paroles et les pensées, et nécessite des termes nouveaux. Vouloir condamner une langue à l'invariabilité sous ce rapport, ce serait condamner le génie national à devenir stationnaire ; et si, comme on l'a remarqué depuis Homère jusqu'à Plutarque, c'est-à-dire pendant mille ans, la langue grecque n'a pas changé, c'est que le peuple qui la parlait a fait très-peu de progrès dans ce laps de siècles.

Mais ne pourrait-on pas au moins donner un caractère plus prononcé, une consistance plus décidée à notre syntaxe, à notre prosodie; faire à notre idiome les améliorations dont il est susceptible, et, sans en altérer le fond, l'enrichir, le simplifier, en faciliter l'étude aux nationaux et aux autres peuples? *Perfectionner une langue*, dit Michaëlis, *c'est augmenter le fond de sagesse d'une nation.*

1° Sylvius, Duclos et quelques autres ont fait d'inutiles efforts pour assujétir la langue écrite à la langue parlée; et ceux qui proposent encore aujourd'hui d'écrire comme on prononce, seraient bien embarrassés d'expliquer leur pensée, d'en faire l'application, puisque les rapports de l'écriture à la parole étant purement conventionnels, la connaissance de l'une ne donnera jamais celle de l'autre: toutefois il est possible d'opérer sur l'orthographe des rectifications utiles ;

2° Quiconque a lu Vaugelas, Bouhours, Menage, Hardouin, Olivet et quelques autres, a pu se convaincre que notre langue est remplie d'équivoques et d'incertitudes. Il serait également utile et facile de les fixer.

3° La physique et l'art social, en se perfectionnant, perfectionnent la langue : il est une foule d'expressions qui par là ont acquis récemment une acception accessoire ou même entièrement différente. Le terme *souverain* est enfin fixé à son véritable sens, et je maintiens qu'il serait utile de faire une revue générale des mots, pour donner de la justesse aux définitions. Une nouvelle grammaire et un nouveau dictionnaire français

Digitized by Google

ne paraissent aux hommes vulgaires qu'un objet de littérature. L'homme, qui voit à grande distance, placera cette mesure dans ses conceptions politiques. Il faut qu'on ne puisse apprendre notre langue sans pomper nos principes.

4° La richesse d'un idiome n'est pas d'avoir des synonymes ; s'il y en avait dans notre langue, ce seraient sans doute *monarchie* et *crime*, ce seraient *république* et *vertu*. Qu'importe que l'Arabe ait trois cents mots pour exprimer un serpent ou un cheval ? La véritable abondance consiste à exprimer toutes les pensées, tous les sentiments et leurs nuances. Jamais sans doute le nombre des expressions n'atteindra celui des affections et des idées : c'est un malheur inévitable auquel sont condamnées toutes les langues ; cependant on peut atténuer cette privation.

5° La plupart des idiomes, même ceux du Nord, y compris le Russe qui est fils de l'Esclavon, ont beaucoup d'imitatifs, d'augmentatifs, de diminutifs et de péjoratifs. Notre langue est une des plus indigentes à cet égard ; son génie paraît y répugner : cependant, sans encourir le ridicule qu'on répandit avec raison sur le boursouflage scientifique de Baïf, Ronsard et Jodelet, on peut se promettre quelques heureuses acquisitions ; déjà Pougens a fait une ample moisson de privatifs, dont la majeure partie sera probablement admise.

Dans le dictionnaire de Nicod, imprimé en 1606, sous le *Z* il n'y avait que six mots ; dans celui de la ci-devant Académie française, édition de 1718, il y en avait douze ; sous la syllabe *Be*, Nicod n'avait que 45 termes ; celui de l'Académie, même édition, en avait 217, preuve évidente que dans cet intervalle l'esprit humain a fait des progrès, puisque ce sont les inventions nouvelles qui déterminent la création des mots ; et cependant Barbasan, la Ravalière, et tous ceux qui ont suivi les révolutions de la langue française, déplorent la perte de beaucoup d'expressions énergiques et d'inversions hardies exilées par le caprice, qui n'ont pas été remplacées, et qu'il serait important de faire revivre.

Digitized by Google

Pour compléter nos familles de mots, il est encore d'autres moyens : le premier serait d'emprunter des idiomes étrangers les termes qui nous manquent, et de les adapter au nôtre, sans toutefois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule. Les Anglais ont usé de la plus grande liberté à cet égard, et de tous les mots qu'ils ont adoptés, il n'en est pas sans doute, de mieux naturalisé chez eux, que celui de *perfidious ness*.

Le second moyen, c'est de faire disparaître toutes les anomalies résultant soit des verbes réguliers et défectifs, soit des exceptions aux règles générales. A l'institution des sourds-muets, les enfants qui apprennent la langue française ne peuvent concevoir cette bizarrerie, qui contredit la marche de la nature dont ils sont les élèves; et c'est sous sa dictée qu'ils donnent à chaque mot décliné, conjugué ou construit, toutes les modifications qui, suivant l'analogie des choses, doivent en dériver.

« Il y a dans notre langue, disait un royaliste, une hiérar-« chie de style, parce que les mots y sont classés comme les « sujets dans une monarchie. » Cet aveu est un trait de lumière pour quiconque réfléchit. En appliquant l'inégalité des styles à celles des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.

Celui qui n'aurait pas senti cette vérité, serait-il digne d'être législateur d'un peuple libre? Non, la gloire de la Nation et le maintien de ses principes commandent une réforme.

On disait de Quinaut qu'il avait *désossé* notre langue par tout ce que la galanterie a de plus efféminé, et tout ce que l'adulation a de plus abject. J'ai déjà fait observer que la langue française avait la timidité de l'esclavage, quand la corruption des courtisans lui imposait des lois : c'était le jargon des coteries et des passions les plus viles. L'exagération du discours plaçait toujours au delà ou en deça de la vérité. Au lieu d'être *peinés* ou *réjouis*, on ne voyait que des gens *désespérés* ou *enchantés*, bientôt il ne serait plus resté rien de laid ni de beau dans la nature on n'aurait trouvé que de l'*exécrable* ou du *divin*.

Il est temps que le style mensonger, que les formules serviles

Digitized by Google

disparaissent et que la langue ait partout ce caractère de véracité et de fierté laconique qui est l'apanage des républicains. Un tyran de Rome voulut autrefois introduire un mot nouveau : il échoua, parce que la législation des langues fut toujours démocratique. C'est précisément cette vérité qui vous garantit le succès. Prouvez à l'univers qu'au milieu des orages politiques, tenant d'une main sûre le gouvernail de l'Etat, rien de ce qui intéresse la gloire de la Nation ne vous est étranger.

Si la Convention nationale accueille les vues que je lui soumets, au nom du Comité d'instruction publique, encouragé par son suffrage, nous ferons une invitation aux citoyens qui ont approfondi la théorie des langues, pour concourir à perfectionner la nôtre, et une invitation à tous les citoyens pour universaliser son usage. La Nation, entièrement rajeunie par vos soins, triomphera de tous les obtacles; et rien ne ralentira le cours d'une révolution qui doit améliorer le sort de l'espèce humaine.

A la suite de ce rapport, Grégoire lit un projet de décret que la Convention adopte en ces termes :

DÉCRET.

« Le Comité d'instruction publique présentera un rapport « sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et « un vocabulaire nouveau de la langue française. Il présentera « des vues sur les changements qui en faciliteront l'étude et « lui donneront le caractère qui convient à la langue de la « liberté (1).

« La Convention décrète que le rapport sera envoyé aux « Autorités constituées, aux Sociétés populaires et à toutes les « Communes de la République. »

(1) La tâche était ardue, et plus facile à décréter qu'à accomplir; nous croyons que ce rapport qu'il eût été si intéressant de connaître, n'a pas été fait; du moins nos recherches pour le découvrir ont été infructueuses. CH. R.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT

SUR LES

DESTRUCTIONS OPÉRÉES PAR LE VANDALISME

ET SUR

LES MOYENS DE LE RÉPRIMER

PAR GRÉGOIRE

Séance du 14 Fructidor, l'an second de la République une et indivisible

SUIVI DU DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Imprimés et envoyés, par ordre de la Convention Nationale, aux Administrations et aux Sociétés populaires.

Le mobilier appartenant à la Nation, a souffert des dilapidations immenses, parce que les fripons, qui ont toujours une logique à part, on dit: *nous sommes la Nation*; et quoiqu'en général on doive avoir mauvaise idée de quiconque s'est enrichi dans la Révolution, plusieurs n'ont pas eu l'adresse de cacher des fortunes colossales élevées tout à coup. Autrefois ces hommes vivaient à peine du produit de leur travail, et depuis longtemps ne travaillant pas, ils nagent dans l'abondance,

C'est dans le domaine des arts que les plus grandes dilapidations ont été commises. Ne croyez pas qu'on exagère en vous disant que la seule nomenclature des objets enlevés, détruits

Digitized by Google

ou dégradés, formerait plusieurs volumes. La Commission temporaire des arts, dont le zèle est infatigable, regarde comme des conquêtes, les monuments qu'elle arrache à l'ignorance, à la cupidité, à l'esprit contre-révolutionnaire, qui semblent ligués pour appauvrir et déshonorer la Nation.

Tandis que la flamme dévore une des plus belles bibliothèques de la République, tandis que des dépôts de matières combustibles semblent menacer encore d'autres bibliothèques, le vandalisme redouble ses efforts. Il n'est pas de jours où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous affliger : Les lois conservatrices des monuments étant inexécutées ou inefficaces, nous avons cru devoir présenter à votre sollicitude un rapport détaillé sur cet objet. La Convention nationnale s'empressera sans doute de faire retentir dans toute la France, le cri de son indignation, d'appeler la surveillance des bons citoyens sur les monuments des arts pour les conserver, et sur les auteurs et instigateurs contre-révolutionnaires de ces délits, pour les traîner sous le glaive de la loi.

Il y a cinq ans que le pillage commença par les bibliothèques, où beaucoup de moines firent un triage à leur profit. Ce sont eux sans doute qui ont enlevé le manuscrit unique de la chronique de Richerius, à Senones, comme autrefois ils avaient déchiré, dans celui de Geoffroi de Vendôme, la fameuse lettre à Robert d'Arbrissel.

Les libraires, dont l'intérêt s'endort difficilement, profitèrent de la circonstance, et en 1791, beaucoup de livres volés dans les ci-devant monastères de saint Jean de Laon, de Saint-Faron, de Meaux, furent vendus à l'hôtel de Bullion, d'après le catalogue de l'abbé ***, titre supposé pour écarter les soupçons.

Plusieurs lois et instructions émanées de trois assemblées nationales avaient pour but la conservation des trésors littéraires. Le texte ni l'esprit des décrets ne furent jamais d'autoriser la vente. Celui du 23 octobre 1790, ordonne d'apposer les scellés, d'inventorier, d'envoyer les inventaires au Comité d'instruction publique ; et cependant les livres ou les tableaux ont

Digitized by Google

été vendus en tout ou en partie dans les districts de Charleville, Langres, Joigny, Auxerre, Montivilliers, Gournay, Carentan, Neufchâtel, Gisors, Laigle, Lisieux, Saint-Agnan, Romorantin, Châtillon-sur-Indre, Chateau-Renaud, Thonon, la Marche, Vihiers, Riom, Tarascon et Montflanquin.

Le législateur crut arrêter ces désordres par la loi du 10 octobre 1792, et malgré cette loi, on vendit encore dans les districts de Lure, Cusset et Saint-Maixent. La plupart des administrations qni ne vendirent pas, laissèrent les richesses bibliographiques en proie aux insectes, à la poussière et à la pluie. Nous venons d'apprendre qu'à Arnay, les livres ont été déposés dans des tonneaux.... Des livres dans des tonneaux !

Le 22 germinal, le Comité d'instruction publique vous rendit compte du travail de la bibliographie, sur laquelle on n'avait jamais fait aucun rapport. La Convention nationale enjoignit aux administrations d'accélérer l'envoi des catalogues, et de rendre compte du travail dans une décade ; par la correspondance la plus active et la plus fraternelle nous n'avons cessé d'éclairer, de stimuler ce travail. Nous devons des éloges à plusieurs corps administratifs ; leurs nouveaux envois forment environ douze cent mille cartes, ce qui répond à près de trois millions de volumes ; mais il en est qui n'ont seulement pas daigné nous écrire. Une nouvelle circulaire est en route pour leur annoncer que, si elle reste sans réponse, on dénoncera leur conduite à la Convention nationale.

Mais parmi ceux mêmes qui ont répondu, quelques-uns, malgré le texte précis des décrets, malgré les instructions les plus formelles, ont encore, je ne dis pas la manie, mais la fureur de détruire et de livrer aux flammes. Vous concevez que cette marche est plus expéditive que celle d'inventorier. Ainsi l'a-t-on fait à Narbonne, où beaucoup de livres ont été envoyés à l'arsenal et à Fontaine-lès-Dijon, où la bibliothèque des Feuillants a été mise au rebut et jetée dans une salle de vieux papiers.

D'autres proposent de faire un choix qui écarterait les livres licencieux, absurdes et contre-révolutionnaires. Un jour on

Digitized by Google

examinera si ces productions illégitimes et empoisonnées doivent être réservées pour compléter le tableau des aberrations humaines. La Convention indiquera le point de départ, pour déterminer la conservation des ouvrages qui formeront nos bibliothèques. Mais si l'on permettait de prononcer des arrêts isolés sur cet objet, chacun poserait la limite à sa manière. — Quelques individus, dont le goût peut être faux, dont les lumières peuvent être très-resserrées, formeraient un tribunal révolutionnaire qui proscrirait arbitrairement des écrivains, et prononcerait des arrêts de mort contre leurs écrits. Non seulement Horace et Virgile y passeraient pour avoir préconisé un tyran, mais encore pour avoir été souvent imprimés avec privilége d'un autre tyran.

Comment se défendre d'une juste indignation, quand pour justifier le brûlement, on vient nous dire que ces livres sont mal reliés. Faut-il rappeler de nouveau que souvent tous les attributs du luxe typographique étaient prodigués aux écrits dans lesquels on encense le vice et la tyrannie, tandis que des ouvrages précieux par la pureté des principes, et qui contiennent aussi une poudre révolutionnaire, étaient condamnés à l'obscurité du galetas ?

Beaucoup de bibliothèques de moines mendiants, auxquelles certaines gens attachent très-peu d'importance, renferment des éditions du premier âge de l'imprimerie.

(Telle est celle des ci-devant récollets de Saverne.)

Ces éditions sont d'une cherté excessive, et les exemplaires dont nous parlons n'ayant jamais été dans le commerce, sont parfaitement conservés. Ce sont des livres de ce genre qui composaient la bibliothèque d'un M. Paris, dont les anglais ont fait imprimer le catalogue, et qu'on eut la mal adresse de laisser sortir de France. Tel livre qui n'était encore évalué ici qu'à quelques écus, s'est vendu 125 guinées à Londres.

Observons aux brûleurs de livres et aux nouveaux iconoclastes plus fougueux que les anciens, que certains ouvrages ont une grande valeur par leurs accessoires. Le missel de la chapelle

Digitized by Google

de Capet, à Versailles, allait être livré pour faire des gargousses, lorsque la bibliothèque nationale s'empara de ce livre dont la matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées sont des chefs-d'œuvre.

D'ailleurs des miniatures même peu soignées, des cul-de-lampes mal dessinés, des reliures chargées de figures informes, on servi souvent à éclaircir des faits historiques, en fixant les dates, en retraçant des instruments de musique, des machines de guerres, des costumes dont on ne trouvait dans ces écrits que des descriptions très-imparfaites.

Je passe à des dilapidations d'un au re genre : Les antiques, les médailles, les pierres gravées, les émaux de Petitot, les bijoux, les morceaux d'histoire naturelle d'un petit volume, ont été plus fréquemment la proie des fripons. Lorsqu'ils ont cru devoir colorer leurs vols ils ont substitué des cailloux taillés, des pierres fausses aux véritables. Et comment n'auraient-ils pas eu la facilité de se jouer des scellés, lorsqu'on saura qu'à Paris même, il y a un mois, des agents de la municipalité apposaient des cachets sans caractère, des boutons et même de gros sous, en sorte que quiconque était muni d'un sou, pouvait à son gré, lever et réapposer les scellés ?

De toutes parts s'élèvent contre des commissaires des plaintes les plus amères et les plus justes. Comme ils ont des deniers à pomper sur les sommes produites sur les ventes, ils évitent de mettre en réserve les objets précieux à l'instruction publique. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des hommes choisis pour commissaires, sont des marchands, des fripiers qui, étant par état plus capables d'apprécier les objets rares présentés aux enchères, s'assurent des bénéfices exorbitants. Pour mieux réussir, on dépareille des livres, on démonte les machines, le tube d'un télescope se trouve séparé de son objectif, et des fripons concertés savent réunir ces pièces séparées qu'ils ont acquises à bon marché. Lorsqu'ils redoutent la probité ou la concurrence de gens instruits, ils offrent de l'argent pour les engager à se retirer des ventes. On en cite une où ils assommèrent un enchérisseur.

Digitized by Google

Ainsi par les spéculations de l'agiotage, les objets de sciences et d'arts, qui ne doivent pas même être mis en vente, ont été livrés fort au dessous de leur valeur.

Chez Breteuil, une pendule en malachite, la seule que l'on connaisse, a été vendue à vil prix.

Les quatre fameuses tables de bois pétrifié de l'Autrichienne, où l'on admire la pureté des formes, le précieux fini des bronzes et la rareté de la matière, ont été vendues pour environ 8,000 liv., revendues pour 12,200 liv., enfin retrocédées à la Nation pour 15,000 liv; c'est peut-être le demi-quart de leur valeur.

De toutes parts le pillage et la destruction étaient à l'ordre du jour.

A l'horloge du Palais, on brisait les statues de la Prudence et de la Justice, par Germain Pilon, et l'on y laissait les armoiries.

A Saint-Paul, on détruisait le monument élevé par Coysevox, à Mansard.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on brisait un calvaire magnifique, par Poultier, sur les dessins de Le Brun.

A Saint-Louis-de-la-Culture, on mutilait un monument qui a coûté plus de 200,000 liv., et que le cavalier Bernin, regardait comme un des plus beaux morceaux de sculpture.

A l'Église Saint-Sulpice, fermée sur la motion de Vincent, on mutilait les ouvrages de Bouchardon; la méridienne faillit être détruite.

A la Sorbonne, on coupait une belle copie de Champagne, représentant le cardinal de Richelieu, mais de manière à conserver une bande qui contenait la tête et les mains, c'est-à-dire, les parties les plus essentielles à l'art.

A Maisons, à Caumartin, à Brunoy, même destruction.

A Marly, on a brisé ou enlevé l'Hypomène, l'Atalante, les figures de l'Océan et les exellentes copies de la Diane, et de la Vénus de Médicis.

A la ci-devant abbaye de Jouare, six ou huit colonnes de marbre noir ont été cassées.

Digitized by Google

A Franciade, (1) où la massue nationale a justement frappé les tyrans jusque dans leurs tombeaux, il fallait au moins épargner celui de Turenne, où l'on voit encore les coups de sabre.

Si à Paris et dans les environs, malgré les décrets et les instructions des représentants du peuple, malgré les réclamations du Comité d'instruction publique, et les soins de la Commission des arts, de tels dégâts ont eu lieu, que devait-ce être dans les départements?

A Dijon l'on a détruit des mausolées, dont les figures principales avaient sept pieds de haut.

A Saint-Mihiel, à Charleville, à Port-la-Montagne, à la Rochelle, on a détruit, là des manuscrits, des tableaux; ici des chefs-d'œuvre de Pujet et de Bouchardon.

A Nancy, dans l'espace de quelques heures, on a brisé et brûlé pour cent mille écus de statues et de tableaux.

Mais sur la frontière et surtout dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les dégâts sont tels, que pour les peindre l'expression manque.

A Sedan, on est parvenu toutefois à conserver une tour et quelques morceaux d'ivoire et d'ébène, qu'un maître de forge voulait se faire livrer sous prétexte de service national.

Des colonnes de porphyre, dont chacune vaut peut-être cinquante mille livres; quatre colonnes magnifiques de vert antique, d'un tombeau qui était dans l'église d'Émile, ont été arrachées à la destruction.

Un très-beau vase de Benvenuto Cellini, que le Comité de surveillance de la section du contrat social voulait livrer à la fonte est conservé.

A Auteuil, on a sauvé des bas-reliefs sur l'antique, qu'on voulait faire démolir.

A Anet, au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire, sous prétexte que la chasse était un droit féodal. On est parvenu à le conserver, en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi.

(1) Saint-Denis.

Digitized by Google

A Pont-à-Mousson, un grand tableau que des connaisseurs avaient proposé de couvrir d'or pour qu'on le leur cédât, avait été vendu au prix de quarante-huit livres. On l'a fait rentrer dans le mobilier national.

A Mousseaux, on avait mis le scellé sur des serres chaudes, si on n'était parvenu à le faire lever promptement, toutes les plantes étaient perdues.

A Balabre, district du Blanc, département de l'Indre, cent-vingt-quatre orangers, dont plusieurs ayant dix-huit pieds de haut, allaient être vendus de six à dix-huit livres pièce, y compris la caisse, sous prétexte que des Républicains ont besoin de pommes et non d'oranges, heureusement on est parvenu à suspendre la vente.

Il faudrait un grand effort d'indulgence, pour ne voir dans ces faits que de l'ignorance. Mais si l'ignorance n'est pas toujours un crime, ses panégyristes devraient sentir qu'au moins elle est toujours un mal. Presque toujours derrière elle se cachent la malveillance et l'esprit contre-révolutionnaire. Ceux qui au jardin de botanique de Montpellier, ont fait scier l'arbre de fer, qui avait, dit-on, plus de cent pieds de tige, pour en faire un arbre de liberté, sont peut-être les mêmes qui voulaient faire couper les oliviers de la ci-devant Provence.

Un décret sage est-il rendu? A l'instant l'aristocratie tâche de le diriger à ses fins.

Parlait-on d'employer les cloches pour faire des canons? des hommes étrangers peut-être, ou payés par l'étranger, voulaient envoyer à la fonte les statues de bronze qui sont au dépôt des Petits-Augustins, les cercles du méridien fait par Butterfield, pour les globes de Coronelli, et les médailles qui sont au cabinet de la bibliothèque nationale; on a calculé que réunies, elles pourraient former la moitié d'un petit canon.

Parlait-on de la rareté du numéraire? les mêmes hommes voulaient envoyer à la monnaie, les deux célèbres boucliers

Digitized by Google

votifs en argent de ce cabinet, tandis qu'à Commune-Affranchie (1), Chassenot jetait au creuset huit cents médailles antiques en or.

S'agissait-il d'extraire le salpêtre ? on démolissait, dit-on, des antiques à Arles ; les beaux monuments qui sont près de Saint-Remy, ont failli subir le même sort.

Vous proscrivîtes avec raison les objets qui rappelaient l'esclavage des peuples ; alors on voulait détruire les tableaux d'une femme peintre, parce qu'on la dit émigrée.

Détruire chez notre collègue Bouquier, des tableaux du Carrache, parce qu'ils représentent des objets de culte.

Détruire ceux de Le Sueur, parce qu'on y voit des chartreux, et anéantir enfin ces chefs-d'œuvre que l'envie avait déjà mutilés dans le siècle dernier.

A Praslin, district de Melun, les statues des Dieux du paganisme ont été brisées comme monuments féodaux.

A Ecouen, deux bas-reliefs représentaient des femmes ailées, soutenant les armes de Montmorency. L'écusson pouvait se gratter sans endommager les figures. On proposait d'y graver des emblêmes républicains en creux comme l'étaient les hiéroglyphes égyptiens. Tout le contraire a été fait. On a brisé les têtes des femmes, et conservé les armes de Montmorency. L'on vient encore d'y briser une belle statue de marbre blanc ; les débris sont dans la cour.

On a fait plus : des hommes armés de bâtons et précédés de la terreur, sont allés chez les citoyens, chez les marchands d'estampes. Une reliure, une vignette, ont servi de prétexte pour voler ou détruire les livres, les cartes géographiques, les gravures, les tableaux. On a même déchiré l'estampe qui retraçait le supplice de Charles 1er, parce qu'il y avait un écusson. Eh ! plût à Dieu que d'après la réalité, la gravure pût nous retracer ainsi toutes les têtes des rois, au risque de voir à côté un blason ridicule.

Sans doute il faut que tout parle aux yeux le langage Répu-

(1) Lyon, ainsi appelé par décret du 21 vendémiaire an II, rapporté par autre décret du 16 vendémiaire an III. CH. R.

Digitized by Google

blicain. Mais on calomnierait la liberté en supposant que son triomphe dépend de la conservation ou de la destruction d'une figure où le despotisme a laissé quelque empreinte; et lorsque des monuments offrent une grande beauté de travail, leur conservation, ordonnée par la loi du 3 frimaire, peut simultanément alimenter le génie et renforcer la haine des tyrans, en les condamnant par cette conservation même, à une espèce de pilori perpétuel; tel est le mausolée de Richelieu, l'un des chefs-d'œuvre de Girardon.

La frénésie des barbares fut telle, qu'on proposa d'arracher toutes les couvertures des livres armoriés, toutes les dédicaces et les priviléges d'imprimer, c'est-à-dire de détruire tout.

Soyez sûrs que ce fanatisme d'un nouveau genre est très-fort du goût des Anglais. Ils paieraient fort cher toutes vos belles éditions *ad usum delphini;* et ne pouvant les avoir, ils paieraient volontiers pour les faire brûler.

Ce sont eux peut-être, qui possèdent les mémoires et les plans manuscrits volés au dépôt de la Guerre et de la Marine.

C'est en Angleterre, dit-on, que sont passées les magnifiques galeries de la Borde et d'Egalité. Celle de Choiseuil-Gouffier, allait vous échapper au moment où le patriotisme y mit l'embargo à Marseille; et l'on vient encore de recouvrer chez un banquier trois tableaux, dont deux de Claude Lorrain et un de Vandyck, qui étaient achetés pour l'Angleterre.

Permettez-moi de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière.

Manuel proposait de détruire la porte Saint-Denis; ce qui causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût et à tous ceux qui chérissent les arts.

Chaumette, (1) qui faisait arracher des arbres, sous prétexte de planter des pommes de terre, avait fait prendre un arrêté pour tuer les animaux rares, que les citoyens ne se lassent point d'aller voir au Muséum d'histoire naturelle.

(1) Chaumette, ci-devant Maître d'école à Nevers, nommé procureur général de la commune de Paris, le 12 décembre, 1792. CH. R.

Digitized by Google

Hébert insultait à la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté.

Chabot disait qu'il n'aimait pas les savants; lui et ses complices avaient rendu ce mot synonyme de celui d'aristocrate.

Lacroix voulait qu'un soldat pût aspirer à tous les grades sans savoir lire.

Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monuments à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Hanriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans Alexandrie. Il proposait de brûler la bibliothèque nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille.

Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit.

Chez Robespierre, on disait qu'il n'en fallait plus qu'un.

Il voulait d'ailleurs, comme on sait, ravir aux pères, qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui dans Lepeletier n'était qu'une erreur, était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des Ilotes, et préparer le régime militaire qui n'est autre que celui de la tyrannie.

Pour consommer le projet de tarir toutes les sources de lumières, il fallait paralyser ou anéantir les hommes de génie, dont l'existence est d'ailleurs si souvent tourmentée par ceux qui les outragent pour se dispenser de les admirer; il fallait leur refuser indistinctement des certificats de civisme, crier dans les sections: *défiez vous de cet homme, car il fait un livre;* les chasser des places qu'ils occupaient, flatter l'orgueil de l'ignorance, en lui persuadant que le patriotisme, qui est indispensable partout, suffit à tout; et sous le prétexte même de faire triompher les principes, compromettre la fortune, l'honneur et la vie des citoyens, en les confiant à des mains inhabiles. C'est à quoi l'aristocratie déguisée avait complètement réussi.

Sans doute, il est des gens de lettres, qui après avoir, dans l'ancien régime, sacrifié au faux goût, à la lubricité, à la flatterie, ont continué ce rôle avilissant. Il en est même qui,

Digitized by Google

après avoir fait faire un pas à l'esprit humain, ont rétrogradé et se sont prostitués au Royalisme, c'est-à-dire à tous les crimes. Et dans quelle classe n'a-t-on pas vu des scélérats et des hommes estimables? Une République ne doit connaître que des citoyens; et quels qu'ils soient, la loi doit frapper ceux qui sont coupables et protéger tous ceux qui sont purs.

Pourquoi d'ailleurs confondre, avec les ennemis de la patrie, des hommes qui, sans être doués d'une grande énergie révolutionnaire, chérissent la liberté, mais que le goût et l'habitude de la retraite éloignent des orages? Ne les mettez pas au timon des affaires; mais donnez à celui-là ses livres, à celui-ci ses machines et son laboratoire, à cet autre un télescope et les astres, et la patrie recueillera les fruits inappréciables de leur génie.

Le système de persécution contre les hommes à talent était organisé. On a mis en arrestation Dessaulx, un des premiers chirurgiens de l'Europe, qui est à la tête du plus grand hospice de malades à Paris, et le seul presque qui forme des élèves pour nos armées; votre Comité de sûreté générale s'est empressé de l'élargir

Pendant neuf mois on a fait gémir dans une prison le célèbre traducteur d'Homère, Bitaubé, fils de réfugié, que l'amour de la liberté à ramené depuis longtemps dans la patrie de ses pères, et que le tyran de la Prusse prive de ses revenus, parce qu'il est patriote. Thillaye, Cousin, Laharpe, Vandermonde, Ginguené, la Chabeaussière, la Methérie, François Neufchâteau, Boncerf, Oberlin, Volney, Laroche, Sage, Beffroy, Vigée, et beaucoup d'autres, ont éprouvé le même sort.

Mauduit, la Tourette et Champfort, ont péri victimes de cette inquisition.

Citoyens, dût-on contester l'authenticité ou attenuer l'importance de quelques-uns des faits que j'ai mentionnés, outre que cette énumération est très-incomplète, il en resterait assez pour porter à l'évidence le fléau de l'ignorance et les crimes de l'aristocratie.

Digitized by Google

Anéantir tous les monuments qui honorent le génie français et tous les hommes capables d'agrandir l'horizon des connaissances, provoquer ces crimes, puis faire le procès à la Révolution en nous attribuant, en un mot nous barbariser, puis crier aux nations étrangères, que nous étions des barbares, pires que ces musulmans qui marchent avec dédain sur les débris de la majestueuse antiquité : tel était une des branches du système contre-révolutionnaire.

Dévoiler ce plan conspirateur, c'est le déjouer. Les citoyens connaîtront les pièges tendus à leur loyauté ; ils signaleront ces émissaires de l'étranger que le char révolutionnaire doit écraser dans sa course. Une horde de brigands ont émigré, mais les arts n'émigreront pas. Comme nous, les arts sont enfants de la liberté ; comme nous ils ont une patrie, et nous transmettrons ce double héritage à la postérité.

Ce que les législateurs ont fait pour vivifier les sciences et pour en répandre les bienfaits, ce qu'ils feront encore est une réponse victorieuse à toutes les impostures. Des procédés nouveaux pour l'extraction de la soude et du salpêtre, pour la confection de la poudre et de l'acier, des manufactures d'armes, des foreries, des fonderies de canons improvisées, pour ainsi dire, de toutes parts, le travail du cadastre commencé, le télégraphe et les ballons appliqués aux opérations militaires, l'organisation du Conservatoire, du Muséum d'histoire naturelle, de la Commission des arts ; la mesure la plus grande qu'on ait jamais entreprise d'un arc du méridien qui embrasse neuf degrés et demi ; le nouveau système des poids et mesures qui va lier les deux mondes : tout cela s'est fait au milieu des orages politiques. Législateurs, c'est votre ouvrage.

Le projet d'uniformer l'idiome, et de donner à la langue de la liberté le caractère qui lui convient, commence à s'exécuter. Déjà plusieurs sociétés populaires du midi ont arrêté de ne plus discuter qu'en français.

La musique même a fait des conquêtes, et des instruments étrangers ou antiques le *tamtam*, le *buccini* et le *tuba-corva*, sont venus embellir nos fêtes et célébrer nos victoires.

Digitized by Google

Certes, ils protègent les arts ceux qui décernent des statues et le Panthéon à Descartes et à Rousseau; nous ne ferons à aucun représentant du peuple l'injure d'élever des doutes sur l'intérêt qu'il attache aux dons du génie.

Un grand homme est une propriété nationale. Un préjugé détruit, une vérité acquise, sont souvent plus importants que la conquête d'une cité, et lors même que des découvertes ne présentent que des faits et des vues, sans application immédiate aux besoins de la société, tenons pour certain que ces chaînons isolés se rattacheront un jour à la grande chaîne des êtres et des vérités.

Lions donc le génie d'une manière indissoluble à la cause de la liberté. Il fera circuler partout la sève républicaine, et accélérera l'époque qui doit conduire la France au maximum de prospérité et de bonheur.

Citoyens, il est affligeant, sans doute, le tableau que nous avons tracé sous vos yeux, en vous parlant de monuments détruits.

Mais il fallait joindre cette nouvelle série de crimes à tous les crimes de nos ennemis : fournir de tels matériaux à l'histoire, c'est aggraver le mépris et l'exécration qui pèseront à jamais sur eux. Prouver qu'ils ont voulu dissoudre notre société politique par l'extinction de la morale et des lumières, c'est nous rendre plus chères les lumières et la morale; et d'ailleurs, les pertes dont vous avez entendu le récit, sont bien adoucies par l'aspect des richesses immenses qui nous restent dans tous les genres d'arts et de sciences. Vous en aurez l'état complet: on ne peut ici que les indiquer.

Il y a cinq mois qu'à cette tribune nous avions calculé à dix millions de volumes les livres nationaux. Une approximation nouvelle élève ce nombre à douze millions.

Vous venez de rendre un décret qui ordonne de présenter les moyens d'utiliser les manuscrits. L'instruction de la Commission des arts, imprimée par ordre du Comité d'instruction publique, doit vous persuader que cet objet entre dans le plan de ses tra-

Digitized by Google

vaux. Mais il fallait préalablement réunir ces manuscrits, dont le nombre est immense, et qui offrent des ouvrages d'une haute importance. Tenez pour certain que si les Anglais ou les Hollandais, avaient cette mine féconde à exploiter, ils rendraient les deux mondes tributaires, eux qui quelquefois nous ont vendu fort cher des éditions d'auteurs anciens, d'après les manuscrits de la bibliothéque nationale. Bacon, prétend qu'Homère à nourri plus d'hommes par ses écrits qu'Auguste par ses congiaires. On ignore peut-être que, grâce aux travaux des gens de lettres et des savants, les mouvements de l'imprimerie et de la librairie étaient, il y a quelques années, de deux cents millions pour la France, dont cinquante-quatre millions pour Paris. Tous nos bons livres, entre autres ceux de plusieurs de nos collègues sur l'art de guérir, sur la chimie, sont classiques chez la plupart des nations éclairées

Vous mettrez sans doute, en activité l'imprimerie du Louvre, la première de l'Europe. Si les caractères de Garamond et de Vitré, restaient plus longtemps sans être employés, nous serions indignes de les posséder.

Réimprimons tous les bons auteurs grecs et latins, avec les variantes et la traduction française à côté : c'est un nouveau moyen d'enrichir la République et de répandre la langue nationale. Tirons enfin de la poussière ces milliers de manuscrits entassés dans nos bibliothèques. Ce triage et celui de nos archives éveilleront la curiosité de l'Europe savante.

Alors seront mises en évidence une foule d'anecdotes qui attesteront les forfaits du despotisme.

Déjà des lettres de Charles IX et de François II, récemment publiées, ont révélé des infamies royales qui, jusqu'à présent avaient été ensevelies.

Alors se produiront au grand jour, pour fournir de nouvelles armes à la liberté, des monuments que le despotisme forçait à se cacher.

Ainsi à la bibliothèque nationale un manuscrit inédit présente la liste des anciens tyrannicides,

Digitized by Google

Ainsi la médaille où l'on voit une main armée moissonnant des lys et brisant des sceptres, paraît après deux siècles. Nulle mention d'elle dans l'histoire: on voit seulement par le catalogue que déjà, sous Louvois, elle était au cabinet des médailles, mais modestement cachée dans une tablette.

Ainsi à Ribeauvillers, département du Haut-Rhin, chez un ci-devant prince, on vient de découvrir un vase de vermeil, pesant plus de vingt-trois marcs, qui est un chef-d'œuvre. Il représente Clélie, Coclès, la mort de Virginie, la suppression du décemvirat, le dévouement de Scévola et l'expulsion des Tarquins.

Ainsi, après soixante-dix ans, un tableau de Champagne va sortir de l'obscurité, pour être placé dans la salle de vos séances. Le sujet est Hercule foulant aux pieds des couronnes.

En parcourant l'échelle des connaissances *humaines*, nous trouvons que, dans presque tous les genres, vous avez une profusion d'utiles matériaux. Le dépôt de la guerre seul possède plus de dix-huit mille cartes géographiques. Tous les dépôts étaient engorgés par l'accumulation de manuscrits, de mémoires, de plans obtenus à grands frais et répétés pour la plupart dans chaque dépôt; car chaque ministre s'isolait dans son domaine exclusif.

Les médailles, les pierres gravées en creux et en relief, formeront de belles suites. On pourra par des empreintes remplir les lacunes,

Dans les dépôts de Versailles, du Conservatoire, de Nesle, des Petits-Augustins, (indépendamment de ce qui existe dans les départements), l'or, l'argent, le bronze, le granit, le porphyre et le marbre, ont pris sous la main du génie toutes les formes du beau et du fini. Tableaux, gravures, statues, bustes, groupes, bas-reliefs, vases, cippes, mausolées, tout cela est sans nombre. Au dépôt des Petits-Augustins, qui s'accroît journellement, il y a déjà deux cent deux statues et cinq cent deux colonnes.

Les monuments du moyen-âge formeront des suites intéressantes, sinon pour la beauté du travail, au moins pour l'histoire et la chronologie.

Digitized by Google

Les antiquités étrusques appelleront sans doute les regards des artistes. On sait quel prix les Anglais ont attaché aux objets de cette nature, d'après lesquels Wadgewood a fondé sa nouvelle Etrurie, et procuré tant de millions à son pays par le commerce des porcelaines.

Bientôt nous vous proposerons de former un Conservatoire pour les machines. Cette école d'un nouveau genre avivera tous les arts et métiers, et diminuera infailliblement la masse de nos importations annuelles, qui s'élèvent à plus de trois cents millions pour des objets que nous pouvons obtenir chez nous.

Une circulaire concernant les jardins botaniques et plantes rares a été envoyée à tous les districts, au nom des deux comités réunis des domaines et d'instruction publique. Les réponses arrivent journellement; et bientôt vous pourrez répartir dans toute la République une collection de végétaux exotiques que le Muséum d'histoire naturelle tient en réserve. Elle est composée de 1,334,544 individus, dont plus de vingt mille pour les serres. Cette masse de richesses végétales peut former pour chaque département une collection d'environ 2,500 espèces.

Vous savez d'ailleurs que le commerce des épices est près d'échapper à l'avidité Hollandaise. L'an dernier, en juillet, le jardin national de Cayenne avait distribué plus de trente-deux mille individus, giroffliers, poivriers, canneliers, arbres-à-pain, etc. Il lui restait à distribuer environ soixante-dix-sept mille individus des mêmes espèces, sans compter une pépinière d'environ cent quatre-vingt mille petits giroffliers,

Vos jardins de New-Yorck et de Charles-Town, des Isles de France et de Bourbon, prospèrent. Quand le Comité d'instruction publique aura recueilli les renseignements nécessaires sur les jardins que la République possède à Constantinople et dans d'autres contrées de l'Orient, conformément au décret du 11 prairial, il vous présentera les moyens de les utiliser. Il me semble qu'une mesure très-utile encore serait de rédiger une instruction étendue pour vos agens diplomatiques et consulaires, afin qu'ils procurent à leur patrie les végétaux, les procédés,

Digitized by Google

les instruments, les découvertes et les livres étrangers qui peuvent ajouter à nos moyens.

Les objets scientifiques dont nous avons parlé, proviennent presque tous des ci-devant châteaux et jardins, du tyran, des corporations ecclésiastiques, académiques, et des émigrés. Le dépôt de l'émigré Castries (1) contient seul plus de vingt mille pièces manuscrites et intéressantes. C'était souvent l'opulence stupide qui en avait fait l'acquisition, sans en concevoir le prix. Ainsi on prétend que Law, l'auteur du *système*, ayant appris que le bon ton lui commandait d'avoir une bibliothèque, voulait faire prix avec un libraire à tant la toise de livres. Ces dépôts, qu'on ne voyait guère que par faveur, et dont la jouissance exclusive flattait l'orgueil et servait l'ambition de quelques individus, seront désormais la jouissance de tous. Les sueurs du peuple s'étaient changées en livres, en statues, en tableaux : le peuple rentre dans sa propriété.

Les Romains, devenus maîtres de Sparte, eurent l'industrie de faire scier au Pécile le ciment sur lequel était appliquée une fresque magnifique. On la vit arriver à Rome sans être endommagée par les suites d'une opération si violente.

Plus que les Romains, plus que Démétrius Poliocerte, nous avons droit de dire qu'en combattant les tyrans, nous protégeons les arts. Nous en recueillons les monuments, même dans les contrées où pénètrent nos armées victorieuses. Outre les planches de la fameuse carte de Ferrari, vingt-deux caisses de livres et cinq voitures d'objets scientifiques sont arrivées de la Belgique : On y trouve les manuscrits enlevés à Bruxelles dans la guerre de 1742, et qui avaient été rendus par stipulation expresse du traité de paix en 1769.

La République acquiert par son courage ce qu'avec des sommes immenses Louis XIV ne put jamais obtenir, Crayer, Vandyck et Rubens sont en route pour Paris, et l'école Flamande s'élève en masse pour venir orner nos musées.

(1) L'hôtel du duc de Castries, fut pillé et dévasté par le peuple le 13 novembre, 1790. CH. R.

Digitized by Google

Le génie va faire de nouveaux présents à la République. Pendant leur captivité, Cousin, Thillaye et plusieurs autres ont composé des ouvrages utiles. Tandis qu'à l'expérience des siècles ils joignent leurs découvertes, des voyages nouveaux vont paraître et nous enrichir des dépouilles étrangères : tels sont ceux de la Peyrouse, Vaillant, Desfontaines, Faujas et Dombey. Après un séjour de dix ans au Pérou, ce dernier est retourné, sous les auspices du gouvernement, dans le continent Américain pour faire une nouvelle moisson. Votre Comité d'instruction publique lui a remis une série raisonnée de questions propres à donner une direction nouvelle à l'œil observatenr, et les réponses amèneront sans doute de précieux résultats.

La France est vraiment un nouveau monde, sa nouvelle organisation sociale présente un phénomème unique dans l'étendue des âges ; et peut-être n'a-t-on pas encore observé qu'outre le matériel des connaissances humaines, par l'effet de la Révolution elle possède exclusivement une foule d'éléments, de combinaisons nouvelles prises dans la nature, et d'inépuisables moyens pour mettre à profit sa résurrection politique.

Les caractères originaux vont se multiplier. Nous aurons plus d'écarts, mais aussi plus de découvertes. Nous nous rapprocherons de la belle simplicité des grecs, mais sans nous traîner servilement sur leurs pas : car le moyen, dit-on, de ne pas être imité, c'est d'être imitateur : on surpasse rarement ce qu'on admire.

La poésie lyrique et la pastorale vont sans doute renaître chez un peuple qui aura des fêtes et qui honore la charrue. L'art théâtral n'eut jamais une plus belle carrière à parcourir. L'histoire n'offre aucun sujet qui égale celui de la dernière conspiration anéantie ; on y trouve jusqu'à l'unité de temps. Ainsi les plaisirs mêmes seront un ressort utile dans les mains du gouvernement, et les arts agréables deviendront des arts utiles.

Législateurs, que vous prescrit l'intérêt national : c'est d'utiliser au plutôt vos immenses et précieuses collections, en les faisant servir à l'instruction de tous les citoyens. Le Comité

Digitized by Google

vous présentera un mode de répartition; et puisque, d'après la nouvelle organisation, les musées sont confiés à sa surveillance, il faut les établir. Hâtez-vous de créer des hommes à talent qui promettent des successeurs à la génération peu nombreuse de ceux qui existent. On parle quelquefois de l'aristocratie de la science : elle entre peut-être dans les vues de certains individus qui déclament contre tous les plans d'éducation, et qui voudraient condamner à l'ignorance les artisans et les cultivateurs, tandis qu'ils prodiguent les moyens d'instruction à leurs enfants. Il est un infaillible moyen pour n'être pas obligé de perpétuer la gestion des affaires dans les mêmes mains, et pour éviter le monopole des talents: c'est de les disséminer, c'est de provigner les connaissances utiles, en organisant promptement l'éducation nationale, en formant surtout des écoles normales; car, si nous avons de bons maîtres, le succès est infaillible; et souvenez-vous que quand il s'agit d'éducation, comme en matière de gouvernement, les vues mesquines sont des vues détestables. Il y a quinze mois que le Comité de salut public vous disait que cette organisation était une mesure de sûreté générale; et cependant cette mesure n'est pas encore prise; l'éducation nationale n'offre plus que des décombres. Il vous reste vingt collèges agonisants. Sur près de six cents districts, soixante-sept seulement ont quelques écoles primaires; et de ce nombre, seize seulement présentent un état qu'il faut bien trouver satisfaisant, faute de mieux. Cette lacune de six années a presque fait écrouler les mœurs et la science. Ses résultats se feront sentir d'une manière funeste dans les autoritées constituées, et peut-être jusques dans le sein du Corps législatif.

Et cependant la jeunesse est tourmentée par le besoin d'apprendre: la bibliothèque nationale nous sert de thermomètre à cet égard. Quoiqu'une grande partie de ceux qui seraient dans le cas d'y aller soient présentement dans les armées, elle est plus fréquentée qu'autrefois, et l'on n'y demande plus guères que des livres utiles.

Vainement dirons-nous que les connaissances utiles, comme

Digitized by Google

la vertu, sont à l'ordre du jour; on ne les commande pas, Celles-là, on les enseigne; celle-ci, on l'inspire. L'un et l'autre sont les fruits de l'éducation; et vous n'obtiendrez pas même des fruits abortifs, si l'on n'organise promptement une éducation nationale qui fera chérir la liberté par principes et par sentiments : quand la Révolution sera dans les esprits et dans les cœurs, elle sera partout.

Pour remplir totalement le but de ce rapport, nous vous proposerons des moyens de réprimer les dilapidations. Elles ont pour cause l'ignorance; il faut l'éclairer : la négligence, il faut la stimuler : la malveillance et l'aristocratie, il faut les comprimer. Quoi! dans le laps d'un siècle, la nature avare laisse à peine échapper de son sein quelques grands hommes; il a fallu trente ans d'études préliminaires et d'un travail continu pour produire un livre profond, un tableau, une statue d'un grand style; et la torche d'un stupide ou la hache d'un barbare les détruit en un moment! Tels sont cependant les forfaits qui, répétés journellement, nous forcent à gémir sur la perte d'une foule de chefs-d'œuvre.

En général, un monument précieux est connu pour tel. A Moulins, personne n'ignore qu'il y existe un mausolée de grand prix; à Strasbourg, tout le monde connaît le tombeau de Maurice de Saxe, par Pigale; et dans l'hypothèse qu'à défaut de connaissances et de goût, on ne pût apprécier ces objets, que rique-t-on de consulter? Rien de plus sage que cette maxime d'un philosophe : « *dans le doute, abstiens-toi.* » Il est d'ailleurs des monuments qui, sans avoir le cachet du génie, sont précieux pour l'histoire de l'art.

Les fripons ont des lettres de naturalité pour toutes les monarchies; mais ils doivent être étrangers dans une République : ne pas les dénoncer, c'est être leur complice, c'est haïr la patrie. Ne confondons pas avec eux des hommes dont la droiture égale la simplicité; discernons les vrais coupables dont le cœur dirigeait la main de ceux qui, coupables en apparence, n'ont été qu'égarés; mais frappons sans pitié tous les voleurs, tous

Digitized by Google

les contre-révolutionnaires, et rendons, par-là même, plus utile l'activité du gouvernement révolutionnaire que l'aristocratie essaye vainement de décrier. Ses clameurs n'aboutiront qu'à démasquer des pervers longtemps déguisés, qui n'échapperont point à la massue nationale.

Nous sommes loin de vous proposer, comme chez les Grecs, la peine de mort pour les délits dont il s'agit. Vous avez rendu un décret à cet égard : il suffit d'en rappeler et d'en étendre les dispositions qui ne s'appliquent qu'aux sculptures; car les tableaux, les bibliothèques, les cabinets d'histoire naturelle ne sont pas moins dignes d'être conservés.

L'organisation nouvelle des comités donnera plus d'énergie à la surveillance.

Aux mesures répressives joignons des moyens moraux : faisons un appel à toutes les sociétés populaires, à tous les bons citoyens; surtout que les représentants du peuple, par leur correspondance dans les départements, s'efforcent d'éveiller, d'éclairer le patriotisme à cet égard.

En Italie, le peuple est habitué à respecter tous les monuments et même ceux qui les dessinent. Accoutumons les citoyens à se pénétrer des mêmes sentiments. Que le respect public entoure particulièrement les objets nationaux, qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous.

Ces monuments contribuent à la splendeur d'une nation, et ajoutent à sa prépondérance politique. C'est là ce que les étrangers viennent admirer. Les arènes de Nîmes et le pont du Gard ont peut-être plus rapporté à la France qu'ils n'avaient coûté aux Romains.

La Sicile n'a presque plus de consistance que par des ruines célèbres; de toutes parts on va les interroger. Rome moderne n'a plus de grands hommes; mais ses obélisques, ses statues, appellent les regards de l'univers savant. Tel Anglais dépensait deux mille guinées pour aller voir les monuments qui ornent les bords du Tibre. Certes, si nos armées victorieuses pénètrent en Italie, l'enlèvement de l'Apollon du Belvédère et de l'Hercule

Digitized by Google

Farnése serait la plus brillante conquête. C'est la Grèce qui a décoré Rome; mais les chefs-d'œuvre des Républiques grecques doivent-ils décorer le pays des esclaves? La République française devrait être leur dernier domicile.

Philippe de Macédoine disait: « Je réussirai plutôt à dompter « la belliqueuse Sparte que la savante Athènes. » Réunissons donc le courage de Sparte et le génie d'Athènes : que de la France on voie s'échapper sans cesse des torrents de lumière pour éclairer tous les peuples et brûler tous les trônes. Puisque les tyrans craignent les lumières, il en résulte la preuve incontestable qu'elles sont nécessaires aux républicains : la liberté est fille de la raison cultivée, et rien n'est plus contre-révolutionnaire que l'ignorance; on doit la haïr à l'égal de la Royauté.

Inscrivons donc, s'il est possible, sur tous les monuments, et gravons dans tous les cœurs, cette sentence : « Les barbares et « les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments « des arts; les hommes libres les aiment et les conservent. »

Grégoire, après ce rapport, présente un projet de décret contenant quatre paragraphes qui sont adoptés.

Barailon (1) développe ainsi l'amendement suivant :

Les sciences, les arts et surtout l'histoire ont perdu des « choses étonnantes : lorsque les moines ont été chassés de leurs « repaires, croirait-on qu'en France, il y ait eu un pays et une « charte assez barbares pour ordonner la dîme des garçons et « des filles; il faut qu'elle soit connue de toute l'Europe. Je « demande par amendement que tous les citoyens qui auraient « détourné des manuscrits, livres, chartes, médailles, antiquités « provenant des maisons nationales, seront tenus de les rendre « dans le mois, aux Directoires de leurs districts sous peine « d'être punis comme suspects. »

Il demande l'ordre du jour.

(1) Médecin et juge de paix à Chambon, député de la Creuse à la Convention, successivement membre du Conseil des Cinq-Cents, de celui des Anciens, et du Corps législatif. CH. R.

Digitized by Google

Bourdon de l'Oise (1) dit : On peut adopter l'amendement de Barailon, en mettant : *Ceux qui seraient dépositaires*, etc.

Barailon : J'adopte.

L'amendement est décrété sauf rédaction.

Par suite le décret est rendu en ces termes :

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publiqne, décrète ce qui suit :

« 1° Les bibliothèques et tous les autres monuments des « sciences et des arts appartenant à la Nation, sont recommandés « à la surveillance de tous les bons citoyens. Ils sont invités à « dénoncer aux autorités constituées les provocateurs et les « auteurs de dilapidations et dégradations de ces bibliothèques « et monuments.

« 2° Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, « détruit ou dégradé des monuments de sciences et d'arts, su- « biront le peine de deux années de détention, conformément « au décret du 13 avril 1793.

« 3° Le présent décret sera imprimé dans le *Bulletin des lois*.

« 4° Il sera affiché dans le local des séances des corps admi- « nistratifs, dans celui des séances des sociétés populaires, et « dans tous les lieux qui renferment des monuments de sciences « et d'arts.

« 5° Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, « titres, chartres, médailles, antiquités provenant des maisons « ci-devant nationales, sera tenu de les remettre, dans le mois, « au Directoire de district de son domicile, à compter de la « promulgation du présent décret, sous peine d'être traité et « puni comme suspect.

« 6° La Convention décrète l'impression du rapport et l'envoi « aux Administrations et aux Sociétés populaires. »

(1) Procureur au Parlement de Paris, député de l'Oise à la Convention, déporté à Cayenne, mort à Synamary vers la fin de 1797. CH. R.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

SECOND RAPPORT

SUR

LE VANDALISME

PAR GRÉGOIRE

Séance du 8 brumaire, l'an III

SUIVI DU DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Et imprimé par son ordre.

CITOYENS,

Vous avez mis sous la sauve garde de la loi tous les monuments des sciences et des arts. Beaucoup de districts se sont empressés de concourir à l'exécution des mesures que vous avez prises pour arrêter les destructions; mais dans d'autres, nous venons vous le dire avec douleur, les destructions continuent.

Tandis que la sagesse de vos décrets atteste la sollicitude des législateurs pour étouffer l'ignorance et faire triompher les lumières; tandis qu'à votre voix les hommes à talents sortent des cachots et que le génie relève sa tête humiliée, la barbarie et l'esprit contre-révolutionnaire tiennent sans cesse le poignard levé pour assassiner les arts. Une horde de scélérats veulent par ces moyens faire haïr la liberté, qu'en dépit de leurs efforts le peuple français ne cessera d'aimer qu'en cessant d'exister.

La correspondance du Comité d'instruction publique et de la

Digitized by Google

Commission temporaire des arts nous a fait connaître de nouvelles dégradations.

Nous avons pensé qu'il fallait leur donner de la publicité, afin de signaler les coupables, de placarder l'opprobre sur leurs fronts, et de prémunir sans cesse les bons citoyens contre les erreurs de l'ignorance et les insinuations de la perfidie.

A Ussel, à Saumur, à Lons-le-Saunier, les livres, les tableaux et d'autres objets rares ont été vendus à très-vil prix.

A Mont-de-Marsan, deux belles statues, par Mazetti, ont été mutilées; d'autres ont failli subir le même sort.

A Reims, on a mutilé un tombeau d'un beau travail, et précipité d'une hauteur de vingt pieds un tableau de Thaddée-Zuccharo; le cadre a été brisé; la toile dégradée a été retrouvée dernièrement sur les marches d'un escalier.

A Melun, une belle statue de marbre blanc a été cassée.

A Fontainebleau, un tableau magnifique est en cendres, et l'on a brisé une statue de fleuve en bronze qui avait été exécutée sous la direction de Léonard de Vinci.

Au Muséum des plantes, on a outragé le buste de Linnée.

A Bayeux, des commissaires instruits et patriotes ont sauvé la fameuse tapisserie dont la broderie attribuée à Mathilde, femme de Guillaume-le-Bâtard, représente les expéditions de son mari dans la grande et la petite Bretagne. Pour la seconde fois ce monument échappe à la destruction, car il faillit périr en 1562, dans le temps des guerres civiles et dans l'éruption vandalique qui vient d'avoir lieu ; mais plusieurs statues d'un bon style, et la presque totalité des tableaux qui se trouvaient à la cathédrale et dans les autres églises de Bayeux, sont anéantis.

A Douai, on avait donné l'ordre de brûler tous les livres concernant le culte : ce qui pouvait anéantir la moitié des bibliothèques; car, la limite à cet égard n'étant pas tracée, à quel terme pouvait s'arrêter la fureur ?

A Etain, depuis les anciens inventaires on a volé dans les bibliothèques des ci-devant capucins et de la ci-devant abbaye de Châtillon.

Digitized by Google

A Saint-Serge, près d'Angers, l'église des ci-devant bénédictins contenait des groupes précieux; on les a brisés. — Deux belles statues (le saint Roch et le saint Sébastien) avaient échappé à cette rage dévastatrice ; elles viennent d'être détruites, et plus de cent beaux orangers ont péri faute de soins.

A Villefranche, département du Rhône, étaient une orangerie et une serre chaude : tout est détruit.

A Marly, beaucoup de statues sont bien conservées, mais qui n'aurait le cœur navré, en voyant dans un coin, un amas de bras et de jambes cassés à des chefs-d'œuvre ?

A Toulouse, on conservait les registres des sentences originales de l'inquisition. Limborch, qui a fait l'histoire de l'inquisition, ne s'était procuré qu'avec beaucoup de peine la lecture de ces manuscrits ; actuellement ils sont détruits.

A Verdun, des municipaux, ayant à leur tête un nommé Carache, ont brûlé des tableaux précieux et des statues. Les amis des arts regrettent surtout une vierge de Houdon et un Christ mort de grandeur naturelle, ce chef-d'œuvre de sculpture, d'un dessin plus correct et d'un ciseau plus hardi, peut-être, que le monument de saint Mihiel, faisait l'admiration des étrangers. Un artiste estimable s'étant présenté à la place de l'exécution, afin de conjurer la fureur, offrit de payer chèrement une main pour apprendre à dessiner à ses enfants ; il fut repoussé par les clameurs de la rage, et n'échappa que par le silence et la fuite.

A Versailles, était une magnifique tête de Jupiter, dont l'historique mérite une courte digression. Il paraît assez bien prouvé qu'elle date de 442 ans avant l'ère vulgaire, qu'elle est un ouvrage du célèbre Myron, et qu'elle a fait partie du Jupiter colossal qui était dans le temple de Junon à Samos. Marc-Antoine avait fait transférer cette statue à Rome. Auguste fut tellement frappé de sa beauté qu'il fit bâtir pour elle un temple au Capitole. Cette statue, après avoir orné les jardins des Médicis, fut donnée au cardinal de Granvelle, qui l'avait placée près de son palais à Besançon, dont les habitants la donnèrent à Louis XIV. Cette tête, quoi qu'exposée aux intempéries de l'air depuis plus

Digitized by Google

de 300 ans, conservait toute sa beauté. Un vandale s'est amusé à tirer à balle sur ce monument. Nous apprenons qu'heureusement il n'est point endommagé.

Observez que si parmi les destructions dont on vient de tracer le hideux tableau, quelques-unes datent déjà d'un an et plus, le grand nombre est d'une date bien postérieure ; et s'il faut y joindre d'autres faits récents, les citations se présentent en foule.

Dans le district de Sarrebourg, les cabinets de Vioménil et de Custine avaient de bons tableaux et d'autres objets rares : le tout a été vendu au plus bas prix.

A Chantilly, on a vendu récemment, et toujours à vil prix, la musique très-recherchée de Boccherini.

Ici, un forté-piano de l'Autrichienne a été cédé pour cent écus ; il avait coûté six mille livres.

Enfin, il n'y a pas quinze jours que les affiches annonçaient encore, au milieu de Paris, une vente d'objets nationaux, parmi lesquels étaient indiqués des livres, quoique les décrets s'y opposent.

A Thorigny, district de Coutances, plus de trois cents tableaux ont été dégradés, sous prétexte qu'ils contenaient des signes proscrits. L'agent national a soutenu, dit-on, que tel était le vœu de la loi. Si cet homme avait en main les chefs-d'œuvre du muséum, Lesueur et Rubens seraient bientôt anéantis.

Au reste, nous annonçons que des plaintes multipliées s'élèvent contre ce qui se fait à cet égard, dans le district de Coutances; et votre Comité a l'œil fixé sur ceux qui persistent quand on leur recommande la conservation d'un jardin où se trouvent des plantes rares de l'Amérique.

Une lettre de Carpentras, en date du 15 vendémiaire, donne des détails sur la magnifique architecture de la ci-devant chartreuse de Villeneuve, district de Beaucaire, qui a été vendue. Là était un groupe précieux de figures en ronde-bosse et de grandeur naturelle. Ces figures étaient, dit-on, de la plus belle expression ; la draperie, surtout, était un chef-d'œuvre ; c'était

Digitized by Google

la nature dans son choix le plus heureux : tout est tombé sous les coups du marteau.

Aux portes latérales de la ci-devant cathédrale de Carpentras, deux belles figures (de saint Pierre et saint Paul) ont été réduites en poudre; et l'on regrette également une colonne tirée jadis d'un temple de Diane dont les ruines existent encore à Venasque.

La même lettre annonce que la rage de détruire est à son comble. D'après de tels désastres, nous craignons sans cesse que la fureur ne se dirige contre cette foule de magnifiques antiquités qui décorent les départements du midi; et déjà nous avons conçu des inquiétudes pour l'arc triomphal de Marius, près d'Orange.

Voici l'extrait d'une lettre de l'agent national du district d'Arles, en date du 17 vendémiaire dernier. En augmentant nos craintes, elle porte à l'extrême notre indignation et notre douleur.

« Cette commune (Arles) renfermait des monuments précieux, « tels que statues, bas-reliefs, autels votifs, colonnes, etc. On « en avait formé un muséum par les soins d'un antiquaire qui « avait fait graver ce qu'il y avait de plus remarquable.

« Tout a été détruit, monuments et gravures; le temple con- « sacré à l'Être suprême et toutes les propriétés nationales ont « été dévastées, et n'offrent plus que des ruines.

« Les livres ont été dilapidés et jetés dans des coins; la pous- « sière et les rats les dévorent. Je vous prie d'observer, ajou- « te-t-il, que je ne suis en place que depuis le 24 thermidor, « que j'ai trouvé le mal fait, et qu'il ne peut être imputé qu'aux « précédentes administrations sous les yeux desquelles il s'est « commis. »

Ici nous appelons les regards des législateurs sur des monuments du moyen âge qui doivent être conservés, soit pour servir comme bâtiments, soit sous le rapport de l'art : telle est la basilique de Chartres, dont il était utile sans doute d'enlever les plombs, car la première chose est d'écraser nos ennemis;

Digitized by Google

mais, au lieu de remplacer cette couverture par des tuiles ou des bardeaux, on laisse à découvert cet admirable édifice que les outrages de l'hiver feront dépérir.

Amiens réclame, avec le zèle le plus ardent et le plus louable, la conservation de sa cathédrale, un des plus beaux monuments gothiques qui soient en Europe : la magnificence et la légèreté de sa construction en font une des plus hardies conceptions de l'esprit humain.

Les mêmes réflexions s'appliquent à celle de Strasbourg dont la tour est la plus haute pyramide de l'Europe ; et peut-être n'est-il pas inutile de dire qu'elle n'est guère inférieure en élévation à la plus haute pyramide d'Egypte, mais qu'elle lui est bien supérieure en bâtisse ; car celle-ci présente dans sa coupe un triangle dont la base est plus grande que la hauteur. Quand le connaisseur contemple ces basiliques, ses facultés, suspendues par l'admiration dont il est saisi, lui permettent à peine de respirer ; il s'honore d'être homme en pensant que ses semblables ont pu exécuter de tels ouvrages, et la satisfaction qu'il éprouve en les voyant sur le sol de la liberté, ajoute au bonheur d'être Français.

Les réflexions précédentes nous conduisent à vous parler du dôme des Invalides ; mais ici des impressions affligeantes viennent de nouveau contrister l'âme.

Un voyageur qui eût quitté Paris sans avoir visité cet édifice eût passé pour un homme étranger aux arts. Sa beauté résultait spécialement de l'ensemble qui en faisait cadencer toutes les parties ; le pourtour extérieur du dôme se faisait remarquer dans le lointain par une ligne circulaire de statues colossales et par d'autres ornements liés au système de décoration intérieure : en effaçant des signes proscrits, dans leur changement de caractère, il fallait, disent les rapporteurs de la Commission des arts, chercher les moyens de conserver ces monuments. Actuellement ces statues, pour la plupart, jonchent une cour, en morceaux et en tronçons. Il faudra bien qu'on exhibe les ordres en vertu desquels ces destructions se sont opérées.

Digitized by Google

Quand même ces changements seraient commandés par la nécessité, les dépenses exorbitantes qu'ils entraînent devraient-ils se faire sans l'attache d'une loi? Il faut un décret pour accorder cent écus à un citoyen acquitté par le tribunal révolutionnaire, et des millions sont absorbés sans décret! C'est donner toutes les facilités aux dilapidateurs, qui trouvent leur compte à cette multiplication de bâtisses, à ces changements continuels pour placer des commissions, des comités, des bureaux, dont plusieurs entraînent une profusion journalière de dépenses. Les mêmes abus se répètent probablement dans beaucoup d'établissements disséminés sur la surface de la République, parce que c'est la République qui paye. L'homme qui n'a même qu'une mesure commune de probité, sentira que s'il est maître de prodiguer son bien, il n'a que le droit d'économiser celui de la nation. Le système fréquemment suivi est précisément l'inverse; et quand on vient nous dire que dix écus de plus ou de moins ne sont rien pour le Trésor public, on affecte d'ignorer que pour y verser ces dix écus, une pauvre veuve, un père de famille ont été couverts de sueurs, et que ces légères dépenses forment par leur accumulation une masse énorme.

La même indiscrétion, ou plutôt la même improbité préside souvent à des demandes d'objets scientifiques. S'agit-il de livres, d'instruments? l'utile ne suffit pas, on veut les entourages du luxe: ainsi dernièrement, pour un simple usage, on voulait que la Commission temporaire des arts accordât des pendules du plus grand prix. Avec tout ce que le gaspillage et la destruction nous ont enlevé d'objets scientifiques, on eût enrichi une nation; et malgré ces pertes, on vous l'a dit, la nation est immensément riche, et les lumières que nos ennemis voulaient éteindre, éclaireront leur désespoir et la marche triomphale des arts.

L'esprit contre-révolutionnaire a voulu s'étayer de l'immoralité et de l'ignorance. Déjà l'on a observé que dans les places où il fallait de la tête, se trouvaient des hommes qui n'avaient que des bras. Comment s'y étaient-ils introduits? *A la faveur de*

Digitized by Google

l'intrigue, de la recommandation, de la protection; mots détestables, et qui doivent, comme la chose, être proscrits à jamais du dictionnaire et des mœurs d'un peuple libre.

Une telle composition eût bientôt ramené ce temps où un magistrat lançait une sentence contre les paratonnerres, (1) où des parlements prononçaient des arrêts contre l'inoculation, le quinquina et l'antimoine.

D'autres employés avaient fait preuve de capacité, mais dans un genre différent de celui que nécessitaient les fonctions auxquelles ils étaient voués.

Si chacun était à la place que comporte son talent, on n'aurait pas vu des subordonnés faire distribuer, pour cataplasme dans les hôpitaux, une précieuse cargaison de graine de lin de Riga, prise sur un bâtiment ennemi, tandis qu'on pouvait la remplacer par d'autres. Heureusement la Commission d'agriculture et des arts s'est empressée de parer à cette inepte décision.

Il est des corps administratifs qui réunissent les lumières à l'énergie du patriotisme; il nous sera doux un jour de vous en présenter la liste nominative : mais d'autres sont l'ombre au tableau.

Ecrit-on pour obtenir des renseignements sur des monuments d'arts? elles ne répondent pas, ou leurs réponses sont caractérisées par tous les attributs de l'ignorance. Le fait suivant est curieux à citer.

Les Comités des domaines et d'instruction publique ayant envoyé aux administrations de district une circulaire concernant les jardins botaniques, orangeries et plantes rares qui se trou-

(1) Voir les curieux plaidoyers de Maximilien Robespierre, pour le sieur Vissery de Bois-Valé, appelant d'un jugement des échevins de Saint-Omer, ordonnant *pour cause de sûreté et de tranquillité publique* la destruction d'un paratonnerre élevé sur sa maison. Arras et Paris 1783. in 8° de 100 pages. A la suite de ces plaidoyers le conseil d'Artois rendit le 31 mai 1783 un arrêt conçu en ces termes: *la cour met l'appellation et ce au néant, émendant permet à la partie de Me de Robespierre de rétablir son paratonnerre.* CH. R.

Digitized by Google

vent dans leurs arrondissements respectifs, la plupart se sont empressées d'adresser des réponses frappées au coin de la raison et de la science ; mais il en est deux autres que vous nous dispenserez de citer, dont l'une nous marque que dans son arrondissement toutes les plantes indigènes et exotiques croissent naturellement; et l'autre, par contre, nous assure que dans le sien on n'en trouve ni des unes ni des autres : en sorte que de ces deux coins de la France, l'un réunirait toute la végétation du globe, et l'autre serait pareil aux sables de l'Arabie.

Le mal est connu, avisons aux remèdes. Le premier est l'instruction. Répandons-là abondamment. Dans cette statue, qui est un chef-d'œuvre, l'ignorant ne voit qu'une pierre configurée ; montrons-lui que ce marbre respire, que cette toile est vivante, que ce livre est un arsenal propre à défendre ses droits. C'est faute de lumières sans doute qu'à Toulouse on envoyait au parc d'artillerie des ouvrages en parchemin et en vélin. Le même abus règnait à la Fère. Une lettre de la Commission temporaire des arts l'a fait cesser, et déjà l'on adresse ici des ballots de parchemins, dont le génie des arts, qui, pour seconder la révolution, a fait tant de prodiges, se propose de tirer parti.

Réitérons notre invitation aux sociétés populaires et à tous les bons citoyens : qu'ils ne se lassent pas de semer les germes de la morale, et de faire circuler les connaissances utiles. Plus un peuple a de lumières et de vertus, moins son Code est volumineux. Dans les beaux jours de la République romaine, elle n'avait guère que les lois des douze tables : Quand elle fut obscurcie par les préjugés et avilie par la corruption, elle eut les Pandectes. Mais pourquoi faut-il que la plupart des peuples ne deviennent sages qu'à l'école du malheur, et que les vérités et les vertus pratiques, sortent pour ainsi dire des décombres de l'ignorance et du vice ! Heureusement le peuple français est si las d'ignorants et de fripons, qu'enfin les hommes éclairés et probes sont à l'ordre du jour.

Mais la cause principale des destructions dont nous avons parlé, ce sont la cupidité et les machinations contre-révolution-

Digitized by Google

naires, car l'ignorance n'en est que l'instrument; le secret des ambitieux et des tyrans est de repousser les lumières, parce qu'ils sentent bien que les lumières les repousseront : voilà les coupables qu'il faut atteindre.

Cependant sachons toujours discerner l'erreur du crime ; ainsi, au Paraclet, un groupe intéressant, exécuté par ordre d'Abailard est détruit. Mais qui pourrait inculper la municipalité, lorsqu'elle constate par un procès-verbal qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de l'empêcher.

Celle de Liebau, district de Troyes, a fait rouler la toile d'un tableau pour le soustraire à la destruction. Elle mérite des éloges, quoique, par suite de cette opération violente, la peinture soit altérée.

Mais à Issoire, un commissaire des guerres, nommé Henri, sous prétexte qu'il a besoin de matelas, a enlevé aussi des livres; voilà un voleur : on est à sa poursuite. Il faut se sacrifier, s'il est nécessaire, pour écraser les méchants. Votre Comité a juré de se cramponner sur ces êtres pervers, et, s'il est possible, de les traîner sous le glaive de la loi. Qu'on ne craigne pas de les frapper; un de nos collègues l'a dit avec raison, ils ne sont pas du peuple, et celui qui proposait à Metz de faire main basse sur la littérature ancienne et étrangère n'est pas plus français que les brigands de la Vendée, qui ont livré aux flammes la bibliothèque de Buzay, près Paimbœuf, la seule richesse scientifique de ce district.

Votre Comité se propose de surveiller avec plus de soin que jamais tous les monuments des arts qui font la gloire de la Nation, et qui sont une partie de ses richesses. Tous les mois, il vous rendra compte de son travail à cet égard; il viendra présenter à votre estime les administrations qui en seront dignes, à votre censure celles qui l'auront méritée. Sans doute les tribunaux redoubleront aussi de vigilance. Tant de ravages ont été commis, dans le domaine des arts, et l'on trouve à peine un jugement à citer contre cette classe de voleurs et de contre-révolutionnaires !

Digitized by Google

L'impunité du crime est un outrage à la vertu, une plaie au corps social.

Quand les lois répressives sont muettes, ceux qui en sont dépositaires deviennent complices des délits. C'est une vérité que vous consacrerez sans doute par un décret.

Ce discours a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements.

Puis il est suivi d'un décret ainsi conçu :

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète :

ART. 1er.

« Les agents nationaux et les administrateurs de district sont individuellement et collectivement responsables des destructions et dégradations commises dans leurs arrondissements respectifs, sur les livres, les antiquités et les autres monuments de sciences et arts, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils ont été de les empêcher.

ART. 2.

« Dans la décade qui suivra la réception du présent décret, ils rendront compte à la Commission d'instruction publique de l'état des bibliothèques et de tous les monuments de sciences et d'arts qui sont dans leurs arrondissements, ainsi que des dégradations et des dilapidations qui auraient été commises.

ART. 3.

« La Commission d'instruction publique et la Commission temporaire des arts prendront toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret, sous la surveillance du Comité d'instruction publique; il dénoncera, à la convention nationale, les administrations qui auraient négligé de s'y conformer. »

Digitized by Google

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

TROISIÈME RAPPORT

SUR

LE VANDALISME

FAIT A LA CONVENTION NATIONALE

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dans la séance du 24 frimaire l'an troisième de la République française une et indivisible

PAR GRÉGOIRE

CITOYENS,

Le Comité d'instruction publique a promis de vous rendre compte tous les mois de l'état des monuments; en son nom, je viens remplir ce devoir.

L'influence salutaire des arts sur l'existence politique et le caractère moral de la nation n'est donc plus un problème : on commence à sentir qu'ils sont un des premiers éléments dont se compose le bonheur social; ils n'ont plus pour détracteurs que quelques hommes à vues étroites ou perfides.

Parmi les objets intéressants que le zèle de la Commission temporaire des arts a fait rentrer dans le domaine national, est un tableau de Franck, dont le sujet semble prophétique : on y voit l'ignorance brisant des sculptures, tandis qu'un barbare

Digitized by Google

armé de torches s'occupe à incendier; et qui n'aurait le cœur déchiré en pensant que quelques poignées de cendres nous coûtent des millions !

On doit être encore effrayé de la rapidité avec laquelle, au moment de tout régénérer, les conspirateurs démoralisaient la nation et nous ramenaient, par la barbarie, à l'esclavage. Dans l'espace d'un an, ils ont failli détruire le produit de plusieurs siècles de civilisation. Pour montrer à la postérité que nous étions sur les bords de l'abîme, il suffira de lui dire que, dans le cours de cette année sanglante qui couvrit la France de deuil, on avait proscrit les tragédies de Brutus et de Mahomet, parce que dans la première on lit ces vers :

> Arrêter un Romain, sur de simples soupçons,
> C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

Et dans la seconde :

> Exterminez, grands dieux! de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir verse le sang des hommes.

Il faut transmettre à l'histoire un propos de Dumas, concernant une science dont les bienfaits incalculables s'appliquent à divers arts, et spécialement à celui de la guerre. Lavoisier témoignait le désir de ne monter que quinze jours plus tard à l'échafaud, afin de compléter des expériences utiles à la République. Dumas lui répond : « Nous n'avons plus besoin de chimistes. »

Les conspirateurs, n'ayant pu faire de la France un vaste cimetière, en avaient fait au moins une immense prison. A la liste qu'on vous a présentée des hommes à talens incarcérés, on peut ajouter: Florian, Chabert, Millin, Landine, Garat, Clément de Ris, Molé, Larive, Blessig, Arnoud, Bonneville, Patteau, Quatremère, les deux Gerard, Teissier, Barthélemy, Fleurieu, Lafosse, Robert, Dutrone, Belin, Delile de Salle, etc, et Rouget de Lille qui, par son hymne à jamais célèbre des Marseillais, à peut-être donné cent mille hommes à nos armées.

Digitized by Google

Du fond des cachots, la plupart chantaient la liberté, et méditaient le bonheur de la République.

C'est un prisonnier qui nous a révélé l'existence d'une table de bois précieux apportée des Phillippines à Brest, la plus grande peut-être qui existe d'une seule pièce : elle a neuf pieds de diamètre.

Des hommes que nous allons signaler promènent encore la hache sur les monuments.

Beaucoup d'administrations sont encore taxées d'insouciance, et nous désirons qu'au plutôt elles se lavent de ce reproche, celles surtout d'Avignon, de Marseille et d'Aix. Dans cette dernière commune, en 1787, on avait détruit deux tours antiques, qui laissent encore des regrets, ils sont aggravés par beaucoup de destructions récentes.

Quelques administrations paraissent encore composées d'après le système désorganisateur qui repoussait tous les talents : l'une nous marque qu'elle ne possède en objets d'arts que quatre vases, qu'*on lui a dit être de porphyre ;* une autre nous observe qu'elle n'a aucun monument parce qu'*on ne trouve dans son arrondissement ni usine, ni fabrique, ni manufacture ;* une troisième nous annonce que la confection de ses catalogues bibliographiques est retardée, parce que son Commissaire *ne sait pas la diplomatique.*

Cette anecdote nous a rappelé Pradon qui s'excusait d'avoir transporté une ville d'Asie en Afrique, en assurant qu'il ignorait la *chronologie.* Des symptômes d'une ignorance tellement prononcée, font présumer l'absence de beaucoup de notions usuelles.

La Commission temporaire se propose de vérifier l'assertion de plusieurs corps administratifs, qui prétendent n'avoir aucun objet d'art ; car des soupçons s'élèvent à ce sujet. Les courtisans et les ci-devant nobles, dont la plupart avaient voyagé, rapportaient souvent dans leurs terres, dans des villages ignorés, des modèles, des gravures, des médailles, des livres, des tableaux. Beaucoup de moines avaient visité l'ancienne patrie

Digitized by Google

des arts, l'*Italie*; et dans l'obscurité des cloîtres, étaient quelquefois des morceaux distingués, telle est à Verdun une grande Résurrection par le frère Luc : On l'a jugée digne de Lebrun.

Malgré vos décrets et vos invitations réitérées, beaucoup d'administrations ne rendent aucun compte, et surtout elles n'ont garde de s'expliquer sur certains objets qu'il faudra bien retrouver. Qu'elles ne croient pas que nous les oublierons, ni que nous nous lasserons. Pour préliminaires des mesures ultérieures, en ce moment on forme un tableau de celles qui n'ont pas rendu le compte ordonné par la loi du 8 brumaire; nous en demanderons l'insertion au bulletin, afin de donner au peuple la mesure de leur patriotisme.

Il est cependant des administrations de département et de district qui réunissent le zèle aux lumières; elles sont secondées par des savants, des hommes de lettres et des artistes, auxquels on doit des éloges bien mérités.

Les administrations des districts de Melun, de Saumur, de Douai, d'Angers, de Reims; le conseil de cette dernière commune, et l'agent national pour le salpêtre à Arles, se déclarent innocents des destructions opérées dans ces diverses communes.

L'administration du district de Chartres, déclare et prouve qu'elle n'a aucun tort relativement à la conservation de sa basilique, dont plusieurs lettres déploraient la dégradation.

Les administrateurs du district de Saint-Lô et du département de la Manche, ainsi que l'agent national de Thorigny, démentent le fait des tableaux dégradés dans cette dernière commune; et cependant les deux administrations, dans leurs lettres qui sont presque textuellement les mêmes, avouent que les préposés du ci-devant prince de Monaco ont employé, contre les signes de féodalité empreints sur ces tableaux, des détrempes dont le plaquis s'enlève à volonté. Elles avouent au surplus que diverses figures de marbre ont été brisées.

Une lettre d'un citoyen très-instruit indique à Coutances des destructions de sculptures et de tableaux. Il déplore l'extension donnée aux ventes, où l'on porte des objets à conserver. Nous

Digitized by Google

avons d'ailleurs le catalogue d'un déficit de la bibliothèque des ci-devant Dominicains ; qu'on prouve la fausseté de ces faits, il nous sera doux de les rétracter ; au surplus, nous ne tenons pour coupables avérés que ceux que nous désignons nominativement.

Dans la foule des renseignements qui nous sont parvenus depuis le dernier rapport, nous indiquerons les destructions les plus révoltantes, anciennes et récentes, afin de prémunir les citoyens contre les erreurs de l'ignorance, et d'appeler leur indignation sur les forfaits de la malveillance.

Département de l'Oise.— A Morfontaine, district de Senlis, on a brisé les pieds d'une statue qui servait à décorer une fontaine publique.

Departement du Lot.— A Montauban, divers monuments se détériorent par les torrents de pluie. Telle est la ci-devant intendance, où les dégradations ont ruiné un lambris et abimé des livres ; parce que, nous dit-on, quand il s'agit d'ordonner des réparations, le département renvoie au district, et le district au département.

Département d'Ille-et-Vilaine. — A Port-Malô (1), les objets d'arts et de sciences sont abandonnés à la vermine, à l'humidité, à l'insouciance.

Département du Cher.— A Bourges, on a vendu une foule de bons tableaux par Boucher, peintre, né en cette commune.

Département de l'Eure. — Les superbes vitraux de l'église de Gisors, dépouillés du grillage de fer qui les défendait à l'extérieur, ont été criblés de coups de pierres.

Département de la Mayenne. — A Mayenne était une descente de croix, en marbre. Les géographes font mention de cet admirable morceau, à la vue duquel les connaisseurs s'extasiaient. Il est brisé sans espoir de pouvoir le restaurer.

Département du Tarn. — Les archives du ci-devant chapitre d'Alby, renfermaient des pièces extrêment importantes. L'auteur

(1) Saint-Malô.

Digitized by Google

de l'histoire du Languedoc, Dom Vaissette, et les savants Sainte-Marthe, y avaient fait une riche moisson; ces archives ont été brûlées.

Département de l'Aude. — L'agent national du district de la Grasse annonce que les fameux tableaux des Sept Sacrements, d'après l'Espagnolet, ont été arrachés aux flammes par ses soins et ceux du directoire; mais les ombres ont éprouvé quelques déchirures.

Département d'Indre-et-Loire, district de Chinon. — Dans la maison de l'émigré Duriveau, était un chef-d'œuvre de marqueterie d'ivoire et de nacre; il est brisé.

A Richelieu, la fameuse table n'a pas souffert; mais d'autres chefs-d'œuvre ont été gâtés par la poussière et le défaut d'air : des statues et des tableaux ont été détruits.

Département de la Meurthe. — Dans les divers districts de ce département, une foule de tableaux ont été vendus, dégradés ou ensevelis dans la poussière des magasins et sous les décombres.

Nous avons dit ailleurs qu'à Nancy, dans l'espace de quelques heures, on avait détruit pour cent mille écus de tableaux et de statues. Il paraît que le modèle en relief du Parnasse français et le beau thermomètre de l'académie ont subi le même sort. Il nous importe de savoir si un buste par Houdon, et la pendule de l'académie, qui est précieuse pour les observations, sont dans les dépôts indiqués par la loi.

Département de l'Ain. — Un citoyen de Bourg, témoigne sa surprise de notre silence sur les dégradations commises dans cette contrée par une trentaine de scélérats. Il annonce en outre que la destruction des clochers ôte des signaux nécessaires aux opérations de la géographie; aux communes, la facilité de placer des horloges et une cloche pour avertir en cas d'incendie.

Département de Seine-et-Oise. — A Meudon, était dans les jardins, une mappemonde en marbre blanc; on l'a cassée pour en retirer quelques filets de cuivre qui divisaient le globe.

Département de Paris. — A Saint-Maur-les-Fossés, on a cassé toutes les têtes d'un superbe bas-relief représentant une fête.

Digitized by Google

Au dépôt du Louvre, on a fait des soustractions dans la collection des minutes du ci-devant conseil des finances.

A Saint-Étienne-du-Mont, trois reliefs en marbre, par Pilon, ont été mutilés.

Là étaient les modestes mausolées que l'admiration et la reconnaissance avait érigés à plusieurs hommes célèbres; tout est détruit, jusqu'aux épitaphes d'Antoine Lemaître, de Racine, de Tournefort, de Lesueur; on n'a retrouvé que celle de Pascal. Dans le même temps, à Montbard, on arrachait le cercueil de Buffon pour avoir quelques livres de plomb.

Sous le grand pavillon de la ci-devant École militaire, est un escalier magnifique et vanté par sa légèreté : dans les murs de la cage de cet escalier étaient quatre statues en pierre; en les précipitant de toute leur hauteur, on a cassé une foule de marches et crevé un palier.

Département de la Meuse. — Voici l'extrait d'une lettre en date du 20 frimaire, écrite de Verdun, par Janvier, membre de la Commission temporaire des arts :

« Vous ne connaissez qu'imparfaitement encore toutes les « horreurs commises dans la commune de Verdun, sur les mo- « numents des sciences et arts. Ce Carrache que l'on charge « de toute l'iniquité parce que la terre le dévore, Carrache « n'est pas le seul auteur de ce délit.

« Les tableaux, les tapisseries, les livres et autres objets « provenant de la ci-devant cathédrale ont été transportés sur « une place appelée *La Roche*. Les officiers municipaux décorés « du ruban tricolore, le district, deux membres du département « ont assisté à cette infâme expédition. On a battu la générale, « fait prendre les armes aux citoyens, etc., et les vandales se « sont réunis en orgie après la cérémonie. Ils ont forcé l'évêque « constitutionnel à danser autour du bûcher, etc. »

Quant on lit le procès-verbal des destructions des chefs-d'œuvre à Verdun, il y a de quoi verser des larmes de sang. Carrache, officier municipal, le coriphée des scélérats qui ont commis ces crimes, est mort; nous envoyons sa mémoire à

Digitized by Google

l'échafaud. Le directoire du district nous annonce que ses complices seront veillés de près : cette mesure est insuffisante ; ils doivent être poursuivis.

Département du Gard. — Voici l'extrait d'une lettre de Nîmes, en date du 11 frimaire dernier.

« Le Vandalisme que l'infâme Robespierre avait soufflé dans « toute la République, a exercé ici ses ravages et ses fureurs en « détruisant plusieurs monuments antiques, et en incendiant « ou faisant détruire par la terreur la presque totalité des ta- « bleaux des églises, et même ceux des particuliers qui crai- « gnaient que l'ignorance et la barbarie n'en prissent prétexte « pour les conduire à l'échafaud. Crocus, roi des Vandales, qui, « dans le cinquième siècle, renversa la ville de Nîmes, et qui « fut à son tour exterminé dans ses plaines, n'y répandit pas « l'ignorance avec tant de rapidité, que le système affreux du « cruel Robespierre. Aussi avons-nous vu, dans ces temps mal- « heureux où la crainte glaçait notre langue, où la terreur avait « dissous toute union entre les parents et les amis, nos conci- « toyens infortunés maudire les lumières qu'ils avaient acquises, « et envier le sort d'un illettré. »

Départemenr du Puy-de-Dôme. — D'excellents tableaux, par Vouet, Dumont, le Guide, Lebrun, Restout, ont été volés ou brûlés.

Un autel, formé d'un seul bloc de marbre, enrichi d'un groupe de quinze figures, supposées être la consécration d'une vestale, sujet de l'histoire romaine, objet admirable, a été mutilé par les canonniers qui faisaient l'exercice dans la cathédrale.

Le maître-autel, objet intéressant pour la sculpture, a été brisé sous les yeux de Couthon.

Département de l'Yonne. — La municipalité de Vallery, district de Sens, est accusée d'avoir vendu les cuivres d'un mausolée, pour la somme de 400 livres, et un écot bachique de 60 livres.

Il y a dix-huit mois qu'à Sens on avait pris un arrêté qui détruisait les chartres ; déjà on en avait envoyé des tonnes. Le

Digitized by Google

citoyen Laire, zélé, pour la gloire des arts, fit défoncer les tonnes; il y trouva des fragments de la célèbre chronique de Vézelay, dont à Sens on possède le seul manuscrit peut-être qui a servi à d'Achery, et qui est imparfait.

L'armée révolutionnaire et quelques êtres dignes d'y figurer, ont encore détruit à Sens le beau monument du chancelier Duprat, des statues colossales et une foule d'autres statues avec des bas-reliefs au portail de la cathédrale, qui retraçaient une histoire suivie du grand-œuvre des alchimistes, tel qu'on le concevait dans les treizième et quatorzième siècle. Otez de l'histoire les erreurs de l'espèce humaine, il vous restera un petit volume ; mais l'histoire même de ces erreurs, et les monuments qui les retracent, ne sont pas inutiles; c'est par des chutes que la raison se prémunit contre de nouvelles chutes et qu'elle affermit sa marche.

A Tonnerre, était un grand gnomon, exécuté en 1785. Dans un mémoire imprimé, Beaudoin Guemadeuc en a démontré l'analogie avec les sept gnomons les plus fameux :

De Pithéas à Marseille;
De Cochéoug-king à la Chine :
D'Ulug-Beg aux Indes;
De Toscanella à Florence;
De Cassini à Bologne ;
De Bianchini aux chartreux de Rome;
Et de Le Monnier à Saint-Sulpice de Paris.

Des souscripteurs de tous états avaient fait les frais de l'entreprise : l'an dernier, sous prétexte de déposer du foin à l'hôpital, les administrateurs d'alors tolérèrent que des voitures chargées traversassent la méridienne ; les fers et les cuivres, qui servaient à diriger l'œil observateur, furent arrachés ; l'on mutila un monument admiré des étrangers, et qui avait exigé de longs et pénibles calculs.

Le citoyen Ferouillat, retiré à Grimaud, près de Tonnerre, et qui est connu par plusieurs mémoires scientifiques, offre de tout réparer; il serait honteux que ces offres fussent repoussées.

Digitized by Google

Cette méridienne peut donner le temps vrai exactement; et, comme me l'observe le citoyen Lalande, en la rétablissant, la République n'y perdra rien; car on peut également tirer parti du local, et l'astronomie aura un secours de plus.

Département de l'Aisne. — Une lettre de Laon nous dit que les livres échappés aux dilapidations de tout genre, aux larcins de leurs anciens propriétaires, à la rapacité des commissaires infidèles, à la barbare insouciance, ont été jetés à l'aventure dans les bâtiments du district.

Les administrateurs de Soissons nous marquent qu'une foule d'objets d'art y ont été détruits; un Carrache et un Bourdon ne sont pas encore retrouvés. Une suite nombreuse de bons tableaux de Licheri, qui représentaient la vie du fondateur des Chartreux, ont été coupés dans leurs cadres, envoyés avec des fers et des plombs, et mis sous des sacs de blé, pour les préserver de l'humidité. De plus, le magnifique tableau de Cases, a été envoyé à Paris, et trouvé pourri sur le Port-au-Blé.

Département des Côtes-du-Nord. — L'accusateur public au Tribunal criminel de ce département me marque que le tableau des destructions présenté à cette tribune, n'est encore qu'ébauché : celui des horreurs commises dans ce genre à Tréguier et à Port-Brieux (1) est si affreux, que la plume se refuse à le transcrire : les coupables existent.

Département du Bas-Rhin. — Des lettres venues de Strasbourg comparent l'ancien comité révolutionnaire de cette ville à celui de Nantes; elles donnent, en outre, les détails suivants:

Au temple Saint-Thomas, où l'on a battu du grain, le beau mausolée du maréchal de Saxe, par Pigale, est couvert de poussière et d'ordure.

Le feu des Musulmans avait épargné Sainte-Sophie de Constantinople; l'inondation des Barbares avait épargné la Maison-Quarrée de Nîmes. A Strasbourg, au dix-huitième siècle, on a surpassé les Alains et les Sarrasins; l'immense et superbe ba-

(1) Saint-Brieuc.

Digitized by Google

silique de cette cité est méconnaissable : des statues par milliers sont tombées sous le fer destructeur.

Ajoutez qu'il en a coûté une somme considérable pour payer les attentats de ceux qui ont dégradé ce monument, dont la bâtisse a duré 270 ans, et que l'antiquité eût désignée comme la huitième merveille du monde.

Un ami des arts (Wedekind) a publié en allemand un ouvrage qui doit transmettre à nos neveux cet horrible tableau. — Quelques ornements ont échappé ; il désire qu'on les rassemble à côté d'une pyramide, sur laquelle on graverait l'inscription suivante :

« Citoyens de Strasbourg, que ce monceau de ruines soit « pour vous une leçon salutaire de ne jamais permettre que le « système de terreur renaisse parmi vous. Songez au jugement « de la postérité. »

Tandis qu'à Dijon l'on chassait les instituteurs et les médecins pour leur substituer des ignorants, à Strasbourg on emprisonnait les professeurs ; et la municipalité, ayant à sa tête Monnet, mettait le scellé sur la bibliothèque publique, une des plus belles de la France et des plus fréquentées.

Sous cette bibliothèque, on a emmagasiné de la paille : une étincelle pouvait y causer le même malheur qu'à Saint-Germain-des-Prés.

A côté de la bibliothèque, on a logé des porcs ; il en est résulté une infection telle, qu'elle a altéré les couvertures des livres. Malgré les réclamations réitérées, les porcs y étaient encore dernièrement au nombre de cinquante-deux. Il paraît qu'Alexandre, le directeur des vivres, est très-coupable. Si de telles horreurs restaient impunies, nous risquerions de les voir répéter ailleurs, et les arts fugitifs seraient contraints de chercher, sur des rives étrangères, un asile hospitalier.

Après avoir présenté le récit déchirant de ces ravages, ne nous lassons pas d'en rappeler les causes et d'appliquer les remèdes.

A Coutances, des ouvriers ont détruit, dans une voûte, des

Digitized by Google

stalactites et des stalagmites, en les prenant pour des cristaux de salpêtre : voilà les effets de l'ignorance. Et comment ce fléau n'existerait-il pas dans les départements, lorsqu'à la porte de Paris, à Paris même, il se fait sentir d'une manière si désastreuse ! Ceux qui, au muséum des plantes, ont détruit le buste de Linnéus, prétendaient que c'était celui de Charles IX.

A Meudon, était une belle copie de la Cléopâtre antique. Un des membres de la commune, interrogé sur ce monument, répondit qu'il ne le connaissait pas, mais qu'il y avait hors du jardin une femme couchée. Cette statue est affreusement mutilée.

La seconde cause est l'insouciance criminelle de beaucoup de municipalités et d'administrations, qui s'approprient pour leur usage et qui détériorent les objets d'arts, qui ne font pas annuler les ventes contraires à la loi, qui laissent les tableaux et les livres s'altérer sous les scellés, qui ricanent quand on leur parle de conserver les monuments, qui prétendent que les lois relatives à ces objets ne sont applicables qu'à Paris, et qui n'ont de zèle que pour tracasser ceux qui veulent les forcer à remplir leurs devoirs.

A Mantes, on a harcelé un citoyen qui avait montré son patriotisme en provoquant la conservation de la tour Maclou.

Le dénonciateur civique des dégradations opérées à Mont-de-Marsan, sur deux figures par Mazetti, nous apprend que probablement il eût été inquiété si on l'avait connu.

La troisième cause est la friponnerie. Ce mot rappelle les anciens comités révolutionnaires, dont la plupart étaient l'écume de la société, et qui ont montré tant d'aptitude pour le double métier de persécuter et de voler.

Ailleurs je vous ai parlé des commissaires aux inventaires et aux ventes, toujours empressés à porter en vente les objets d'arts, parce qu'ils ont des deniers à percevoir, ou qui les dénaturent pour les faire acheter à vil prix par leurs prête-noms et leurs complices.

Au surplus, j'aurai le courage de le dire; et si aujourd'hui

Digitized by Google

j'ai tort, dans quelques années on avouera que j'avais raison : vouloir, sous prétexte de fanatisme, détruire ou dégrader des chefs-d'œuvre où le génie a déployé sa magnificence, c'est là un véritable fanatisme, aussi absurde que la plupart de ces changements de noms de communes, que l'on tolère mal à propos, qui vont introduire la confusion dans les actes civils, dans l'histoire, et dont la manie est poussée à tel point, que, si l'on accédait à des vœux indiscrets, bientôt toute la plaine de Beauce s'appellerait *Montagne*.

La postérité s'indigne avec raison contre un calife Omar, qui fit incendier la bibliothèque d'Alexandrie, sous prétexte que l'alcoran suffisait ;

Contre un empereur Chi-Hoangti, qui détruisit les anciens livres de la Chine. Et croyez-vous que la postérité ne flétrira pas tout à l'heure ces nouveaux barbares qui voudraient porter partout le feu et la flamme ? Certainement le temple des Druides, à Mont-Morillon, et celui de Diane, à Nîmes, n'ont pas été construits par la main de la raison, et cependant quel est le véritable ami des arts qui ne désirât les voir subsister dans leur entier ? Parce que les pyramides d'Egypte ont été élevées par la tyrannie et pour la tyrannie, faudrait-il démolir ces monuments antiques, dont un poëte a dit :

Leur masse indestructible a fatigué le temps.

Quel est le voyageur qui n'ait pas gémi sur les débris des temples et des palais de Balbec, de Palmire et d'Athènes !

Le patriotisme est-il donc dans les mots et dans les pierres ! Ecrasez le crime qui cherche encore à greffer le royalisme sur le crime ; mais au nom de la patrie, conservons les chefs-d'œuvre des arts. La Convention doit à sa gloire et au peuple de transmettre à la postérité, et nos monuments, et son horreur pour ceux qui veulent les anéantir.

Soyez sûrs d'ailleurs que ces destructions se font pour la plupart à l'instigation de nos ennemis. N'osant les proposer ouvertement, ils ont pris une voie indirecte, en les provoquant sous

Digitized by Google

les couleurs même du patriotisme. Quel triomphe pour l'Anglais, s'il eût pu écraser notre commerce par l'anéantissement des arts, dont la culture enrichit le sien! Lorsque, par acte du parlement britannique, on eut acheté les vases étrusques d'Hamilton, il en résulta un si grand mouvement manufacturier et commercial, que, dans le laps de quelques années, on vit sextupler les produits ordinaires des domaines. Citoyens, conserver les arts, honorer, protéger ceux qui les cultivent, c'est encore battre les Anglais.

Quelqu'un a voulu calculer la somme qu'en cinquante-huit ans les artistes français, appelés chez l'étranger, avaient rapporté dans leur patrie ; ses données n'étant qu'approximatives, ne peuvent présenter un résultat certain; mais on y entrevoit une somme exorbitante : que serait-ce si l'on y joignait l'argent versé chez nous par les élèves qu'y attirait la réputation de nos artistes, et par l'exportation des objets d'art exécutés en France !

Inspirons au peuple un sentiment de respect pour ces restes majestueux échappés à l'édacité du temps et à la fureur dévastatrice. Metz, Nice, Saintes, Fréjus, Mont-Morillon, Saint-Remi, Vienne, Autun, Venasque, Orange, Nîmes, etc., ont encore des antiquités; nous ne pouvons plus citer Arles, où tout est détruit. — Rappelons-lui que le ci-devant Languedoc s'honora en frappant une médaille en mémoire de la réparation du pont du Gard, et que les objets d'art doivent avoir autant de gardiens qu'il y a de bons citoyens.

Bientôt, sans doute, on restaurera l'arc triomphal d'Orange, sans altérer son caractère d'antiquité.

On ordonnera des fouilles à Bayeux, et surtout à Autun, pour retrouver une fameuse carte géographique en pierre.

On dégagera les abords des thermes de Julien, pour offrir aux regards du peuple ce monument antique, le seul que Paris ait conservé.

Les monuments du moyen âge présentent le double intérêt de conservation, et comme édifices, et comme objets d'arts. David Leroi remarque, avec raison, que trop tard on s'est occupé des

Digitized by Google

édifices gothiques qui, par le merveilleux de leur construction, la légèreté de leurs colonnes et la hardiesse de leurs voûtes, commandent l'admiration et fournissent des types à l'art.

Recommandons aux autorités constituées de placer le moins possible de dépôts de marée, de sel, de salpêtre, dans les bâtiments dont les arts réclament la conservation, parce que les dissolutions salines, s'infiltrant dans les murs, en accélèrent la destruction par l'effet du jeu des affinités.

Disons aux citoyens que, si la délation est odieuse, la dénonciation civique est une vertu : c'est un devoir de dénoncer les détenteurs de livres et autres objets enlevés chez les moines et les émigrés. De là tant de collections dépareillées.

On parle souvent de frapper les fripons, mais ces mots ne les atteignent pas ; plusieurs jouissent paisiblement de fortunes colossales, et dont l'origine est très-équivoque. Dans la plupart des communes, est encore un petit Robespierre; et tandis que le moderne Catilina a expié sa férocité sur l'échafaud, ses lieutenants sont tranquilles. Dans les divers lieux où les arts ont reçu tant d'outrages, les auteurs, pour la plupart, sont connus, et les agents nationaux deviennent complices en ne les dénonçant pas aux accusateurs publics. On nous envoie de Troies une enquête, et il faut que le Comité ordonne de poursuivre le délit, comme si la loi n'avait pas statué à cet égard.

Indépendamment des peines prononcées par la loi, l'indignation des citoyens devrait infliger la peine civique d'inscrire les noms des coupables en lieu public, particulièrement sur les monuments dégradés.

Des instructions utiles que vous avez répandues dans les départements, ont produit un bien incalculable : ce bien eût été cependant plus grand encore, s'il y avait moins de négligence ou d'infidélité dans l'administration des postes, et si les journalistes rappelaient plus souvent à leurs lecteurs le prix des sciences et des arts.

Nos efforts ont été secondés par le zèle de plusieurs représentants du peuple, dont les indications utiles ont éclairé notre

Digitized by Google

travail, et qui ont fait retentir dans leurs départements respectifs le cri d'indignation de la Convention nationale contre les apologistes de l'ignorance, c'est-à-dire, de l'immoralité et de l'esclavage.

Il serait utile de former au plus tôt une Commission ambulante qui, en surveillant toutes nos richesses scientifiques, disséminerait des lumières sur son passage. Bientôt votre Comité vous proposera : 1° Un plan de répartition de ces richesses dans toute la République ; 2° l'organisation d'un bureau de traduction qui fera passer dans notre langue des écrits inconnus et propres à mûrir l'esprit humain, à vivifier notre commerce ; 3° Un triage de nos manuscrits, que les étrangers nous envient. Ils mettent à tel prix les ouvrages enfantés par le génie français, que des agents envoyés par les libraires de l'Allemagne étaient dernièrement à Paris, pour acheter de nos écrivains des manuscrits qu'ils imprimeraient et nous revendraient chèrement.

Dans cette année de terreur et de crimes où la barbarie étendait un crêpe sur le berceau de la République, ils étaient désolés, ces nombreux amis de la France, qui, dans les contrées étrangères et sous le glaive même du despotisme, formant des vœux pour nos succès, attendent et préparent chez eux l'explosion révolutionnaire. Quand vous avez repris le timon du gouvernement, quant à votre voix les arts ont quitté le deuil, le premier élan des hommes de génie a été le serment de se consacrer à la défense de la liberté, et ce serment est répété par des écrivains étrangers qui veulent associer leurs efforts à ceux des fondateurs de la République.

Ouvrons notre sein à tous les amis des sciences et de la liberté ; encourageons tous les talens, toutes les sociétés libres qui, fermant leurs portes à la médiocrité, n'admettent que le génie ; au lieu de ces misérables statues de plâtre, de ces dispendieux colifichets, appelons tous les artistes à l'exécution d'ouvrages d'un grand caractère, simple comme la nature, beaux et durables comme elle. Que des colonies de voyageurs aillent dans les contrées lointaines faire chérir le nom français, et qu'en échange

Digitized by Google

ils nous rapportent leurs richesses naturelles, industrielles et scientifiques. Beaucoup d'entre vous ignorent peut-être, que dans la patrie des anciens Chaldéens, si célèbre dans l'astronomie, à Bagdad, la Nation possède un observatoire, des livres et des instruments. Après y avoir fait des milliers d'observations intéressantes, Beauchamps s'est relégué obscurément dans une commune de la Haute-Saône ; qu'il retourne à son observatoire, et que dans sa route il dissémine votre adresse aux français, qu'on imprime actuellement en arabe.

Le sentiment de ce qui est beau, de ce qui est bon, se lie naturellement à la droiture du cœur. Semons donc avec profusion les germes propres à ranimer les sciences et les mœurs. En fait de vertus et de lumières, aucun peuple n'eut jamais de superflu ; et malheureusement nous n'avons pas encore le nécessaire.

Plusieurs voix, l'impression et l'insertion au Bulletin.

Bailleul (1) dit : les dilapidations qu'on dénonce chaque jour existent dans toutes les administrations ; il ne faut pas les renvoyer à un seul Comité, mais nommer une Commission *ad hoc*.

Plusieurs voix : c'est inutile.

Bailleul, demande du moins que la Convention détermine l'époque à laquelle les Comités feront leurs rapports.

La discussion est ensuite fermée et la Convention rend le décret suivant.

DÉCRET.

« La Convention nationale décrète l'impression du rapport, « l'insertion au Bulletin et l'envoi aux autorités constituées.

(1) Député de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

DÉCRET ET INSTRUCTIONS

SUR

LA BIBLIOGRAPHIE, LES ARTS ET LES SCIENCES

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 8e jour de pluviôse an second de la République française une et indivisible

RELATIF A

L'ÉTABLISSEMENT DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DANS LES DISTRICTS (1)

La Convention nationale après avoir entendu le rapport du Comité d'instruction publique décrète :

ARTICLE PREMIER.

Aussitôt après la publication du présent décret, les administrations de districts, en conséquence des instructions ci-jointes, feront dresser un recolement des inventaires qu'elles ont dû faire des livres et manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, et de ceux qu'elles sont tenues de faire encore des livres des émigrés ainsi que des condamnés dont les biens sont confisqués, ensemble des objets d'histoire naturelle, des instruments de physique et mécanique, des antiques, médailles, pierres gravées, tableaux, dessins, gravures, plans,

(1) L'Assemblée nationale par son décret du 14 novembre 1789, s'était déjà préoccupée de la conservation des Archives et des Bibliothèques des Monastères et Chapitres supprimés, et ce décret avait été approuvé par lettres patentes du Roi du 27 du même mois ; toutefois les dilapidations, les destructions continuèrent jusqu'au moment où les mesures rigoureuses de Grégoire et du Comité d'instruction publique y vinrent mettre un terme. CH. R.

Digitized by Google

cartes et autres monuments des arts et d'instruction qui leur appartenaient, en feront parvenir une copie au département et une autre au Comité d'instruction publique.

ART. II.

Les administrations de districts proposeront parmi les édifices nationaux situés en leur arrondissement, un emplacement convenable pour y établir une Bibliothèque publique, elles en enverront au département indication avec le devis estimatif de la dépense nécessaire pour recevoir la bibliothèque et les autres objets désignés dans l'article premier.

ART. III.

Les administrations de département les feront parvenir dans le mois au Comité d'instruction publique avec leur avis sur l'emplacement proposé et la composition des bibliothèques de leurs districts.

ART. IV.

Les Bibliothèques des grandes communes, celles qui étaient publiques, sont maintenues, il n'y sera rien innové quant à présent, seulement elles fourniront l'inventaire de tous les livres et autres monuments qui les composent au Comité d'instruction publique.

ART. V.

Les parties doubles et répétées qui pourraient s'y trouver seront réunies aux autres collections provenant des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, des émigrés et condamnés de chaque district pour en composer la Bibliothèque suivant le décret qui sera rendu à cet égard sur le rapport du Comité d'instruction publique.

ART. VI.

En conséquence de l'article premier il sera sursis à toutes ventes de livres provenant des émigrés et de tous autres objets rares et monuments instructifs énoncés au même article.

Digitized by Google

ART. VII.

Tous les dépôts publics des monuments des arts et les établissements d'instruction publique existants sont pareillement maintenus quant à présent.

ART. VIII.

Pour procéder aux inventaires et recolements de catalogues prescrits par les articles précédents, les administrations de districts nommeront des commissaires hors de leur sein en se concertant avec les sociétés populaires.

ART. IX.

Ces commissaires se conformeront pour ces opérations à l'instruction qui sera adressée aux districts par le Comité d'instruction publique, leur travail sera terminé dans quatre mois, à compter de la publication du présent décret, et l'indemnité qu'ils recevront des administrations de districts ne pourra pas excéder cinq livres par jour.

ART. X.

Pour déterminer enfin les livres, les objets rares, les monuments des arts et d'instruction publique qui seront définitivement conservés dans chaque bibliothèque ou qui devront être transférés d'un dépôt dans un autre, aliénés ou supprimés, le Comité d'instruction publique présentera à la Convention nationale un projet de décret sur la formation d'une commission temporaire à qui ce travail sera confié.

ART. XI.

Aussitôt après que la composition de chaque bibliothèque de district aura été déterminée, il en sera formé un catalogue exponible aux yeux du public et il en sera envoyé une copie pour être déposée au district, une autre au Comité d'instruction publique.

Digitized by Google

ART. XII.

Les livres, manuscrits, plans, tableaux et autres objets rares énoncés dans l'article premier, que les auteurs et les autres citoyens pourraient donner ou léguer, seront placés dans la bibliothèque et ajoutés à son catalogue.

ART. XIII.

Les bâtiments servant à chaque bibliothèque ainsi qu'aux établissements existant d'instruction publique seront entretenus des deniers publics, l'administration et la police réglementaire appartiendront à la municipalité des lieux sous la surveillance de l'administrateur de district.

Visé par l'inspecteur, Signé MONNEL (1).

---

(1) Curé de Vandelaincourt, député de la Haute-Marne.

Digitized by Google

INSTRUCTION

SUR LA

MANIÈRE D'INVENTORIER ET DE CONSERVER

DANS TOUTE L'ÉTENDUE DE LA RÉPUBLIQUE

TOUS

Les objets qui peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'Enseignement

PROPOSÉE

PAR LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS

ET ADOPTÉE

PAR LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA CONVENTION NATIONALE

A PARIS

De l'Imprimerie Nationale, l'an second de la République

(IN-4° DE 70 PAGES.)

La Convention nationale a présenté au peuple français une Constitution républicaine fondée sur les principes éternels de l'égalité.

Le peuple français l'a acceptée avec enthousiasme, il la fera respecter au dehors par la force de ses armes, mais il ne peut la maintenir au dedans que par l'ascendant de la raison.

Le peuple n'oubliera pas que c'est par une instruction solide et vraie que la raison se fortifie. Déjà, mise à sa portée, l'instruction est devenue pour lui le moyen le plus puissant de régénération et de gloire; elle a placé dans ses mains un levier d'une force immense, dont il se sert pour soulever les nations,

Digitized by Google

pour ébranler les trônes et renverser à jamais les monuments de l'erreur. Quelques uns de nos philosophes avaient dit qu'il serait dangereux de présenter à la fois toutes les vérités aux hommes. Plus hardi que ces philosophes, le peuple français a poursuivi toutes les vérités ensemble; celles qu'on lui cachait avec le plus d'art sont celles qu'il a recherchées avec le plus d'empressement; maintenant il les possède toutes entières; il les chérit; il a versé son sang pour elles, et il veut conserver une conquête que ses législateurs sauront mettre à profit.

Mais, pour faire jouir nos descendants de cet inappréciable bienfait, l'éducation nationale a besoin de s'appuyer sur des bases entièrement nouvelles. Ci-devant, des préjugés de toutes les sortes, des superstitions de tous les genres s'attachaient à l'homme dès le berceau. Ces préjugés ne sont plus; le peuple a reconquis sa liberté, et dès lors tout ce qui tient à ses travaux, à son costume, à la pauvreté qui l'honore, à la simplicité qui le caractérise, est devenu l'objet du culte et de l'imitation publics. C'est de ses droits, c'est des principes de l'égalité républicaine qu'il faut maintenant qu'on lui parle avant tout; c'est des arts qu'il professe qu'il faut surtout l'entretenir; ce sont eux qu'il faut que l'on perfectionne et qu'on lui enseigne.

Les sciences doivent servir à leur avancement, et c'est sous ce rapport qu'il faut qu'on les cultive. Ici, comme ailleurs, on a tout changé, parce que rien n'était à sa place; toutes les académies, toutes les corporations savantes ont été supprimées, et la main du législateur a frappé sans exception tout ce qui tendait à perpétuer des priviléges qu'il importait d'anéantir.

Parmi les éléments, dont ces corporations étaient formées, nous distinguons des hommes et des choses.

1° Les citoyens qui tenaient à ces établissements, s'ils ont l'esprit éclairé et le cœur droit, ont du sentir la nécessité du mouvement régénérateur qui a produit tant d'orages; ils ont dû comprendre que l'intérêt et la volonté du peuple exigeaient qu'il ne lui fût présenté que des constructions nouvelles. Qu'ils se livrent donc avec confiance au régime de la liberté, dont ils

Digitized by Google

doivent être les amis ; elle les appellera bientôt à des fonctions plus augustes, dans l'exercice desquelles ils jouiront du premier de tous les avantages, pour des instituteurs philosophes, de celui de n'avoir plus à mentir en parlant à leurs élèves, et de pouvoir enfin leur dire toute la vérité !

2° Les objets qui doivent servir à l'instruction, et dont un grand nombre appartenaient aux établissements supprimés, méritent toute l'attention des vrais amis de la patrie : on les trouvera dans les bibliothèques, dans les musées, dans les cabinets, dans les collections sur lesquelles la République a des droits ; dans les ateliers où sont rassemblés les instruments les plus nécessaires à nos besoins ; dans les palais et dans les temples que décorent les chefs-d'œuvre des arts ; dans tous les lieux où des monuments retracent ce que furent les hommes et les peuples ; partout, enfin, où les leçons du passé, fortement empreintes, peuvent être recueillies par notre siècle, qui saura les transmettre, avec des pages nouvelles, au souvenir de la postérité.

Jamais un plus grand spectacle ne s'offrit aux nations. Tous ces objets précieux qu'on tenait loin du peuple, ou qu'on ne lui montrait que pour le frapper d'étonnement et de respect ; toutes ces richesses lui appartiennent. Désormais elles serviront à l'instruction publique ; elles serviront à former des législateurs philosophes, des magistrats éclairés, des agriculteurs instruits, des artistes au génie desquels un grand peuple ne commandera pas en vain de célébrer dignement ses succès, des professeurs qui n'enseigneront que ce qui est utile ; des instituteurs enfin qui, par une méthode vigoureuse et simple, prépareront de robustes défenseurs à la République et d'implacables ennemis aux tyrans. Qui ne voit pas que cette belle entreprise intéresse à la fois et tous les peuples, et tous les âges ? Pères, mères, époux, vous tous qui êtes constamment et tendrement occupés des soins que l'on donne à l'enfance et de l'instruction que l'on donne à la jeunesse ; vous tous qui, par vos vertus républicaines, êtes les vrais appuis de la liberté naissante, ap-

Digitized by Google

prochez et jouissez ; mais couvrez ce domaine de toute votre surveillance. L'indifférence y serait un crime, parce que vous n'êtes que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a droit de vous demander compte. C'est dans les maisons lâchement abandonnées par vos ennemis, que vous trouverez une partie de cet héritage ; faites-le valoir au profit de la raison, si cruellement outragée par eux ; éloignez-en toutes les mains suspectes, et que chacun se conduise comme s'il était vraiment responsable de ces trésors qu'on lui confie.

Le département de Paris est celui qui possède le plus grand nombre de ces dépôts.

La Convention nationale ayant décrété, le 15 et 18 août dernier, que son Comité d'instruction publique en ferait dresser les inventaires et qu'il veillerait à leur conservation, les membres de ce comité s'adjoignirent des citoyens versés dans la connaissance des différentes parties des arts, des sciences et des lettres, qui se sont aussitôt occupés de ces recherches.

Satisfait des travaux de cette commission, la Convention nationale l'a instituée, par son décret du 28 frimaire (1), sous le nom de *Commission temporaire des arts* ; et le même décret lui remet les fonctions que la Commission des monuments était chargée de remplir.

La Commission temporaire des arts est établie : 1° pour veiller à l'exécution de tous les décrets qui concernent la conservation des monumeuts, et des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans les dépôts convenables (2) ; 2° pour en faire une courte description, et les classer afin qu'on les connaisse et qu'on puisse les trouver au besoin.

On pourvoit à la conservation des richesses littéraires : 1° par les scellés que les corps administratifs font apposer sur les maisons et sur les appartements qui les renferment ; 2° par les in-

(1) Voyez le rapport fait à la Convention, au nom du Comité d'instruction publique, par Mathieu, député, le 28 frimaire de l'an second de la République française, imprimé par ordre de la Convention nationale.

(2) Art. 2 du décret du 28 frimaire, an second.

Digitized by Google

ventaires de la rédaction desquels la Commission des arts est chargée.

La classification est une opération secondaire, par laquelle, en donnant aux objets inventoriés un ordre méthodique, on montre l'usage qu'on en peut faire, et le rang qui leur convient.

Pour remplir cette double tâche, la Commission des arts est divisée en autant de sections qu'il y a de classes bien distinctes dans ses recherches.

Il était nécessaire que toutes les parties de cette commission adoptassent une marche commune ; elles ont préféré celle qui suit :

Chacune des nombreuses collections du département de Paris est indiquée par un signe convenu ; chaque section de la Commission des arts l'est par un signe d'un autre genre. Sur chaque objet est placée une étiquette portant le numéro du département (1), le signe de la collection dont le morceau fait partie ; plus celui de la section qui en a déterminé la sorte ou l'espèce, plus le signe numérique par lequel l'objet lui-même est individuellement exprimé. L'état est rédigé conformément à ces bases, et c'est toujours une nomenclature méthodique dont les sections de la Commission des arts se font un devoir de se servir (2). De la masse de leurs inventaires, elles se proposent de tirer des tableaux dans lesquels les substances désignées seront rangées dans un ordre systématique. A l'aide de ce double travail, la distribution des objets deviendra facile ; et, partout où ils se trouveront, on reconnaîtra sans peine quelle fut leur destination première, et même par qui chacun de ces morceaux aura été nommé ou brièvement décrit.

(1) Le numéro du département de Paris est le numéro 60.

(2) Il est facile de sentir que la vraie détermination des espèces peut seule empêcher toute dilapidation, car, si les objets étaient ceux disparus, on pourrait, à l'aide de cette nomenclature vicieuse, leur en substituer de moins précieux. Sous un autre rapport, la responsabilité des gardiens deviendrait nulle, dès le moment où il serait prouvé que l'inventaire aurait été mal fait, où les gardiens deviendraient responsables d'objets qui n'auraient point été réellement confiés à leurs soins.

Digitized by Google

Et qu'on ne reproche pas à ces mesures d'être inutiles ou minutieuses, puisque d'une part les commissaires s'occupent sans doute avec plus de soin d'un travail à chaque partie duquel leur nom demeurera, pour ainsi dire, attaché; et que de l'autre, il est des objets précieux dans les annales des arts et des sciences, dont il faut que, parmi tant de copies informes, l'original, avec toutes ses circonstances, soit exactement conservé.

Les descriptions qui font partie des inventaires de la Commission des arts ne portent que sur les qualités principales: elles sont courtes, et cependant elles caractérisent le genre et l'espèce, quelquefois même les modifications et les variétés.

Parmi tant d'objets, il s'en trouve qui méritent à peine qu'on en parle, tandis que d'autres fixent l'attention par l'élégance de leurs formes, par leur richesse, ou par leur rareté. Plusieurs sections ont adopté des signes de remarques, dont elles se servent pour désigner certaines qualités des corps; et, le plus souvent, ceux qui n'offrent aucun intérêt, sont renfermés dans une seule liasse et compris sous un seul numéro (1).

La Commission des arts dresse autant d'inventaires qu'il y a de sections intéressées à l'examen de chaque collection ou dépôt; chaque inventaire porte en tête le nom du département, celui de la collection, ou le signe qui les caractérise, et celui de la section qui est chargée du travail.

Les inventaires sont eux-mêmes divisés en plusieurs colonnes qui indiquent les plans particuliers où sont déposés les objets, tels que les armoires, les tiroirs, les cages, les tableaux ou les caisses; le numéro qui est propre à chaque objet; le nombre de morceaux réunis sous le même numéro; tout ce qui concerne la nomenclature, c'est-à-dire le nom vulgaire, celui de Linneus ou d'un autre naturaliste moderne, etc; celui par lequel l'objet est désigné dans la collection; le nom du donateur et celui du pays d'où l'objet a été apporté, si l'un et l'autre sont connus;

(1) Alors on désigne leur nombre.

Digitized by Google

des notes sur l'état de conservation ou autres, et quelquefois des signes de remarque sur la richesse ou la rareté des morceaux.

Chacune des sections trouve dans ce tableau les chefs de division qui lui conviennent, car il n'aurait pas été possible de leur en présenter un dont elles eussent pu toutes également se servir.

Quant aux catalogues méthodiques ou raisonnés qui seront tirés des inventaires faits sur place, afin de mettre autant d'uniformité qu'il se pourra dans ce travail, chacun de ces catalogues doit porter en tête, avec le nom du département ou son numéro : 1° le signe qui indique le dépôt ; 2° celui qui est propre à la section dont le catalogue est l'ouvrage ; 3° la classe, l'ordre ou le genre auxquels les objets sont rapportés ; et les grandes divisions sont toujours inscrites sur des cahiers distincts (1).

Le catalogue méthodique lui-même offrira plusieurs colonnes qui contiendront les numéros appliqués sur les objets inscrits dans les inventaires, le nombre de ces morceaux, la nomenclature et une courte description de ceux qui pourront être utilement employés pour l'instruction publique.

Quelques sections y ajouteront encore une colonne pour des signes de remarque.

Les tableaux et les exemples que nous publions ci-après donneront une idée complète des procédés que suit la Commission des arts, pour inventorier et classer les nombreux objets confiés à ses soins.

Ces tableaux montreront encore combien sont maintenant étendues les richesses littéraires de la grande commune à laquelle le mouvement révolutionnaire a si promptement rendu ce que de longs siècles d'oppression avaient successivement éloigné d'elle.

(1) Dans les transcriptions, on se sert toujours de grand papier.

Digitized by Google

§ PREMIER.

Tableau des sections de la Commission des arts, avec les signes qui leur sont propres.

Histoire naturelle.	A	Minéralogie, A. 1. Zoologie . . A. 2. Botanique . A. 3.
Physique.	B.	
Chimie	C.	
Anatomie, médecine, chirurgie.	D.	
Mécanique, Arts et Métiers	E.	
Géographie et marine.	F.	
Fortifications, génie militaire	G.	
Antiquités	H.	
Dépôts littéraires	I.	
Peinture et sculpture	L.	
Architecture.	M.	
Musique	M. M.	
Ponts et chaussées.	N.	
Grandes divisions	15	

§ II.

Tableau des collections et dépôts à inventorier par la Commission des arts avec les signes dont on est convenu pour les indiquer.

Académie des sciences	a.
Dépôt de Vaucanson	b.
Bureau de consultation	c.
Brevets d'invention.	d.
Collége de Navarre, et les autres colléges de l'Université.	e.
Jardin des plantes et muséum national d'histoire naturelle.	f.
Garde meuble	g.
Modèles et plans de forteresses aux Invalides .	h.

Digitized by Google

Dépôt de Berthoud . . . . . i.
La galerie de la maison d'Égalité appartenant à Laborde. . . . . j.
Collège de France . . . . . k.
La Bourse. . . . . l.
Les Observatoires . . . . . m.
Cabinet du citoyen Charles, au Louvre . . . n.
Cabinet de minéralogie de la Monnaie. . . . o.
Collections des émigrés et du ci-devant clergé . p.
Commission des armes, quai Voltaire. . . . q.
Cabinet d'anatomie de la citoyenne Biheron. . r.
Cabinet d'anatomie préparé par le citoyen Pinson, maison d'Égalité . . . . . s.
Monnaie des médailles, chez le citoyen Côte, galeries du Louvre . . . . . t.
Académie des inscriptions . . . . . u.
Papiers de la Bastille. . . . . v.
Les divers départements du ministère. . . . x.
Archives nationales. . . . . y.
Sainte-Geneviève . . . . . z.
Saint-Victor. . . . . e. e.
Saint-Germain-des-Prés . . . . . a. a.
Les ci-devant Capucins . . . . . b. b.
Académie d'écriture . . . . . c. c.
Académie française . . . . . d. d.
Les différentes bibliothèques . . . . . e. e.
Société de médecine . . . . . f. f.
Faculté de médecine . . . . . g. g.
Académie de chirurgie . . . . . h. h.
École vétérinaire d'Alfort . . . . . i. i.
Collége de pharmacie. . . . . j. j.
Les hôpitaux, l'Hôtel-Dieu, la Charité, etc. . . k. k.
Société d'agriculture . . . . . l. l.
Administration du commerce . . . . . m. m.
Académie d'architecture . . . . . n. n.

Digitized by Google

Cabinet d'architecture. . . . . o. o.
Ponts et chaussées. . . . . p. p.
Académie de peinture. . . . . q. q.
Dépôt des dessins du Louvre. . . . . r. r.
Les Gobelins. . . . . s. s.
La Savonnerie . . . . . t. t.
La manufacture de Sèvres . . . . . u. u.
Les ci-devant églises . . . . . v. v.
Dépôts de la Commission du mouvement. . . x. x.
Muséum du Louvre . . . . . y. y.
Salle des Antiques. . . . . z. z.
Les ci-devant menus-plaisirs . . . . . Et. Et.
Trésor de Saint-Denis . . . . . a a. a.
Ménagerie de Versailles . . . . . b. b. b.
L'hermitage de Versailles . . . . . c. c. c.
Belleville. . . . . d. d. d.
Meudon . . . . . e. e. e.
Bagatelle. . . . . f. f. f.
Saint-Cloud. . . . . g. g. g.
Cabinet du ci-devant d'Angoulême à Versailles. h. h. h.
Petit Trianon . . . . . i. i. i.
Maison du ci-devant Monsieur à Versailles . . j. j. j.
Maison de Montreuil, de la ci-devant Madame . k. k. k.
Pépinière du Roule. . . . . l. l. l.
Maison de Montmorency, rue Saint-Marc. . . m. m. m.
Maison de Nesle, rue de Beaune. . . . . n. n. n.
Maison de Choiseul, Gouffier . . . . . o. o. o.
Maison de Montbarrey, à l'Arsenal . . . . . p. p. p.
Cabinet de Fayot, à Versailles . . . . . q. q. q.
Cabinet de tableaux et d'antiques de Lenoir-Dubreuil. . . . . r. r. r.
Maison de Coigny, rue Saint-Nicaise. . . . . s. s. s.
Globe de Bergerin, rue de la Barouillière . . t. t. t.
Globe de Montelle, cour du Louvre . . . . u u. u.
Collection de Montalembert, rue de la Ro-

Digitized by Google

quette. . . . . v. v. v.
Collection de Fourneau . . . . . x. x. x.
Collection des Quinze-Vingts . . . . . y. y. y.
Chez le citoyen Douci, plaqueur, rue de la Verrerie. . . . . z. z. z.
Chez le citoyen Merklin, rue d'Enfer ou rue de Choiseul, à la régie. . . . . Et. Et. Et.
Chez le citoyen Rimbaut, outils à faire des métiers à bas, rue Basfroi, près Popincourt. . . . a. a. a. a.
Chez le citoyen Piquefort, machines à filer le coton. . . . . b. b. b. b.
Collection de feu Bertin . . . . . c. c. c. c.
Archives du Palais. . . . . d. d. d. d.
Collection d'histoire naturelle du ci-devant séminaire de Saint-Sulpice . . . . . e. e. e. e.
Maison Massiac . . . . . f. f. f. f.
Dépôt chez les notaires. . . . . g. g. g. g.
Machines rapportées d'Angleterre par le citoyen Turc, et qui sont en dépôt chez divers particuliers. . . . . h. h. h. h.
Maison du ci-devant Monsieur à Brunoi. . . . i. i. i. i.
Académie de musique. . . . . j. j. j. j.
Le Temple. . . . . k. k. k. k.
L'Ile Adam . . . . . l. l. l. l.
Missions étrangères rue du Bacq. . . . . m. m. m. m.
Collection de Pelletier rue de l'Éperon. . . . n. n. n. n.
L'Oratoire (1). . . . . o. o. o. o.
Etc . . . Etc . . . Etc . . .

(1) On ne doit pas être surpris de voir sur cette liste les noms d'un grand nombre d'établissements actuellement supprimés, mais où se trouvent encore des collections qui doivent être inventoriées et recueillies par les différentes sections de la Commission des arts.

Digitized by Google

§ III.

Exemples d'étiquettes à placer sur les objets que la Commission des arts inventorie.

60. a. A. 1. 1.	60. a. A. 1. + 2.	60. a. A. 1. ++ 3.	60. a. A. 1. +++4.	60. a. A. 1. 5.	60. a. A. 1. 6.	60. a. A. 1. 7.

EXPLICATIONS.

60. — Désigne le département de Paris.

a. —Indique la collection de la ci-devant Académie des sciences.

A. — Marque la section d'histoire naturelle.

1. — Ce chiffre qui suit A, annonce que c'est la classe de minéralogie A. 1. qui à fait l'inventaire.

+ – Cette croix simple annonce que l'objet est remarquable par ses caractères, ou par sa belle conservation, et qu'il peut servir à l'enseignement: on pourrait les désigner par une seule étoile *.

++ — Cette croix double désigne les objets rares, précieux, et par conséquent très-remarquables, on pourrait les indiquer par deux étoiles **.

+++ —Les objets les plus rares et les plus précieux pourraient être marqués d'une croix triple, ou désignés par trois étoiles***.

1.2.3.4.5.6.7. etc., sont les séries des numéros par lesquelles les objets sont désignés, et suivant l'ordre desquelles ils sont placés et écrits sur l'inventaire.

§ IV.

Plan des divisions principales d'un cahier d'inventaire.

1	2	3	4	5	6
Places	Numéros des objets	Nombre des objets sous le même numéro	Nomenclature et courte description des objets	Notes sur l'état de conservation ou autres	Signes de remarque

Digitized by Google

§ V.

Plan des divisions principales d'un catalogue méthodique.

1	2	3	4
Numéros placés sur chaque objet.	Nombre des objets sous le même numéro.	Nomenclature et courte description des objets.	Signes de remarque.

Dans ces divers travaux, ce sont des commissaires du département de Paris qui apposent et qui lèvent les scellés; et à chaque section est remis un cachet particulier, portant le signe qui lui est propre, et dont elle se sert pour apposer les scellés intérieurs, toutes les fois qu'elle croit devoir recourir à ce moyen de sûreté.

Il est des soins qu'il serait inutile de prescrire, et que le zèle du patriotisme peut seul inspirer; dans ce nombre sont ceux que les membres de la Commission des arts se sont donnés, pour faire rentrer dans les domaines de la nation des morceaux qui en avaient été distraits. Ils n'ont rien négligé pour découvrir dans quelles mains étaient ces objets (1). Après des informations longues et pénibles, ils l'ont appris, et la plupart sont maintenant replacés dans les collections d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Il est un autre genre de service qu'on doit encore à la Commission des arts. Des morceaux précieux et rares, profondément ensevelis dans les magasins des grandes collections, étaient perdus pour tous les yeux, les cabinets des ci-devant Académies des sciences et de peinture en recélaient plusieurs de ce genre, que les membres de la Commission des arts ont découverts dans leurs recherches. Ils seront présentés au public, qui saura les apprécier.

Mais ce n'est pas seulement dans le département de Paris,

(1) Plusieurs avaient été confiés à des notaires; d'autres à des domestiques d'émigrés, ou à des particuliers chez lesquels ils étaient en dépôt.

Digitized by Google

que toutes les richesses littéraires, faisant partie des domaines nationaux, doivent être inventoriées ; l'intérêt de la République veut encore qu'elles le soient dans tous les départements. Deux puissants motifs sollicitent le prompt achèvement de ce travail.

1° Lorsque les inventaires de toutes ces collections seront terminés, des agents responsables en seront nommés les gardiens, et toute dilapidation y deviendra dès ce moment impossible. Or, nous sommes informés qu'il s'y commet journellement des dilapidations de divers genres, qu'il serait difficile d'empêcher, puisque, dans la plupart de ces collections, ni la valeur, ni même l'existence des morceaux précieux qui s'y trouvent ne sont constatés par aucun titre connu (1).

2° Après l'achèvement de ce travail, l'état des arts et des sciences dans les départements sera déterminé sous ses deux principaux rapports : par les procès-verbaux ou inventaires, il le sera sous celui de la topographie ; il le sera par les tableaux méthodiques, sous celui des diverses branches des connaissances humaines ; de sorte que les législateurs sauront avec la plus grande précision quelles contrées sont suffisamment pourvues des objets nécessaires à l'enseignement, et quelles sont aussi celles où il n'y en a point assez, et qu'ils pourront sans peine, à l'aide des catalogues méthodiques qui leur seront remis, trouver, organiser et mouvoir les nombreux ressorts de cette importante machine, sans laquelle l'édifice républicain, c'est-à-dire, le gouvernement de la raison et des mœurs, ne pourrait longtemps se soutenir.

Si les citoyens des départements craignaient que, cédant au désir peut-être trop répandu de tout porter vers un centre, on n'eût formé le projet de leur enlever les richesses littéraires qui sont maintenant en leur pouvoir, nous leur rappellerons que la Convention nationale a défendu, par son décret du 28

(1) Dans la plupart de ces collections, il n'y a pas même de catalogue où soit portée la série des objets.

Digitized by Google

frimaire de l'an second, *tout autre déplacement que celui que la conservation même des objets* (3) *pourra nécessiter.*

Plusieurs questions se présentent à celui qui recherche comment doivent se faire, dans les départements, les inventaires des collections qui intéressent l'enseignement et les arts.

1° Comment procèdera-t-on au choix des commissaires qui en seront chargés ?

2° Quel sera leur nombre ?

3° Quelle sera la marche de leurs travaux ?

1° Les motifs qui ont déterminé les législateurs à soumettre l'administration des écoles communes à l'autorité des districts, les ont engagés à prendre les mêmes mesures pour tout ce qui concerne, dans les départements, les inventaires à dresser des objets relatifs à l'instruction et aux arts. Les citoyens qui devront en être chargés seront donc choisis par les districts, sous leur responsabilité, et de concert avec les sociétés populaires de leur arrondissement. C'est dans ces sociétés que tous les bons citoyens sont réunis ; c'est là que le zèle du patriotisme n'est arrêté par aucun obstacle. Ces sociétés, qui ont tant de fois sauvé la République, sont invitées à concourir aujourd'hui de tous leurs moyens à consolider les bases de l'enseignement : ce qui est régénérer et sauver encore une fois la patrie. Cette instruction leur sera remise ; et pénétrées de son esprit, elles chercheront, elles trouveront sur leur territoire (car rien n'échappe à leur surveillance), toutes les collections et les dépôts qui intéressent les arts et sur lesquels la nation a des droits. En même temps elles chercheront et elles trouveront encore des citoyens dignes de l'estime publique, auxquels sera confié l'examen des objets contenus dans ces dépôts. Probité, civisme, instruction, sont des qualités indispensables dans les commissaires qui en seront chargés. Ces qualités seront réunies dans ceux auxquels les sociétés populaires donneront leurs suffrages ; car l'intérêt du peuple ainsi l'ordonne. Les districts, en se

(1) Art. 7 de ce décret.

Digitized by Google

concertant avec elles, seront assurés de faire un bon choix, et le vœu de la Convention nationale sera complétement rempli.

2° Il est impossible d'indiquer d'une manière précise le nombre de ces commissaires. Ce nombre doit être proportionné à l'étendue de leurs travaux, et il sera, comme le choix de ces citoyens, et avec les mêmes mesures, fixé par les districts (1).

Il est hors de doute que le même citoyen, réunissant toutes les conditions requises, pourra être nommé par plusieurs districts, où il fera successivement les inventaires des objets qui concernent l'instruction et les arts.

La marche à suivre par les commissaires des districts nous paraît facile à tracer.

Pour que ce grand travail ait de l'ensemble dans toutes ses parties, il convient que la rédaction des inventaires, dont ces citoyens seront chargés, soit conforme aux tableaux adoptés par la Commission des arts ; en conséquence on prendra les mesures suivantes :

1° Il sera dressé un état exact des diverses collections et dépôts qui intéressent l'instruction dans l'étendue de chaque district, et sur lesquels la République a des droits, et chacun de ces dépôts sera désigné par une lettre, comme on a fait pour les collections du même genre qui sont à Paris.

2° La distribution des travaux confiés aux commissaires des districts se fera dans l'ordre des grands articles ou sections adoptés par la Commission des arts, dont chacun sera exprimé par une lettre particulière, ainsi qu'il a été exposé au commencement de cette instruction (2), et la rédaction des inventaires à dresser, pour chacun de ces articles ou sections sera réparti entre les commissaires, à raison de leur capacité et de leurs connaissances diverses.

3° Sur chaque objet inventorié sera placée une étiquette portant le numéro du département, avec les autres signes ou ca-

(1) On présume qu'en général, trois ou quatre commissaires suffiront pour l'étendue de chaque district.

(2) Voyez ci-dessus le tableau des sections de la Commission des arts.

Digitized by Google

ractères indiqués ci-dessus, en parlant de la Commission des arts.

4° Il sera dressé, pour chaque collection, autant d'inventaires particuliers qu'il y aura d'articles principaux ou de sections dans le nombre des objets dont elle sera composée, et chaque inventaire sera conforme aux modèles que nous avons indiqués plus haut.

5° Les commissaires des districts n'auront à dresser que les inventaires des collections ou dépôts. Les catalogues méthodiques ou systématiques qui doivent en être tirés, seront rédigés par la Commission des arts, afin que toutes les parties de ce travail important soient fondées sur les mêmes bases et dirigées par le même esprit (1).

6° Les commissions prépareront deux exemplaires des inventaires faits sur place. L'un de ces inventaires sera conservé dans les archives du district sur le territoire duquel il aura été dressé ; l'autre sera remis au Comité d'instruction, duquel chaque district recevra la portion du catalogue raisonné qui comprendra les objets inventoriés et déposés dans son sein.

7° La prudence demande, comme mesure de sûreté, que toutes les opérations des commissaires se fassent en présence d'un des officiers municipaux de la commune, sur le territoire de laquelle la collection sera placée. Cet officier municipal lèvera les scellés extérieurs avant que le travail commence ; il les appliquera chaque jour lorsque le travail sera fini ; et lorsque les inventaires seront clos, les scellés demeureront en place, jusqu'à ce que la collection soit définitivement organisée et qu'un catalogue exact ait été remis à un gardien responsable de tous les morceaux qui seront indiqués et brièvement décrits.

8° Les commissaires des districts correspondront avec le Comité d'instruction publique, auquel il sera rendu compte des doutes à lever, des difficultés à résoudre et des obstacles qui pourraient retarder l'exécution de la loi.

(1) Voyez le modèle des catalogues raisonnés ou méthodiques.

Digitized by Google

9° La nouvelle commission étant instituée pour toute l'étendue de la République, ses membres seront envoyés dans les départements toutes les fois que le Comité d'instruction y jugera leur présence utile pour quelque opération ou surveillance relative aux objets dénommés dans le décret qui l'établit (1).

A ces considérations générales nous avons pensé qu'il serait utile d'ajouter les réflexions suivantes sur ce qui concerne chacune des sections en particulier :

« *Suivent les réflexions s'appliquant aux huit premières sections* « *concernant l'histoire naturelle et ses divisions, la Physique, la* « *Chimie, l'Anatomie, la Mécanique, la Géographie et la Marine,* « *les Antiquités, qui nous entraineraient trop loin, et nous pas-* « *sons aux dépôts littéraires, qui sont l'objet principal de notre* « *publication.* »

Section IX.

Dépôts littéraires.

Les recueils des livres sont, de toutes les richesses, celles qu'on trouve partout avec le plus d'abondance. Toutes ces bibliothèques, que le luxe des riches et l'orgueil des prêtres avaient établies à grands frais, conquises par la Révolution, et réunies maintenant aux domaines nationaux, seront inventoriés avec soin. Les intentions de la Convention nationale sont que des personnes versées dans l'histoire de toutes les parties des arts, des sciences et des lettres, en fassent ensuite le triage et les distribuent de la manière la plus utile à l'enseignement.

Ceux là qui auront à leur disposition le précieux dépôt de toutes les pensées des hommes, ne prononceront sans doute qu'après avoir réfléchi longtemps sur le sort de cette immense collection d'écrits. Malheureusement, il en est peu où la vérité brille dans tout son jour, et il en est trop où l'on ne voit que

(1) La Commission temporaire des arts est établie pour l'exécution de tous les décrets concernant la conservation des monuments, des objets de sciences et d'arts, leur transport et leur réunion dans des dépôts convenables. — Art. 11 du décret du 28 frimaire de l'an 2°.

Digitized by Google

des mensonges. Mais pour bien connaître la vérité, et pour s'en assurer la jouissance, n'importe-t-il pas aussi de savoir quelles sont les sources de l'erreur, sous quelles formes elle aime à se montrer, quels procédés elle choisit, quelles routes elles préfère, et quelles sont celles de ses ruses qui ont le mieux réussi et dont les effets ont duré le plus longtemps? Sous ce point de vue, il est utile de noter les ouvrages où les fauteurs des préjugés les plus désastreux ont réuni leurs moyens et consigné leur méthode; de les déjouer à jamais, en dévoilant leurs complots, et de leur porter le dernier coup avec les armes de la raison, dont il est enfin permis à chacun de se servir.

Les commissaires chargés d'inventorier les bibliothèques y procéderont de la manière suivante (1) :

Avant tout il faudra qu'ils se procurent une quantité de cartes à jouer, suffisante pour y écrire tous les titres des livres, et pour faire des fichets. Ces fichets, dont l'usage sera expliqué plus bas, se font en coupant une carte dans sa longueur en deux ou trois parties.

Il ne faut point que les personnes qui seront introduites dans une bibliothèque, pour en faire le catalogue, s'embarassent de l'ordre ou de la confusion qui peut y régner; elles sont sûres de bien opérer, si elles se conforment exactement à la méthode suivante :

Elles commenceront le travail par les premières tablettes ou armoire à gauche, et elles finiront par la dernière qui est à droite. Elles prendront un de ces morceaux ou bandes de cartes que nous avons appelés *fichets*, et elles écriront au haut le numéro premier, puis elles l'insèreront dans le premier volume

(1) Cette méthode, rédigée par la Commission des monuments, a été publiée en 1790 et en 1791; comme il nous a paru qu'elle ne laisse rien à désirer pour ces sortes d'opérations, nous l'avons adoptée; et, après y avoir fait quelques changements, nous la publions de nouveau dans cette instruction.

— (Ce moyen, pour cataloguer les bibliothèques, est le seul, croyons-nous, encore actuellement en usage. Ch. R.)

Digitized by Google

de la première planche de la première armoire ou rayon, de manière que ce numéro reste tout entier et soit bien visible. Il faut avoir soin de replier sur la tranche du livre cette partie saillante du fichet, pour empêcher qu'il ne se glisse dans l'intérieur du livre et qu'il ne s'y perde. Si ce volume appartient à un ouvrage qui ait un ou plusieurs tomes, on ne mettra un fichet qu'au premier seulement.

L'ouvrage suivant recevra un second fichet portant numéro 2; le troisième un troisième fichet portant numéro 3, et ainsi de suite jusqu'au dernier livre de la bibliothèque, dont le numéro pourra être 15,000, 20,000, ou 25,000, etc., si cette bibliothèque contient ce nombre d'articles.

Quand tous les ouvrages auront été ainsi garnis de fichets numérotés, on passera à la seconde opération qui consiste à prendre sur les cartes les titres de ces livres. On répétera sur la première ligne de la carte le numéro du fichet de chaque livre. Ainsi la première carte portera le chiffre premier, qui sera le numéro du fichet du premier livre; la seconde, le chiffre 2, numéro du second livre; la troisième, le chiffre 3, numéro du troisième livre.

A la suite de ce numéro, écrit en caractères un peu gros, on transcrira exactement le titre du livre, ou, s'il est trop long, on en fera l'extrait avec le plus de précision et de clarté qu'il sera possible, observant d'y faire entrer et les mots qui caractérisent la matière, et les noms de l'auteur, avec le nom du lieu où l'ouvrage aura été imprimé, celui de l'imprimeur ou libraire, la date de l'année et le format du livre, c'est-à-dire qu'on marquera, si c'est un in-folio, *in-f°;* si c'est un in-quarto, *in-4°*; si c'est un in-octavo, *in-8°;* un *in-12;* un *in-16*; etc. On observera scrupuleusement de tirer une ligne sous le nom de l'auteur, ainsi qu'il sera expliqué plus bas.

Exemple :

Œuvres de Bochart, qui sont supposées être le quarante-neuvième ouvrage de la bibliothèque, et porter par conséquent

Digitized by Google

le fichet 49. — Le titre de ce livre doit être copié comme il suit : N° 49, Samuelis *Bocharti*, opera. Lugduni Batavorum, Boutesteyn, 1712, in-fol. 3 vol. — Ce titre apprend que ce sont les œuvres de Bochart, de l'édition de Leyde, 1712, en trois volumes in-f°. (Voyez le modèle figuré à la fin, n° premier.)

Comme il est essentiel d'avoir, autant qu'il se peut, le nom de l'auteur,il faut examiner si ce nom, lorsqu'il ne se rencontre pas au frontispice du livre, ne se trouve point à la fin de l'épître dédicatoire, dans l'approbation, ou même dans le privilège.

Quand on n'aura aucun moyen de découvrir le nom de l'auteur, on copiera le titre, ainsi qu'il a été indiqué plus haut et on soulignera le mot qui spécifie plus particulièrement l'ouvrage. Si c'est un livre d'architecture, on tracera une ligne sous ce mot. Si c'est un livre sur le patriotisme, le mot *patriotisme* sera souligné. Si c'est un ouvrage de poésie, on soulignera le mot *poésie*.

Exemple :

La fleur de *poésie* française, contenant un recueil joyeux de huitains, dixains, quatrains, chansons, et autres diverses matières. — Paris, 1543, in-8°.

Au reste, que l'ouvrage soit anonyme ou non, il faut toujours que la carte porte l'indication de la matière qui y est traitée; ce qui se fait en soulignant le mot du titre qui la désigne.

Si, dans l'ouvrage dont on tire le titre, il se trouve des estampes ou des cartes gravées, il faut ajouter ces trois lettres *fig*. Si les marges sont très-larges, ou plus larges qu'à l'ordinaire, on doit écrire *gr. pap*, pour indiquer que le livre est en *grand papier*.

Exemple des deux derniers cas.

Les *Métamorphoses d'Ovide*, en latin et en français, avec des remarques et des explications historiques, données par Antoine *Banier*, et des figures gravées en taille douce par Bernard *Picart*,

Digitized by Google

et autres habiles maîtres. Amsterdam, Westein, 1732, 2 tom. en 1 vol. in-fol. de grand format.

Édition magnifique et très-recherchée des curieux.

Si, de plus, on remarque sur les pages des lignes rouges, ou noires, transversales ou longitudinales, et y formant comme un cadre, il est à propos d'ajouter ces mots abrégés, *pap. rég*; c'est-à-dire papier réglé.

Les livres qui sont imprimés sur vélin ou parchemin, au lieu de papier, seront indiqués par les lettres, *vél.* ou *par.*

Dans le cas où le livre serait imprimé en caractères gothiques, tels que ceux dont on a usé dans les quinzième et seizième siècles, on aura soin d'en faire mention comme il suit: *car. got.*

Si le livre avait été relié avec une sorte de recherche et de magnificence, il conviendrait aussi de le remarquer. Si, par exemple, la reliure était en maroquin rouge, on écrirait *mar. r.;* si elle était en maroquin vert ou citron, on mettrait *mar. v., mar. c.*, etc. On abandonne ces derniers détails, sur la condition extérieure des livres, à l'intelligence de ceux qui seront employés à ce travail.

Enfin, si le livre est incomplet, c'est-à-dire, s'il y a des feuillets arrachés, il faut mettre ces trois lettres, *inc.* ; où s'il manque quelques volumes, au lieu de mettre le nombre de volumes en un seul chiffre, on doit mentionner seulement les volumes qui se trouveront.

Lorsque les titres de tous les livres auront été copiés sur des cartes, il faudra reprendre ces mêmes cartes, pour procéder à une troisième opération, c'est-à-dire, pour les ranger par ordre alphabétique d'après les noms d'auteurs, ou d'après les noms caractéristiques de la matière, lesquels se trouveront soulignés

On commencera par ranger sur une grande table toutes ces cartes, en autant de tas qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Par exemple, si le mot capital de la carte qui se présente est *Poésie,* on place cette carte au tas *P.* ; si c'est le mot Bochart, on met cette carte au tas *B.*; si le mot caractéristique ou souligné de la

Digitized by Google

carte est *Plutarque*, on la dépose au tas *P.*; et ainsi de suite jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet.

Cette prenière division ne suffit pas, Il faut reprendre tous ces tas en particulier, pour ranger dans un ordre plus régulier, chacun des mots qui commencent par la même lettre, et former ce qu'on appelle l'ordre alphabétique intérieur de chacune des lettres.

Il ne sera peut-être pas inutile d'avertir ici que c'est le surnom, ou le nom de famille de l'auteur, qui doit entrer dans le système alphabétique, et nullement ses prénoms. Il est essentiel à la vérité, de marquer les prénoms, pour distinguer les uns des autres des écrivains qui ont été de la même famille, ou qui ont porté le même nom dans la société, sans être parents; mais ces prénoms seront placés entre deux parenthèses, après le nom de famille, à qui seul il appartient d'avoir rang dans l'ordre alphabétique. Si l'on avait égard au prénom, l'article de Bochart ne serait pas placé au *B*, mais à la lettre *S*, puisque le prénom de ce savant est Samüel. Il faut donc écrire dans le dictionnaire *Bochart* (Samüel), et non Samüel *Bochart*. D'ailleurs on peut prendre pour guides Moréri, Ladvocat, etc., et voir comment ils ont opéré.

Lorsque le paquet de cartes appartenant à la lettre *A*, sera arrangé définitivement et de la manière ci-dessus exposée, il faudra percer avec une grosse aiguille enfilée d'un bout de fil ciré la première carte par le bas, à gauche du côté qui est écrit.

Pour que l'écriture ne reçoive aucune atteinte de la piqûre de l'aiguille, on aura soin de laisser en blanc la place où doit se faire cette piqûre, en prenant la précaution de la marquer avec la plume, par une ligne demi-circulaire, tracée à l'angle de la carte, comme on peut le voir plus loin sur le modèle figuré.

Le même modèle indique encore qu'il est nécessaire que celui qui copie les titres, laisse, tant au haut qu'au bas de chaque carte, un espace vide, dont il fixera les limites par une ligne transversale, afin qu'il ne soit pas exposé à prolonger au-delà

Digitized by Google

l'écriture du titre qu'il transcrit. Si la place comprise entre les deux lignes d'en haut et d'en bas ne suffisait pas pour contenir tout le titre du livre, il faudrait l'achever de l'autre côté. Dans ce cas, qu'il est aisé de prévoir, le copiste choisira une carte qui soit peu chargée de peinture, telle qu'un as, un deux, etc.

Il prendra ensuite la seconde carte, il l'enfilera comme la première, et ainsi des autres jusqu'à la dernière. Il faut laisser le fil un peu lâche pour qu'il y ait du jeu entre les cartes et qu'on puisse les écarter les unes des autres lorsqu'on voudra les consulter. On observera d'arrêter ce fil derrière la dernière carte du paquet avec assez de soin pour que les cartes ne puissent s'échapper.

Le premier paquet ainsi disposé, on passe au second, puis aux autres successivement depuis C, D, E, F jusqu'à Z. Tous ces paquets une fois enfilés, le catalogue est achevé ; et, pour l'envoyer à Paris, il suffit de faire copier les cartes sur du papier ordinaire, écrivant en haut de chaque page la lettre A tant qu'elle dure, puis le B, puis le C, jusqu'à la fin.

Le catalogue copié sur papier et collationné exactement sur les cartes, restera au district, et les cartes seront envoyées à Paris dans des boîtes bien garnies de toile cirée en dedans et en dehors.

Il ne faut pas oublier, avant d'envoyer les cartes d'ajouter en petits caractères, au bas de chacune, sur le blanc qui y aura été réservé, le numéro du département, le signe de la collection de la maison où est le dépôt des livres, et celui de la section qui en aura fait l'inventaire. Voyez les tableaux et les modèles ci-dessous.

Pour les maisons des ci-devant religieux Minimes, on écrira M ; pour les Carmes, C ; pour les ci-devant Chapitres, Chap. ; pour les ci-devant Evêchés, Ev., etc., etc.

Premier Exemple.

La carte d'un livre de la bibliothèque du ci-devant Chapitre de Lyon, département de Rhône-et-Loire, qui est le 68e département, sera ainsi figurée si le livre est sur vélin.

Digitized by Google

(On suppose ce livre portant le fichet 49).

49. Samuelis *Bocharti*, opera.
Lugduni Batav. Boutesteyn, 1712. *In-fol.*, 3 vol. vél.

68, Lyon, chap. D. L.

Le blanc réservé au haut de la carte doit rester vide, pour servir dans le cas où on désirerait de faire ajouter quelques numéros ou notes.

Second Exemple.

Pour les cartes de la bibliothèque des ci-devant Minimes de Brienne, district de Bar-sur-Aube, département de l'Aube, qui est le neuvième département.

(On suppose que le premier livre soit la *Fleur de poésie française*, etc.).

Digitized by Google

1. La *Fleur de poésie française*, contenant un recueil joyeux de huitains, dixains, quatrains, chansons, et autres diverses matières. — Paris, 1543. *In*-8°. Mar. r.

3e Bar. Bri.
M.

Troisième Exemple.

La carte d'un livre portant le n° 310 de la bibliothèque des ci-devant Génovéfains d'Ernemond, commune de Saint-Léger, district de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, qui est le soixante-douzième département, se trouvera conforme au modèle ci-dessous, si le livre est avec figures, en grand papier et couvert de maroquin vert.

Digitized by Google

310. Les *Métamorphoses d'Ovide*, en latin et français, avec des remarques et des explications historiques par Antoine *Banier*, et des figures gravées en taille-douce par Bern. *Picart*, et autres habiles maîtres. — Amsterdam, Westein, 1732, 2 tom. en 1 vol *in-fol.* de grand form. *Mar. v.*

Poésie.

72e St-Germain, St-Lég. Gén.

Il est encore une autre opération que ceux qui seront commis par les Directoires à la confection des catalogues des bibliothèques feront bien de mettre en usage, surtout si elles sont un peu nombreuses. On leur conseille d'attacher sur les tablettes des livres, de centaine en centaine, des étiquettes qui porteront en gros caractères les nombres 100, 200, 300, indicatifs des numéros des livres renfermés dans cette même tablette. Ces écriteaux peuvent être faits sur des cartes qu'on fixe au bord de la tablette avec un petit point ou même sur une bande de papier, qu'on y arrête avec des pains à cacheter. Ils sont très-commodes pour faire trouver sur le champ le livre dont on a besoin. Par exemple, je veux avoir les *Fables de la Fontaine*, marqués sur la carte 9,451; pour les trouver, il faut que je cherche les livres dans le fichet portant le même numéro. Cette recherche exigerait de moi un certain temps; je serais obligé de

Digitized by Google

suivre en tatonnant la série numérique du fichet jusqu'à ce que je fusse arrivé au livre que je désire me procurer ; au lieu que, par le secours des écriteaux centenaires, l'œil me conduit tout à coup vers 9,000 d'où je passe aussitôt à 9,400, je suis assuré que je trouverai les *Fables de la Fontaine*, ou le livre garni des fichets 9,451, après 9,400 et avant 9,500. Je cherche entre ces deux nombres ; et comme 451 tient le milieu entre 400 et 500, je m'arrête vers ce milieu et je mets sans peine la main sur le livre dont j'ai besoin. Ce moyen est, comme il est aisé de le concevoir, très-expéditif, et en même temps il fait voir que la méthode proposée dans cette instruction peut être employée avec succès pour le service d'une grande bibliothèque où règnerait le plus grand désordre, c'est-à-dire où les livres sur une même matière seraient dispersés confusément les uns d'un côté, les autres d'un autre ; c'est pourquoi on a recommandé aux personnes qui seront chargées de dresser les catalogues, de se dispenser de réformer le désordre qu'elles pourraient remarquer dans les bibliothèques où elles seraient appelées, et d'y laisser chaque livre à la place où elles le trouveraient. Le seul arrangement dont elles doivent s'occuper, est de rapprocher les uns des autres les volumes d'un même ouvrage qui seraient épars dans la bibliothèque.

Quant aux manuscrits ou livres écrits à la main, on en placera le catalogue à la suite de celui des livres imprimés. Il serait sans doute à désirer qu'il se trouvât sur les lieux des personnes en état de déterminer le siècle où chaque manuscrit a paru ; mais comme il est rare d'en rencontrer qui aient cette connaissance, il suffira d'indiquer si l'écriture du manuscrit est ancienne ou moderne ; si elle est nette et régulière ou si les caractères en sont difformes ou difficiles à lire ; s'il est sur vélin ou sur papier ; si c'est un grand ou petit *in-folio*, un grand ou petit *in-4°*, etc.; quelle est la matière qui y est traitée ; s'il est écrit en grec ou en latin, en français ou en italien, etc.; si chaque page contient une, deux ou plusieurs colonnes d'écriture, et si chaque ligne est appuyée sur une barre tirée au stylet. Si

Digitized by Google

le nom de l'auteur s'y trouve, il ne faut pas l'omettre. Souvent le copiste marque à la fin, l'année, le mois ou le jour où il a terminé son travail : on ne doit pas oublier cette circonstance ; elle est précieuse, puisqu'elle fait connaître sans équivoque l'âge du manuscrit.

Quelquefois un même manuscrit renferme plusieurs ouvrages très-disparates : il est nécessaire de les indiquer tous sur la même carte, avec le nom de leur auteur si on l'y découvre. On ne doit pas non plus négliger d'avertir si le manuscrit est orné de peintures ou de miniatures ; si elles sont belles et bien dessinées ; si le volume est bien conservé, et si les grandes lettres du commencement des chapitres sont peintes en or et en couleur, et bien fraîches. Dans le cas où l'inscription du manus crit contiendrait plus de lignes qu'une carte ne peut en renfermer, on pourrait substituer aux cartes des carrés en fort papier, d'une grandeur suffisante, qui seraient enfilés de la même manière et dans le même ordre que les cartes, avec elles ou séparément, si tous les manuscrits exigeaient qu'on employât un carré de papier.

Il est presque inutile d'observer, tant pour les imprimés que pour les manuscrits, que, s'il ne se trouve point assez de cartes a jouer dans le lieu où l'on fera ce travail, on pourra y suppléer par des morceaux de papier fort, taillés de la même manière ; mais les cartes sont préférables.

Il existe parmi les peuples modernes des restes vivants de l'antiquité ; on les trouve surtout dans le costume et dans le langage des habitants de certaines contrées : mais les progrès de la civilisation et des arts les atténuent chaque jour, de sorte que c'est en général dans les pays peu fréquentés et parmi les hommes simples et livrés uniquement au travail de l'agriculture ou au soin des troupeaux qu'il faut en chercher des traces. Là des nuances différentes se montrent à l'observateur ; tantôt la langue des peuples n'y offre qu'une sorte de dialecte de l'idiome national, plus ou moins altéré dans la consonnance des mots ou dans la construction des phrases, tantôt elle porte les

Digitized by Google

caractères d'un idiome étranger, auquel se joignent quelques mots de l'idiome national, avec des racines que deux langues anciennes ou des langues propres à des nations très-éloignées de nous ont fournies. Dans tous les cas, la connaissance des révolutions des peuples doit jeter un grand jour sur les causes de ces altérations et de ces mélanges divers ; et l'examen réfléchi des lieux où se trouvent ces débris des usages antiques, peut nous éclairer beaucoup sur la route tenue par ceux qui nous les ont transmis. Aujourd'hui que nos législateurs ont résolu de substituer la langue nationale aux différents dialectes ou patois de quelques-uns de nos départements et que l'uniformité de notre éducation nationale va faire disparaître ces contrastes ; aujourd'hui que l'unité et l'égalité doivent être de toute part les vrais régulateurs de notre République, il importe de recueillir tout ce qui concerne ces idiomes, et de le consigner dans nos fastes pour les faire servir à l'histoire de ces hommes courageux, de ces compagnons de notre gloire, qui ont joint leurs efforts aux nôtres dans la conquête de la liberté.

Les Commissions des districts conserveront tous les dictionnaires, syntaxes et autres livres écrits en patois, et ils réuniront autant qu'il leur sera possible, les productions auxquelles sont attachés les plus anciens souvenirs, telles que les chansons, les cantiques, les contes, les fables, fabliaux et proverbes les plus répandus sur les diverses parties de notre territoire, dont les habitants parlent un idiome qui leur est propre.

S'il y a quelqu'un de ces idiomes dont le vocabulaire et la syntaxe n'aient point été recueillies, les citoyens instruits qui habitent les départements où ils sont en usage, sont invités à s'occuper au plutôt de ce travail, et à faire parvenir incessamment au Comité d'instruction publique, ce tribut d'un zèle éclairé, qui porte avec lui sa récompense.

L'étude des langues orientales étant nécessaire pour entreprendre nos relations commerciales et politiques avec les peuples de l'Afrique et de l'Asie, les livres écrits dans ces langues nous ont paru mériter une mention particulière.

Digitized by Google

Les grammaires et les dictionnaires Arabes, Turcs, Persans, Malais et Talmoucks, et en général tous les livres orientaux étant d'une rareté et d'une cherté excessives, on se gardera bien de laisser distraire ou vendre aucuns de ceux sur lesquels la Nation a des droits. S'il reste quelques doutes sur leur nature, il suffira d'envoyer au Comité d'instruction publique le calque même du frontispice oriental ; car il y a plusieurs éditions Arabes de l'imprimerie des Médicis, dont le titre n'est point traduit en latin.

Les manuscrits Arabes sont encore plus précieux que les livres. Il faudra les lier fortement ensemble, après les avoir bien battus, et les conserver avec le plus grand soin.

On trouvera ces ouvrages, en général, dans les bibliothèques des ci-devant religieux missionnaires. Les Oratoriens en possédaient aussi plusieurs. On fera les recherches les plus exactes dans les bibliothèques formées ou augmentées de celles des jésuites, qui, sous le vain prétexte de propager la foi, n'étaient vraiment occupés que du soin d'acquérir dans le Levant une fortune immense. Plusieurs des villes maritimes de la République offriront encore des richesses littéraires dans ce genre. C'est ainsi qu'on a découvert à Bordeaux, un nouveau dictionnaire Arabe, qui sera d'un grand secours pour l'étude de cette langue.

Nous ajouterons que la plupart des catalogues déjà faits pour cette partie de la littérature, étant l'ouvrage d'hommes peu versés dans la connaissance des langues orientales, on doit recommencer ce travail avec toutes les précautions que cette importance exige.

La Commission temporaire des arts adjoint au Comité d'instruction publique, recommande en général à tous les Commissaires des districts, de mettre à part tous les livres imprimés ou manuscrits, anciens ou modernes, quels qu'ils soient, dont ils ne connaîtraient point les caractères ; ils empêcheront qu'on ne les mette en vente, et ils les conserveront avec le plus grand soin. Ces feuilles ou livres seront communiqués à des citoyens versés dans l'étude des langues, pour en faire un rapport.

Digitized by Google

Les livres et les manuscrits ont également besoin qu'on les préserve de l'humidité. Les tablettes sur lesquels on les déposera doivent être au moins à un pied de distance du mur et des planchers. On ménagera des intervalles suffisants pour que l'air puisse circuler librement entre eux. On ne négligera aucuns des moyens connus contre les animaux rongeurs, tels que les rats et les souris. On enlèvera la poussière qui favorise le développement des insectes. Les livres que l'on saura être atteints par les animaux, seront battus avec tout le ménagement possible; ils seront mis à l'air et exposés à la vapeur du soufre, suivant les procédés que nous avons indiqués plus haut.

Les tableaux qui ont une grande étendue, tels que ceux dont on se sert pour développer les époques de l'histoire, ou le système des connaissances humaines, etc., etc, seront roulés sur des cylindres et conservés de cette manière.

On trouve quelquefois, dans les anciennes bibliothèques, des tablettes enduites de cire, sur lesquelles on a tracé des caractères avec une pointe. S'il s'en rencontrait qui fussent du temps des Romains, ce serait une découverte bien précieuse. Toutes celles que nous connaissons ne remontent point au-delà des dernières années du quatorzième siècle. Ces tablettes doivent être traitées avec beaucoup de ménagement. Outre que le temps les dégrade, les insectes les attaquent. Pour les préserver de tout accident, on les placera dans des boites de bois ou de carton que l'on visitera souvent, et on mettra dans chacune de ces boites du camphre ou quelques-unes des autres substances dont on se sert pour éloigner les insectes destructeurs.

Quelques bibliothèques possèdent aussi des livres Indiens, composés de plusieurs lames de feuilles de palmier, sur lesquels les caractères sont gravés avec un instrument aigu, ou écrits avec une liqueur. Ces lames, taillées de manière que l'une ne dépasse point l'autre, sont ordinairement traversées par un fil ou cordonnet qui leur sert d'attache et qui les retient ensemble. Il arrive quelquefois que par la négligence des gardes ou par toute autre cause, ces livres se trouvent incomplets;

Digitized by Google

que leurs lames ou feuilles sont dispersées, confondues, ou même mutilées : dans ces cas il faut recueillir avec la plus scrupuleuse exactitude tous ces débris, et les rassembler dans des étuis. Ce sera ensuite aux personnes versées dans l'étude des langues Orientales et Indiennes, et qui seront choisies pour ce genre de travail, à débrouiller ce chaos.

En général, on doit rechercher avec empressement tout ce qui peut servir à nous faire connaître l'histoire, les mœurs, les arts, les sciences et la géographie des dernières contrées de l'Inde, et à établir des rapports avec les peuples de l'Asie. Ces relations littéraires, trop négligées jusqu'à présent, tiennent de près avec celles du commerce avec ces peuples, auquel il est de l'intérêt de la République d'accorder des encouragements et de donner tout son appui.

« *Après s'être occupée des sections de peinture, de sculpture,*
« *d'architecture, de musique, ponts et chaussées, l'instruction*
« *termine par cette exhortation.*

Et toi, peuple français, peuple protecteur de tout ce qui est utile et bon, déclare-toi l'ennemi de tous les ennemis des lettres. Couvre surtout les arts de ta puissante égide, et sois le conservateur de leurs travaux, afin que tu puisses dire un jour comme Démétrius-Poliorcète : *J'ai fait la guerre aux tyrans ; mais les arts, les sciences, et les lettres n'ont jamais envain reclamé mon appui.*

Pour fixer sur cette exhortation fraternelle toute l'attention des bons citoyens, nous rappellerons ici les lois qui viennent à son appui, et qui en ont consacré les principes.

Par un décret du 18 du premier mois de l'an second, la Convention nationale avait ordonné de faire disparaître tous les signes de royauté et de féodalité dans les jardins, parcs, enclos et bâtisses.

S'étant aperçu qu'en donnant à ce décret une extension contraire aux vues des législateurs, on le faisait servir à la destruction des monuments des arts et de l'histoire, et réfléchissant que l'industrie et le commerce de la France, perdraient

Digitized by Google

bientôt la supériorité qu'ils ont acquis dans plusieurs branches, sur l'industrie et le commerce de nos voisins, si l'on n'empêchait dans cette circonstance les écarts de l'ignorance et les entreprises de la cupidité, le Comité d'instruction publique, a proposé par l'organe de Romme, et la Convention a adopté le 3 brumaire de l'an second, un décret conservateur (1) par lequel il est défendu : *d'enlever, de détruire, de mutiler et d'altérer en aucune manière sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité et de royauté, dans les bibliothèque, dans les collections, cabinets, musées ou chez les artistes, les livres, dessins et gravures, les tableaux, les statues, les bas-reliefs, les médailles, les vases, les antiquités, les modèles et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire ou l'enseignement* (2).

Cette loi veut que *les monuments publics, transportables et qui portent quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourrait enlever sans leur causer un dommage réel, soient déposés dans le musée le plus voisin, pour y servir à l'instruction nationale* (3).

Et l'article X invite les sociétés populaires et tous les bons citoyens à surveiller avec le plus grand zèle l'exécution de ces mesures (4).

En obéissant à de telles lois, et en suivant les avis que cette instruction contient, toutes nos richesses, toutes nos conquêtes littéraires sont inventoriées et conservées, et les législateurs

(1) *Rapport par G. Romme, fait au nom du Comité d'instruction publique sur les abus qui se commettent dans l'exécution du décret du* 18 *du premier mois, etc, etc.*

(2) Article premier.

(3) Article troisième.

(4) Déjà la Convention nationale avait décrété, le 13 avril 1793, que *ceux qui seraient convaincus d'avoir mutilé ou cassé les chefs-d'œuvre de sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux appartenant à la République, seraient punis de deux ans de détention.*

Digitized by Google

s'en serviront utilement pour hâter les progrès de la raison, sans laquelle il n'est point de liberté.

Le président de la Commission des arts,

THOMAS LINDET.

Le président du Comité d'instruction publique,

BOUQUIER AINÉ (1).

Secrétaires { VILLARS, (2)
COUPÉ, de l'Oise (3).

(1) Médecin, maire de Mirande, député du Gers.

(2) Evêque constitutionnel de Laval, député de la Mayenne, membre du conseil des Cinq Cents et du Corps législatif; et enfin nommé membre de l'Académie française et Inspecteur général de l'Université.

(3) Curé de Sermaise, député de l'Oise à la Convention, membre du conseil des Cinq Cents.

Digitized by Google

LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX ADMINISTRATEURS DE DISTRICTS

La loi du 8 pluviôse ne vous accorde que quatre mois pour l'achèvement et l'envoi des livres appartenant à la Nation, dans votre district. Nous vous invitons à nous envoyer de suite tous les catalogues en cartes qui peuvent être déjà faits, et sans doute vous améliorerez la confection de ceux qni restent à faire.

Vous avez reçu, il y a peu, une instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République, tous objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement. La nouvelle méthode que le Comité d'instruction publique vient d'adopter pour hâter le travail de la bibliographie et pour mettre la Convention nationale à portée d'organiser définitivement les bibliothèques de tous les districts, a occasionné quelques changements et additions à la partie qui concerne les dépôts littéraires. Nous nous empressons de vous les transmettre, afin que vos commissaires chargés de la confection de ces catalogues puissent s'y conformer pour la partie qui n'est point terminée.

Les masses de livres provenant de diverses bibliothèques seront classées et placées séparément dans le dépôt littéraire. On indiquera les lieux d'où elles proviennent.

Pour faire les inventaires des dépôts littéraires, on ne doit pas se borner à copier les catalogues qui peuvent exister dans les bibliothèques, soit en feuille, soit sur des cartes, parce que la plupart de ces catalogues sont remplis de fautes, et que

Digitized by Google

d'ailleurs, il faut s'assurer de l'existence dans les dépôts, des ouvrages dont on envoie la note.

On doit copier tous les titres de tous les ouvrages, les commissaires chargés de ce travail, ne doivent se permettre d'en proscrire aucun, de quelque nature et quelque état qu'il soit.

On ne doit point abréger les titres, à moins qu'ils ne contiennent évidemment des détails superflus.

On ne doit pas s'en rapporter facilement au titre pour indiquer les matières : des titres mal faits ou impropres ; les titres de quelques ouvrages satiriques, mystiques ou même historiques, pourraient induire en erreur.

On ne doit rien omettre dans le titre, de ce qui peut servir à désigner les différents objets traités dans l'ouvrage.

Toutes les fois qu'on annonce des commentaires, sur un ouvrage, il faut avoir soin de marquer si le texte est réuni aux commentaires.

Lorsque plusieurs ouvrages, sans être de la même édition, ont été réunis dans le même volume, on fait autant de cartes qu'il y a d'ouvrages différents, et l'on écrit au bas de chaque titre entre deux crochets (recueil).

On ne doit point mettre deux ouvrages différents, ni même deux exemplaires du même ouvrage, sur la même carte.

On ne doit point traduire les titres, mais les conserver dans la langue originale.

On doit distinguer les traducteurs et les éditeurs, des auteurs, et mettre sur la carte les noms des uns et des autres, lorsqu'ils se trouvent dans le titre. Dans les titres manuscrits, on doit distinguer l'auteur et le copiste.

Si l'on trouve un exemplaire complet d'un ouvrage, et quelques volumes dépareillés d'un autre exemplaire de la même édition, il ne faut pas réunir sur la carte, le nombre des volumes dépareillés à celui des volumes de l'exemplaire complet, par exemple ; si l'on a *l'Art des Expériences*, par Nollet, 1790, 3 volumes in-12, et un deuxième volume d'un autre exemplaire de la même édition, il ne faut pas mettre 4 volumes,

Digitized by Google

mais 3 volumes in-12, et sur un autre carte, copier le titre, et mettre au bas le 2e volume seulement.

Jusqu'à présent, on a employé les lettres *inc*, initiales du mot incomplet, pour indiquer qu'il manque, ou des feuilles dans un volume, ou des volumes dans un ouvrage, pour éviter les fautes, qui pourraient être occasionnées par cette double signification, Il faut toujours déterminer le sens de se mot : on ne doit jamais l'employer que dans le premier cas ; dans l'autre cas, il faut indiquer les volumes qui s'y trouvent.

L'abréviation *parch*, indique qu'un ouvrage est imprimé sur parchemin, mais il sert aussi pour désigner une couverture en parchemin; pour éviter toute erreur. il est utile de mettre en ce dernier cas : *couv. parch.*

La carte *poësie*, ne doit pas être mise au tas P, parce qu'on ne suit pas l'ordre alphabétique, mais l'ordre méthodique, dans le classement des ouvrages anonymes, le tableau bibliographique est ordinairement divisé en cinq classes : *Théologie, Histoire, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres ;* chaque classe est divisée en plusieurs sections; chaque section en articles, chaque article en paragraphes. Les cinq divisions générales sont suffisantes pour le travail des districts. On divisera les cartes anonymes en cinq paquets, et on réunira dans chaque paquet tout ce qui appartient à une des classes; mais tous les articles qui concernent l'histoire, seront réunis en un seul paquet; la carte poësie sera mise dans le paquet des belles-lettres, etc. Les subdivisions de ces paquets seront faites en Comité d'instruction publique, par les citoyens chargés du classement des anonymes dans le travail de la bibliographie.

Les prénoms, doivent entrer dans *un* deuxième système alphabétique, qui a lieu toutes les fois que plusieurs auteurs portent les mêmes prénoms, par exemple : si j'ai les quatre auteurs : Saurin (Elie), Saurin (Jacques), Saurin (Joseph), Saurin (Bernard-Joseph), le premier, ministre protestant; le deuxième, prédicateur; le troisième, agronome, et le quatrième, auteur dramatique, on suit pour les classer l'ordre alphabétique

Digitized by Google

des prénoms, en cette sorte: Bernard-Joseph, Elie, Jacques, Joseph ; si les prénoms étaient aussi les mêmes, on les distinguerait par leur profession, ou par les noms de leur pays, s'ils étaient de la même profession.

Dans les catalogues qui nous ont été envoyés, il s'est glissé beaucoup d'erreurs sur les formats ; l'on sait qu'au premier coup-d'œil, un *in-fol.* qui aura été relié plusieurs fois et qui sera de deux feuilles en un cahier, pourra aisément être pris pour un *in*-4° grand format, un *in*-8° pour un grand *in*-12, comme un petit *in*-12 pour un *in*-16 ou un *in*-18, pourront être confondus ensemble, ainsi que l'*in*-24 avec l'*in*-32, etc., en tombant dans ces méprises, les confectionneurs de catalogues, multiplient les éditions sans le savoir.

Voici une règle pour s'assurer du format de toute espèce de livres ; il faut savoir d'abord que dans le papier se trouvent des raies qui le traversent entièrement, distantes les unes des autres depuis onze jusqu'à quinze lignes, suivant la grandeur de la feuille ; ces raies, en termes de l'art, se nomment *pontuseaux*. Les pontuseaux coupent à angles droits d'autres raies extrêmement rapprochées et moins sensibles qu'on nomme *vergures*. Par la seule inspection des pontuseaux on distinguera les formats, qui peuvent se confondre au premier aspect.

Or, ces pontuseaux sont perpendiculaires dans tout *in-folio*, *in*-8°, *in*-18 ; certains *in*-24 ou *in*-32, *in-72*, *in*-96, *in*-128, et ils se présentent horizontalement dans tout *in*-4°, *in*-12, *in*-16, (certains *in*-24, *in*-36, *in*-48, *in*-64.

Il n'y a donc que l'*in*-24, dans lequel on ne trouve pas une détermination précise ; alors il faut se servir de la règle ordinaire, ouvrir le volume en la page 48 et 49, à la fin de celle 48 doit se trouver une réclame, et au bas de celle 49, une signature première ; si c'est un *in*-26, et si c'est un *in*-32 la réclame se trouvera au bas de la page 64, la signature première au bas de la page 65.

Les éditions en papier vélin (qui jusqu'ici sont en petit nom-

Digitized by Google

bre) n'ont point de pontuseaux, alors on discerne ces éditions par les réclames et la signature.

Le Comité d'instruction publique, citoyens, attend de votre patriotisme, que vous emploirez tous les moyens qui vous sont confiés par la loi, pour veiller à la conservation des dépôts littéraires, pour les confections des catalogues de ces dépôts et concourir à la formation des bibliothèques nationales si nécessaires à l'instruction, et si utiles à la propagation des lumières et à l'affermissement de la République.

Paris, le 25 germinal, 2e année.

Signé VILLARS, président.

PLAICHARD, secrétaire (1).

(1) Médecin, officier municipal à Laval, député de la Mayenne à la Convention, puis membre du conseil des Cinq-Cents, etc.

Digitized by Google

TABLE

	Pages.
Introduction.	v
Rapport sur la Bibliographie.	1
— sur les Patois.	15
1er Rapport sur le Vandalisme.	39
2e — id.	63
3e — id.	75
Appendice.	
Décret de la Convention.	95
Instruction de la commission des arts.	99
Le Comité d'instruction publique aux administrateurs des districts.	134

Caen, typ. Pagny, rue Froide, 27.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DU BIBLIOPHILE NORMAND.

DUMOURIEZ ET LES MARGUILLIERS DE CHERBOURG, in-8°, 1842.

NOTICE SUR LES CARABOTS DE CAEN, in-8°, 1858.

CHARLOTTE DE CORDAY ET DOULCET DE PONTÉCOULANT, in-8°, 1860.

ŒUVRES POLITIQUES DE CHARLOTTE CORDAY, in-8°, 1863, avec *fac-simile* d'une lettre inédite.

SUPPLÉMENT AUX ŒUVRES DE CHARLOTTE CORDAY, in-8°, 1864.

RAPPORTS DE GRÉGOIRE, in-8°, 1867.

Pour paraître incessamment:

FÊTES DE TOUTES LES EGLISES DE CAEN AVANT LA RÉVOLUTION, d'après un manuscrit annoté par Charlotte Corday.

DOCUMENTS SUR LE FÉDÉRALISME, avec portrait et *fac-simile*.

Caen, imp. Pagny, rue Froide, 27.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
JUN 1 0
MAY 30 1993
78 9655

Digitized by Google

Fr 1336.92
Rapports sur la bibliographie, la d
Widener Library 003267403
3 2044 087 872 610

Digitized by Google